ISSN 1282-1713

9 771282 171009

Prix : 7,62 €

RAPPORT 2002 SUR L'HOMOPHOBIE

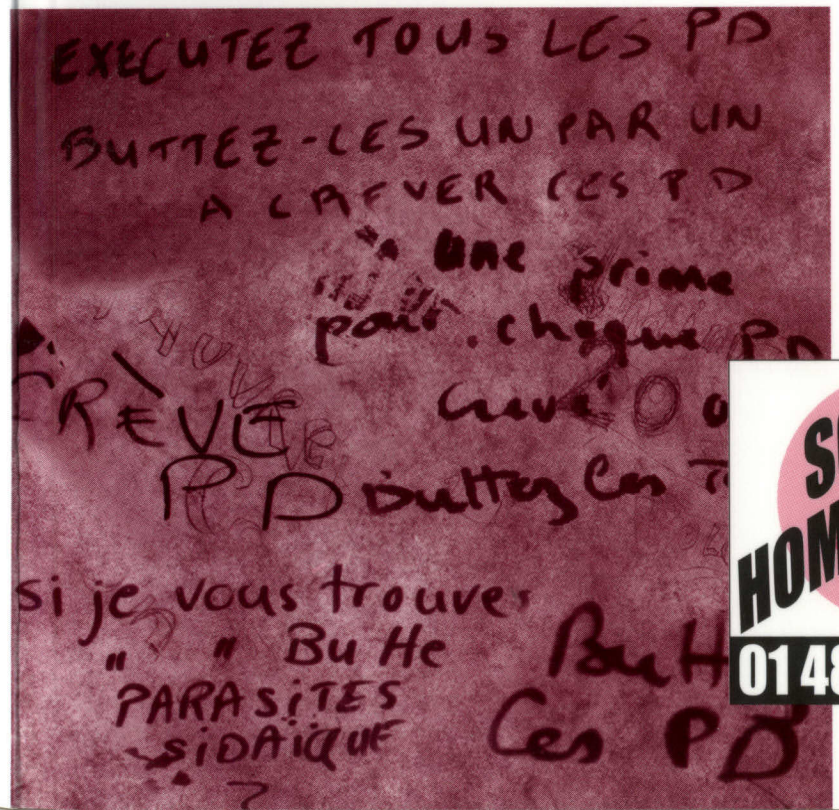

SOS HOMOPHOBIE
01 48 06 42 41

RAPPORT 2002 SUR L'HOMOPHOBIE

Avertissement

SOS homophobie est le seul observatoire de l'homophobie en France. Les données constituées des témoignages recueillis sur la ligne d'écoute et par écrit, sont ici analysées afin d'élaborer une cartographie de l'homophobie. La connaissance de l'homophobie par notre association n'est que partielle : tous les cas ne nous sont pas remontés. En effet, par manque de moyens financiers, le numéro n'est diffusé que de façon confidentielle en outre, les formes d'homophobie les plus subtiles, souvent insaisissables, se prêtent difficilement à une mesure.

Notre association est composée de bénévoles, ce rapport est le fruit d'un travail collectif. Il peut donc subsister des disparités dans les styles d'écriture.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Rien n'est jamais définitivement acquis, restons mobilisés ! 6

CHAPITRE 1
L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE

1.1 Sept ans d'histoire 9
1.2 Des moyens au service d'un objectif 12

CHAPITRE 2
L'HOMOPHOBIE PORTRAIT D'ENSEMBLE

2.1 La définition des dictionnaires 16
2.2 La lesbophobie 17
2.3 Le bilan de l'année politique 22
2.3.1 Une année en politique 22
2.3.2 Analyse de l'enquête pré-éléctorale adressée par SOS Homophobie aux candidats à l'élection présidentielle de 2002. 28
2.3.3 Le PaCS 39
2.4 L'homophobie relevée sur Internet 40
2.5 Morceaux choisis d'homophobie 41

CHAPITRE 3
L'HOMOPHOBIE RAPPORTEE SUR LA LIGNE D'ECOUTE

3.1 La ligne d'écoute 58
3.1.1 Le fonctionnement de la ligne 58
3.1.2 L'écoute à SOS homophobie : une éthique et des objectifs 59
3.2 Analyse statistique des appels reçus 61
3.3 Analyse thématique des appels reçus 84
3.3.1 Les agressions 84
3.3.2 L'homophobie dans le monde du travail 87
3.3.3 Les discriminations homophobes du quotidien 90
3.3.4 Le mal de vivre son homosexualité 95
3.3.5 Les appels divers 98
3.4 Analyse du courrier reçu par l'association 100

CHAPITRE 4
LE TRAITEMENT DES QUESTIONS LIEES A L'HOMOSEXUALITE DANS LA PRESSE

4.1 A propos du couple homosexuel et de l'homo-parentalité entre avril 2001 et 2002
Le Monde, Libération, Le Parisien, Le Figaro 108

4.2 A propos de la personne homosexuelle et de l'homosexualité entre avril 2001 et 2002
Le Monde, Libération, Le Parisien, Le Figaro 119

CHAPITRE 5
DES ACTIONS CONTRE L'HOMOPHOBIE

5.1 Les actions menées par SOS homophobie entre avril 2001 et avril 2002 136
5.1.1 Une sélection des actions menées 136
5.1.2 Quelques communiqués de presse 143
5.2 SOS homophobie dans les médias 151
5.2.1 Article choisi dans Libération 151
5.2.2 Article choisi dans Le Monde 152

CHAPITRE 6
INFORMATIONS PRATIQUES

Comment nous aider et nous rejoindre dans la lutte contre l'homophobie 156

REMERCIEMENTS 160

ÉDITORIAL

RIEN N'EST JAMAIS DÉFINITIVEMENT ACQUIS, RESTONS MOBILISÉS !

Les homosexuels, lesbiennes et transsexuels subissent toujours des discriminations et violences homophobes. L'égalité des droits entre homosexuels et hétérosexuels n'est toujours pas réalisée. Cette année encore, notre rapport annuel en atteste. SOS homophobie reste donc mobilisée.

Pourtant, d'année en année, nous notons que les violences homophobes sont de moins en moins fréquentes, que le contexte socioculturel nous est de plus en plus favorable, que les responsables politiques nous prennent volontiers plus au sérieux et que nous enregistrons des avancées significatives.
Les associations de défense des droits des homosexuels et des lesbiennes ont notamment obtenu du gouvernement de la gauche plurielle, la dépénalisation de l'homosexualité, le PaCS, le concubinage homosexuel, l'interdiction de toute incitation à la haine homophobe dans les programmes audiovisuels, une loi contre les discriminations dans le travail, la formation et l'accès au logement et, la reconnaissance du statut de victime du nazisme aux déportés homosexuels.
Au regard du vide juridique dans lequel nous étions préalablement plongés, c'est encourageant, mais toujours insuffisant. Nous devons consolider nos droits acquis et convaincre nos interlocuteurs de prendre les mesures nécessaires telles l'amélioration du PaCS, le statut des familles homoparentales, l'adoption par les homosexuels, la prévention mais aussi la pénalisation de l'homophobie ...

Si je mesure avec optimisme le chemin parcouru, si j'ai toujours lutté sûre de la légitimité de nos revendications et confiante dans l'avenir, l'histoire, notre mémoire collective et la situation d'homosexuels à l'étranger, m'ont empêchée d'oublier le silence, le mensonge et la peur sous lesquels nous fûmes enfouis pendant des siècles.
Dans le passé, encore aujourd'hui dans les pays non démocratiques, les sociétés ont tenté de nous effacer au mieux en niant notre existence, au pire en nous persécutant ou en nous assassinant.
Seule une démocratie progressiste peut garantir notre liberté et nos droits.

L'état de choc puis la mobilisation sans précédant provoqués par la présence du Front National au second tour de l'élection présidentielle 2002 démontrent brutalement à quel point il est vital, en toutes circons-

tances, de se souvenir et de rester vigilants.
Comme beaucoup, nous ne nous sommes pas assez méfiés, occupés à négocier âprement nos droits.
Nous n'avons pas compris à quel point le mécontentement et la frustration grandissaient, pas vu l'extrême droite se répandre dans la société, enfler, prodiguant ses démagogiques et catastrophiques solutions à qui voulaient bien les entendre.
En effet, l'extrême droite sait comment résoudre les problèmes économiques et sociaux de la France, sa stratégie a le mérite d'être connue : les immigrés, les juifs, les homosexuels, les communistes et les francs-maçons, mais aussi les femmes, les "sidaïques", les artistes et tous les démocrates, l'Europe enfin, sont responsables et doivent être neutralisés !
L'extrême droite nous hait tout particulièrement, nous les homosexuels, lesbiennes et transgenres.
Pensez-donc, tous ces invertis incontrôlables et tous ces ventres en moins, c'est le chaos suprême, la fin de la civilisation !
Imaginer l'avenir et les traitements qu'ils nous réserveraient me révulse ! Heureusement, au deuxième tour, un raz-de-marée républicain a repoussé magistralement la menace du fascisme.

Les militants associatifs sont souvent à l'initiative des progrès sociaux. Avec un temps d'avance, ils revendiquent ce que la majorité finit par reconnaître, tôt au tard, comme étant légitime.
En revanche, trop d'homosexuels et de lesbiennes pêchent par leur insouciante amnésie et par passivité. Ils profitent d'une liberté que leurs aînés ont chèrement arrachée, tant mieux, mais nous aimerions tant qu'ils soient plus solidaires et responsables, qu'ils manifestent plus d'enthousiasme à défendre, à nos côtés, leurs libertés et leur avenir.
Egalement trop d'hétérosexuels considèrent que nos luttes sont communautaires et oublient que lutter contre l'homophobie c'est œuvrer pour une société plus égale et plus libre, au bénéfice de tous ses membres. Nous aimerions qu'ils soient plus solidaires et responsables et s'engagent à nos côtés comme nous le sommes aux leurs. La pleine acceptation de l'homosexualité n'est pas le problème des seuls homosexuels.

RIEN N'EST JAMAIS DEFINITIVEMENT ACQUIS. N'est-ce pas ce qu'il faut retenir de plus remarquable dans l'année politique écoulée ?
Les minorités, tout particulièrement, sous peine d'être mises en danger, doivent veiller sans relâche au bon fonctionnement de la démocratie et des institutions.
Restons engagés.

L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE

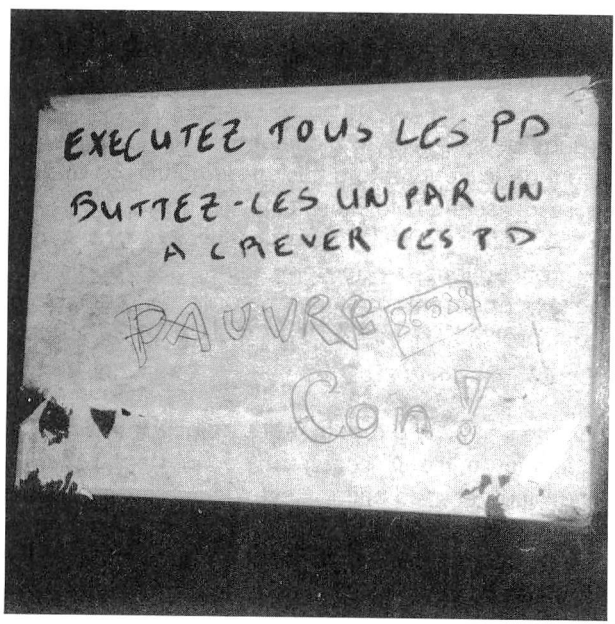

1.1 SEPT ANS D'HISTOIRE

Création : le 11 avril 1994 à Paris
Présidents :
1993-1994 : Laurent Mulheisen - Fondateur
1995-1997 : Gilles Condoris
1998-2002 : Christine Le Doaré

Le nom de SOS homophobie a été choisi en écho à celui de SOS Racisme. Le projet initial était de doter Paris d'une ligne d'écoute anonyme contre les violences à caractère homophobe. Il s'agissait d'une permanence téléphonique pour répondre spécifiquement aux problèmes de violence et de discrimination que rencontraient les homosexuels et les lesbiennes. Statutairement, "L'association *SOS homophobie* a pour objet de mettre en œuvre et de promouvoir toute action susceptible de favoriser la lutte contre toute forme, avouée ou non, de discrimination ou de violence à l'encontre d'individus, de groupes ou de pratiques homosexuels ou perçus comme tels."

Les fondateurs sont d'anciens militants de la FAR (Fraction Armée Rose) et quelques-autres. Ils tinrent leurs premières réunions à l'automne 1993. Si les statuts furent déposés le 11 avril 1994, la ligne d'écoute fut ouverte le 25 octobre 1994 avec dès l'origine, des permanences d'écoute tenues du lundi au vendredi de 20h à 22h.
Cette ligne s'ouvre à Paris. Néanmoins, dès le début elle revendique une couverture nationale.

La première équipe s'est principalement mobilisée sur l'organisation et le fonctionnement de la ligne et la diffusion du numéro d'appel. Rapidement, les militants se divisent sur la hiérarchie des priorités et les plus politisés d'entre eux, qui connaissent l'histoire des luttes homosexuelles, démissionnent. Deux conceptions s'opposent alors, les partisans de l'écoute professionnelle s'opposent aux membres de la commission actions et prévention qui prônent l'action au sens Act-Upien du terme. L'association survit néanmoins.

L'équipe suivante s'attache à redéfinir des objectifs, une organisation et une méthode, quelques militants confèrent peu à peu à *SOS homophobie*, "professionnalisme" et crédibilité. Cette démarche est entamée en 1997 par un groupe d'écoutants qui organise un séminaire interne. Le pôle écoute, qui est indéniablement structurant, en sort renforcé. Il est également décidé de s'atteler à l'élaboration d'un rapport annuel de l'homophobie en

France mis à la disposition des pouvoirs publics, des médias et du public. Ce rapport donne à la ligne d'écoute de *SOS homophobie* sa particularité : ne pas faire de l'écoute une fin en soi mais un outil de lutte contre l'homophobie. Etablir une cartographie de l'homophobie permet de mieux la connaître et donc de revendiquer des outils préventifs et répressifs adaptés. Le premier rapport annuel sur l'homophobie sort en juin 1998.

Le concept d'Observatoire de l'homophobie prend corps avec la ligne d'écoute et son corollaire le rapport annuel. La formation à l'écoute et les référentiels sont améliorés. Un Groupe de Paroles d'écoutants est mis sur pied.
Afin de gagner en efficacité, la volonté d'anticiper, de prévenir et d'éduquer pour contenir et condamner l'homophobie, s'affirme. Des groupes de travail, se mettent à la tâche pour convaincre les pouvoirs publics de mener des campagnes de prévention et d'adopter des textes répressifs.
L'Observatoire et le travail politique sont complémentaires, les liens qui les unissent sont renforcés.

Depuis, l'association continue sur sa lancée, la structure fonctionne efficacement, l'organisation est la bonne, chacun peut s'investir au sein de l'écoute et des commissions de travail. Les membres des instances dirigeantes sont choisis parmi les membres actifs. Les écoutants sont sélectionnés à l'issue d'une solide formation. Les référentiels sont actualisés et enrichis régulièrement. Le rapport annuel soigné et documenté est désormais attendu des médias. Les dossiers de sensibilisation contre l'homophobie destinés aux centres de formation (syndicats, administrations : police ...) sont lancés et suscitent l'intérêt du public ciblé et des médias. Les rédacteurs des propositions de loi contre l'incitation à la haine homophobe et autres textes juridiques s'inspirent des travaux inter-associatifs auxquels l'association contribue. Les réponses des pouvoirs publics sont encourageantes.

1.2 DES MOYENS AU SERVICE D'UN OBJECTIF

1.2.1 UNE CERTAINE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

Cette année les faits les plus marquants pour notre association sont les marques de reconnaissance que nous ont témoigné les institutions.
Le dossier de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie destiné aux écoles de formation de la police et de la gendarmerie a rencontré un franc succès. La Direction Nationale de la formation a en effet décidé d'inclure notre module au parcours de formation suivi par les policiers et leur encadrement.

Ensuite, le Conseil de la Ville de Paris a voté, à notre bénéfice, une subvention publique d'un montant de 40 000F. Nous la destinons au financement d'une campagne d'information relative au numéro d'appel de la ligne.
Enfin, la Ville de Paris nous a proposé un partenariat dans la lutte contre les discriminations homophobes subies par ses salariés dans le cadre de leur travail.
Nous interprétons ces fructueux rapprochements comme les signes d'une reconnaissance de notre travail mais surtout comme la volonté des pouvoirs publics de participer à la lutte contre l'homophobie.

1.2.2 NOUS RESTONS MOBILISÉS

Depuis les débats sur le PaCS, l'homosexualité est devenue une question de société à part entière.
L'homophobie a changé de profil, un peu moins primaire, (il convient toutefois de rester prudents, nous enregistrons cette année un regain d'agressions physiques) elle se manifeste moins par des violences que par des discriminations ou insultes. Les mentalités ont sensiblement évolué et le plus souvent, les gens y regardent à deux fois avant d'exprimer l'étonnement, le dégoût ou la haine homophobe qu'ils revendiquaient haut et fort il y a encore peu de temps.

Aussi, hier comme aujourd'hui, *SOS homophobie* entend être un facteur de lutte active contre toute manifestation d'homophobie, et contribuer par-là à une reconnaissance intégrale de l'homosexualité. Son objet est de travailler à la disparition de toute attitude de discrimination liée à l'orientation homosexuelle.
SOS homophobie est une structure composée de bénévoles motivés par la défense des droits des homosexuels et des lesbiennes. Le recrutement de ses membres se fait en dehors de toute considération de sexe, de préférence sexuelle, d'âge, de nationalité, d'appartenance idéologique, politique, religieuse ou associative, dans la mesure toutefois où ces appartenances ne sont pas incompatibles avec les objectifs de la ligne.

L'action de *SOS homophobie* s'articule essentiellement autour des trois objectifs suivants :
Animer un Observatoire de l'homophobie en France :
- Tenir une ligne d'écoute anonyme prodiguant soutien, conseils, service de réorientation à toute personne victime ou témoin d'insulte, de discrimination ou de violences homophobes ;
- Recenser et analyser les manifestations d'homophobie enregistrées anonymement sur la ligne d'écoute ;
- Publier le rapport annuel de ces données et informations ;

Dénoncer activement tous les propos homophobes et manifestations d'homophobie dans le domaine public et convaincre les législateurs pour que soient reconnus intégralement les droits des homosexuels, des lesbiennes et des transsexuels ;
Mener des actions de prévention et d'éducation et **Obtenir** la condamnation de l'homophobie par la loi.

En effet, les lois sur la presse de 1881 prévoient la condamnation de la diffamation collective envers un groupe de personnes à raison d'une liste de motifs tels que par exemple l'origine, l'appartenance à une race ou une nation. Mais le motif d'orientation sexuelle a été omis, ce qui permet aux homophobes de proférer allègrement des propos orduriers à l'égard du groupe des homosexuels sans craindre de sanctions pénales.
Deux ans après le dépôt, par des députés des groupes PS, PCF et les Verts, de propositions de loi contre l'incitation à la haine homophobe, aucun de ces textes n'a été examiné par le Parlement et aucune loi sanctionnant l'insulte ou l'incitation à la haine n'a été votée. Le législateur doit pourtant assurer à tout citoyen, homosexuel ou hétérosexuel, des libertés et des droits identiques. Les homosexuel-les ne sont pas des citoyens de seconde catégorie.
En revanche, le texte de loi sur les discriminations au travail, adoptée en 2002, représente une réelle avancée. En effet, dans la liste des discriminations sanctionnées, l'orientation sexuelle est explicitement inscrite, remplaçant le terme connoté de "mœurs". En outre, non seulement la protection contre les discriminations s'étend à l'ensemble de la carrière professionnelle et non plus aux seuls recrutements et licenciements, mais aussi à la formation professionnelle et à l'accès au logement.

L'HOMOPHOBIE PORTRAIT D'ENSEMBLE

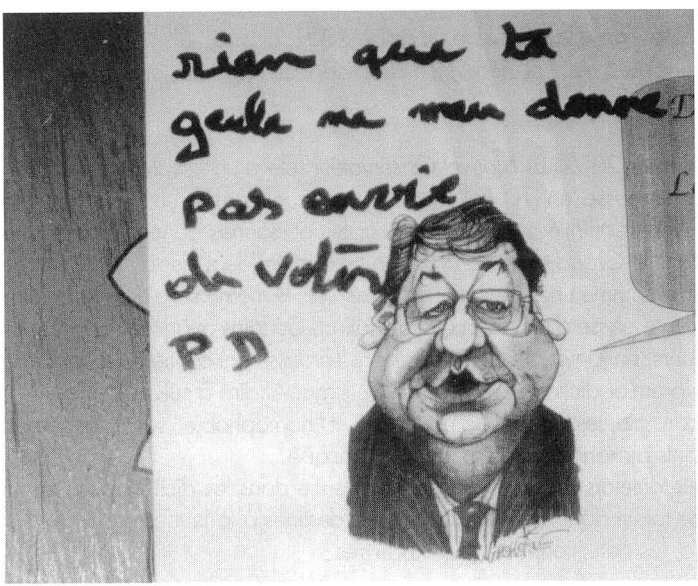

2.1 LA DÉFINITION DES DICTIONNAIRES

Cette année, peu de nouveauté.

DICTIONNAIRES EN LIGNE

La définition de l'homophobie n'apparaît toujours pas dans les pages du dictionnaire *Hachette*, de l'*INALF* (Institut National de la Langue Française), d'*Universalis* ni sur *Web Encyclo Atlas*.
Sur le dictionnaire terminologique (www.granddictionnaire.com) apparaît dans les pages "psychologie" l'homophobie : n.f - phobie de l'homosexualité.
Sur http://dico-motscroises.privatedns.com/, (dictionnaire de mots croisés), l'homophobie est un rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels.

DICTIONNAIRES PAPIER

Le Petit Robert – Édition juin 2001
Homophobe : adj. et n. 1979 ; de homo et phobe – qui éprouve de l'aversion pour les personnes homosexuelles. nf. : homophobie, 1977

Dictionnaire Flammarion de la langue française – Édition de juillet 1999
Homophobie : n.f. ; aversion pour les homosexuels

Le Petit Larousse – Édition 2002
Homophobie : n.f. ; rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels

Hachette Encyclopédique – Édition 2001
Homophobe : adj. et nom ; caractérisé par l'hostilité envers les homosexuels, législation homophobe.

Le 10 janvier 2002, Le *Nouvel Observateur* relève une évolution étrange. "En 1962 dans le Larousse en 10 volumes l'homosexualité était un "état des individus qui n'éprouvent d'affinité sexuelle que pour les personnes de leur propre sexe", aujourd'hui dans le *Grand Usuel Larousse* en 5 volumes (dépôt légal 1997) l'homosexualité est définie comme une "déviation du désir vers le même sexe". En trente-cinq ans, l'homosexualité passe d'un état à une déviation. Certains avancent, d'autres régressent".
Par ailleurs, en janvier 2002, les éditions *Larousse* ont confié à Didier Eribon la direction du premier dictionnaire des cultures gays. Affaire à suivre.
On le constate, les termes "homophobe" et "homophobie" sont présents dans les plus importants dictionnaires de la langue française.
On peut toutefois regretter leur quasi-absence dans les dictionnaires en ligne et une absence totale dans les supports papiers destinés à la jeunesse.
En outre, les définitions sont plutôt pauvres.

Quant au terme "lesbophobie", il n'apparaît nulle part, pas plus dans les dictionnaires en ligne que sur les supports papier. Pourtant ce terme se fait bel et bien l'écho d'une réalité concrète, d'une réalité qui se détache - tout en la prolongeant - de l'homophobie. Elle révèle un certain comportement, une certaine forme d'agression à l'égard des lesbiennes et uniquement des lesbiennes. Gageons que ce manque sera très prochainement comblé.

2.2 RAPPORT SUR LA LESBOPHOBIE EN 2001

Chronique annuelle d'une haine ordinaire

Après l'évolution constatée au terme de l'année 2000, le nombre d'appels relatifs à la lesbophobie enregistrés sur la ligne en 2001, tend à se stabiliser : 105 communications contre 106 l'année précédente, soit 23% du total des appels.
En progression depuis 1997 (17 % puis 18 % en 1998 et 26 % en 1999), ce pourcentage régresse à l'issue des deux années écoulées (24,4 % en 2000), entérinant ainsi le déséquilibre structurel existant, entre les appels émanant des seules lesbiennes et ceux provenant des gays.
Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et à moins de supposer que le nombre de lesbiennes a diminué, les constats précédemment effectués s'avèrent plus que jamais d'actualité : moins visibles que les gays, moins engagées dans le tissu associatif et l'action militante, les lesbiennes semblent également moins enclines à témoigner. Cela ne signifie pas pour autant que la discrimination et le rejet frappent ici moins qu'ailleurs.

Plus difficile à évaluer que l'homophobie parce que différemment exprimée, plus complexe à étudier parce qu'en général plus intériorisée, la lesbophobie se prête moins aisément à l'analyse.
Les données et commentaires figurant ci-après ne sauraient donc prétendre à l'exhaustivité.

Panorama des appels en 2001

L'orientation sexuelle

À plus de 80 %, les appelantes sont évidemment homosexuelles. 5 femmes se sont cependant déclarées hétérosexuelles et 2 autres bisexuelles. La préférence sexuelle reste inconnue pour 18 d'entre elles. En général, les femmes hétérosexuelles ont appelé la ligne pour obtenir des informations d'ordre juridique, pour témoigner ou demander des renseignements sur l'association.
Il s'agit pour la plupart de journalistes, d'étudiantes ou de militantes mais également de femmes désirant simplement témoigner ; citoyennes concernées à défaut d'être engagées.

L'âge des appelantes
Deux tranches d'âges sont sur-représentées : les "25-34 ans" d'une part, les "35-50 ans" d'autre part ; cette dernière catégorie demeurant la plus importante (40 appels contre 36 pour la première).
Les "19-24 ans" sont moins présentes que l'an passé (10 appels contre 16 en 2000) tandis que les plus jeunes et les plus âgées ont appelé avec la même fréquence et dans les mêmes proportions que précédemment (respectivement 6 et 9 appels).

L'origine géographique des appels
Concernant la provenance des appels, l'équilibre existant en 2000 entre l'Ile-de-France et la Province se trouve légèrement modifié en 2001, au profit des départements franciliens dont émanent en effet 56 communications, dont 38 de la seule capitale (43 de Province).
Malgré le développement du Web, les lesbiennes vivant en province restent manifestement plus en retrait que les parisiennes. En 2001, le nombre de leurs appels est même en très nette régression. La non-parution de *Lesbia Magazine*, vecteur important d'information pour les lesbiennes (voire unique pour beaucoup), durant plusieurs mois cette année, explique peut-être en partie cette diminution.

Les thématiques
La lesbophobie "ordinaire", vécue au quotidien, demeure la première cause d'appel, 36 femmes en ont en effet témoigné.
Contrairement aux résultats de l'année précédente par ailleurs, le nombre d'appels motivés par la lesbophobie rencontrée dans l'entreprise diminue de façon conséquente : 17 communications contre 22 en 2000.
À l'inverse, les demandes d'informations, juridiques et/ou générales, doublent en 2001 : 36 appels contre 17 l'année précédente.
Enfin, 14 femmes ont appelé pour dire leur difficulté à vivre leur homosexualité.

Analyse thématique des appels

La lesbophobie au quotidien

L'invisibilité et les règles de "discrétion", prônées par de nombreuses lesbiennes pour "avoir la paix" ne protègent pas toujours de la haine lesbophobe, notamment lorsque l'on vit en couple. Pour preuve, ces 7 appels de femmes, en butte à l'hostilité et à la violence de leur voisinage du fait de leur seul lesbianisme. Parce que vécu comme profondément menaçant, le couple lesbien dérange dès lors qu'il est "repéré" et ce, quel que soit le mode de vie adopté.
Contre lui, le voisinage choisit souvent de se liguer pour harceler, insulter, menacer, voire violenter. Si l'agression verbale directe est souvent de mise, le coup de téléphone ou la lettre anonyme demeurent des armes de choix pour l'homophobe moyen.
En outre, si l'anonymat lié à la vie urbaine reste un filtre relativement efficace, le vécu

lesbien en milieu rural ressemble pour certaines à un vrai parcours du combattant. Ici en effet, le phénomène discriminatoire n'émane plus d'un immeuble, d'un palier ou d'une rue, mais peut être le fait d'un village entier.
Jusqu'alors, la fuite paraissait être la seule solution. Les femmes qui nous appellent désormais ont plutôt choisi de se battre et de témoigner pour rompre l'isolement et le sentiment d'impuissance. Pour en finir avec le mythe de l'impunité des agresseurs.
Mains courantes, plaintes devant la justice ; à l'irrationnel elles opposent la loi, la raison et le droit, même si la réponse des autorités n'est pas toujours à la hauteur de leurs et de nos espérances.
La lesbophobie liée au contexte familial s'exerce le plus souvent contre des femmes en instance de divorce ou de séparation, dont l'homosexualité et/ou le mode de vie lesbien sert alors de prétexte pour les écarter de la garde de leurs enfants.
Mais la pression familiale pèse aussi sur les couples sans enfants et s'exprime en général et parfois violemment à l'égard de "la pièce rapportée", celle par qui inévitablement le scandale est arrivé.
7 appels font état de discriminations commerciales. Parmi ceux-ci, 4 témoignent uniquement de problèmes rencontrés dans le cadre immobilier : bailleurs ouvertement lesbophobes ne reconduisant pas les baux, agences refusant la location d'un appartement à un couple pacsé, propriétaire insultant régulièrement ses locataires.
Les autres cas de lesbophobie commerciale se rencontrent en général dans les banques, où tout à coup, après outing, le crédit n'est plus de mise, et dans certains cafés ou restaurants où l'interpellation lesbophobe de la part des serveurs, publique et insultante, peut se trouver relayée par les clients.
Ce triste florilège de la lesbophobie ordinaire resterait incomplet si l'on omettait d'y ajouter l'insulte et le harcèlement agrémentés ou non de menaces et parfois d'agressions physiques.
Les appels pour en attester sont les plus fréquents. 10 témoignages nous sont ainsi parvenus en 2001. Insultes dans la rue, insultes dans les cafés, insultes sur les lieux de travail, insultes dans les magasins : omniprésente au quotidien, l'insulte est inséparable du vécu lesbien. Traumatisante et blessante, même lorsqu'elle est sournoise ou passablement éculée ("sale gouine"), l'agression verbale n'est jamais gratuite ou anodine, mais se veut toujours profondément destructrice.
Le harcèlement et les menaces accompagnent parfois les insultes ou y font suite (4 appels en 2001). Si certaines professions, dont le corps enseignant, semblent plus exposées que d'autres à ce type de pressions, la lesbophobie sévit indifféremment dans tous les milieux professionnels.

La lesbophobie dans le monde du travail
Sur les 17 appels dénonçant des événements lesbophobes survenus dans le contexte professionnel, 11 émanent de salariés de la Fonction publique (Poste, Education nationale, municipalités...) simples témoins ou victimes. Ici aussi, l'insulte basique reste le

moyen privilégié pour atteindre et l'homosexualité le prétexte idéal pour absorber les frustrations de chacun et exclure.
Parce qu'intervenant en milieu clos et lourdement codifié, l'expression de la lesbophobie dans l'entreprise peut s'avérer particulièrement virulente. C'est même l'une de ses spécificités. En général, elle est le fait de collègues mais elle peut être relayée par la hiérarchie et donner lieu à d'incessantes brimades voire à des abus de pouvoir caractérisés. Dans l'enseignement, elle émane également des élèves voire de leurs parents.
L'objectif dans tous les cas est bien de rendre la vie impossible à la victime et tous les moyens sont bons : quarantaines savamment orchestrées, plaintes auprès de la hiérarchie sous des prétextes variés, anathèmes en tout genre et autres excommunications. Suivent en général toutes les manœuvres susceptibles de nuire à la qualité du travail de la personne discriminée : rétention d'informations, isolement, harcèlement et vexations diverses.
Paradoxalement, le recours aux syndicats reste peu fréquent et s'avère lorsqu'il existe, relativement inefficace. Parce qu'appartenant au personnel de l'entreprise et complètement assimilé à cette dernière, on hésite à se confier au délégué du personnel. Lorsqu'il est saisi, du reste, ce dernier conseille souvent la prudence et le silence. L'expression "ne pas faire de vagues", effectivement en vogue dans de nombreux endroits, revient ici comme un leitmotiv et prend toute sa dimension. Pour certains délégués syndicaux, la lesbophobie reste manifestement une cause indéfendable sinon infréquentable, susceptible de nuire à l'image du syndicat, voire à sa crédibilité.
Bien que les témoignages qui en émanent s'avèrent moins nombreux, l'entreprise privée n'est pas en reste en matière de discrimination lesbophobe et quand le salarié du secteur public reste relativement protégé par son statut, celui du privé se trouve beaucoup plus vulnérable.
Ici la fin justifie vraiment les moyens ; moyens qui se révèlent pour le moins expéditifs : refus de renouvellement du contrat de travail, refus de promotions voire refus d'embauche.
Comme dans le public l'indifférence est assez générale et la discrimination s'exprime en général en toute impunité.
Enfin, si la lesbophobie, comme le racisme ou l'homophobie, n'épargne aucune catégorie socioprofessionnelle, cadres et employés ne paraissent pas également concernés : si l'on exclut les enseignants en effet, les témoignages enregistrés sur la Ligne en 2001 proviennent essentiellement d'employés (2 appels de cadres seulement).
Qu'elle intervienne dans un cadre public ou privé, la lesbophobie dans le monde du travail se solde en général par de lourdes conséquences pour les femmes qui en sont victimes : dépressions, tentatives de suicides, chômage... Les recours aux prud'hommes, bien qu'encore exceptionnels, tendent cependant à se généraliser. De nombreuses victimes expriment ainsi le désir de "ne pas en rester là".

La demande d'écoute

En 2001, 14 femmes ont appelé la ligne par besoin d'être écoutées, pour partager leurs souffrances et leurs difficultés à s'affirmer en tant que lesbiennes.

Parmi ces 14 appels, 4 seulement émanent de femmes vivant en province. Ici aussi, la sur-représentation de la région parisienne en dit long sur la diffusion de l'information hors Paris et banlieue. Les quatre tranches d'âges sont différemment représentées : 3 appels émanent des 15-18 ans, 5 appels des 25-34 ans, 4 appels des 35-50 ans et seulement 2 appels des 19-24 ans.
Les plus jeunes appellent souvent pour partager leurs doutes et leur perplexité devant la découverte de pulsions homosexuelles qu'elles taisent dans le contexte scolaire ou familial. Quant aux plus âgées, leur vécu lesbien est souvent dramatique, voire inexistant. Peur de vivre ce que l'on est, refoulement, isolement, poids du contexte familial et de l'éducation, les appels traduisent une détresse profonde qui relève parfois d'une véritable prise en charge psychothérapeutique.
Pour certaines de ces femmes qui ont toujours vécu dans le silence et le déni cependant, appeler la ligne pour exprimer leur mal être, constitue parfois un vrai défi à elles mêmes et à autrui ; un premier pas franchi vers la conquête de leur autonomie.

Des armes pour nous battre...

Que les lesbiennes appellent moins que les gays, ce n'est pas une découverte.
Qu'elles soient moins impliquées dans le militantisme et l'action politique, on l'a déjà souligné.
En 2001 cependant, le constat final est moins sombre qu'il n'y paraît. Même si le nombre d'appels n'augmente pas en effet, même si leur répartition ne change pas, on remarque cependant une évolution importante : si les lesbiennes n'appellent pas plus, elles appellent différemment.
La ligne a reçu en effet 36 demandes de renseignements, soit deux fois plus que l'an dernier, dont plus de la moitié concernaient des demandes d'ordre juridique. Cela signifie trois choses : d'une part que les appels étaient ciblés d'emblée ; que les appelantes d'autre part, étaient donc conscientes, en tant que lesbiennes, d'avoir des droits ; droits qu'enfin, elles entendaient bien revendiquer.
Le législateur précède et entérine tout à la fois les évolutions de la société. En l'occurrence et faute de mieux dans l'immédiat, les dispositions de la Loi de modernisation sociale de janvier dernier, relatives à la lutte contre le harcèlement moral dans l'entreprise et les discriminations, devraient encourager ce mouvement et contribuer à rééquilibrer en notre faveur le rapport de force existant jusqu'alors.

En attendant, à défaut de pouvoir toutes "outer" en même temps, et faute de posséder toutes la fibre militante et le feu sacré, donnons nous des armes pour nous battre : la lesbophobie, parlons-en…

2.3 LE BILAN DE L'ANNÉE POLITIQUE

2.3.1 UNE ANNÉE EN POLITIQUE (AVRIL 2001-2002)

Cette année aura été principalement marquée par la campagne électorale présidentielle 2002. Pour la première fois les candidats à l'élection reine de la vie politique française s'adressent aux homosexuels au travers des médias gays révélant d'une part que l'enjeu représenté par le "vote gay" n'est plus négligé ; d'autre part que les homosexuels n'hésitent plus à réclamer des candidats des positions et engagements clairs en faveur, tant de droits précis (amélioration du PaCS, homoparentalité) qu'en matière de lutte contre l'homophobie.

Soyons clair , il n'existe pas à nos yeux de vote gay, uniforme et unanime, de même qu'il n'y a pas de lobby gay et lesbien capable de peser sur le programme d'un candidat. Mais il est révélateur qu'à l'exception des représentants de l'extrême droite, l'ensemble des candidats affichent leur refus de l'homophobie. A droite, Christine Boutin reste seule à réclamer ouvertement l'abrogation du PaCS. A l'aune des déclarations intempestives tenues par le RPR et l'UDF au moment des débats sur l'adoption du PaCS en 1998 et 1999 et même si cette modération n'est probablement que de surface, on mesure le chemin accompli .

Cependant il y a loin encore d'ici à la reconnaissance de l'homoparentalité, dont l'acceptation ou le refus trace une nouvelle ligne de démarcation entre les partis.

Mais l'effervescence de la campagne présidentielle ne doit pas occulter les autres faits importants de cette période :

D'importantes avancées méritent d'être saluées : la reconnaissance officielle le 26 avril 2001, de la déportation des homosexuels pendant la Seconde Guerre mondiale, les associations d'étudiants homosexuels pour la première fois, reçues au ministère de l'Education nationale le 12 septembre, la loi contre les discriminations dans le cadre professionnel adoptée le 6 novembre 2001, la participation, le même jour, encore une première, de nombreux représentants politiques de tout parti, à la cinquième marche des transsexuels, et enfin, à dix jours du premier tour des élections, le raccourcissement de 3 à 1 an du délai ouvrant droit à un titre de séjour pour un étranger pacsé avec un Français.

Néanmoins, d'autres chantiers importants sont restés en suspens faute de volonté politique suffisante : ainsi cette année encore, aucune loi de pénalisation de l'homophobie n'aura été inscrite à l'ordre du jour parlementaire. L'amendement, présenté par les députés Jean-Pierre Michel (MDC) et Patrick Bloche (PS) visant à supprimer le délai de trois ans avant l'ouverture du droit à l'imposition conjointe, aura été rejeté deux fois. Enfin, la crispation autour de l'homoparentalité subsiste : le gouvernement français persiste dans son refus de mettre un terme aux discriminations subies par les homosexuels effectuant une demande d'adoption, encouragé par sa non-condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme le 26 février 2002. Si de nombreuses réformes ont été menées ces dernières années dans le champ de la

famille, le gouvernement a exclu, à l'instar de la quasi-totalité des partis politiques, d'y inclure l'institution d'un statut pour les parents homosexuels, maintenant dans l'insécurité juridique les familles homoparentales. Combien de temps encore faudra-t-il attendre pour dépasser ces préjugés et admettre que l'orientation sexuelle ne garantie en rien les qualités éducatives des parents ?

Le vote des homosexuels : un enjeu parmi d'autres pour les candidats à l'élection présidentielle 2002 ?

Pour la première fois, les candidats à l'élection présidentielle, y compris un Président de la République et un Premier Ministre en exercice, mais à l'exception des candidats de l'extrême droite, se sont exprimés dans des médias gays : *Têtu* et *Illico*, sur des sujets tels que le PaCS, l'homoparentalité, la lutte contre le SIDA, le suicide des jeunes homosexuel·les ou encore l'homophobie en France mais aussi à l'étranger.
Est ici présentée sur ces points une synthèse des opinions des principaux candidats.

Christine Boutin demande l'abrogation du PaCS et s'oppose à l'adoption.
Jacques Chirac, à l'instar de ***François Bayrou*** (UDF), ne remet pas en cause le PaCS mais s'oppose au mariage et à l'adoption. Il affirme cependant être en faveur d'une pénalisation de l'homophobie.
Corinne Lepage (écologiste de droite) défend une égalité des droits entre couples homos et hétéros sauf en matière d'adoption mais paradoxalement s'oppose à la discrimination à l'adoption pour les homosexuel·les célibataires. Elle est favorable à la pénalisation de l'homophobie.
Jean-Pierre Chevènement (MDC) est favorable à la suppression du délai d'imposition commune mais refuse le mariage gay dont il ne perçoit pas la signification. S'il condamne l'homophobie, il ne prévoit pas de créer une loi spécifique afin de la pénaliser.
Lionel Jospin préconise une refonte de la législation anti-discrimination pour réprimer également toutes les formes de discriminations. Il s'engage pour une amélioration du statut des pacsés mais n'est pas favorable à la signature en mairie. Il s'oppose au mariage homo et au droit à l'adoption pour les couples gays et lesbiens. Par la voix d'Adeline Hazan, porte-parole en charge des discriminations, le PS tente d'expliquer ce refus au nom de la différence des sexes et de la nécessité pour l'enfant d'être élevé par deux parents de sexe biologique différent. Notons qu'un argumentaire semblable, fondé sur la défense d'un ordre symbolique traditionnel est défendu par Jacques Chirac.
Noël Mamère (Les Verts) favorable au mariage homo et à l'homoparentalité, prône de surcroît de notables améliorations du PaCS (signature en mairie, suppression du délai fiscal, ouverture du droit au séjour pour le pacsé étranger).
Robert Hue (PCF) souhaite également améliorer le PaCS insuffisant dans sa forme actuelle, il n'émet pas d'avis sur l'homoparentalité. Il souhaite une loi pénalisant l'homophobie et une extension du droit d'asile aux personnes persécutées en raison de leur homosexualité.

Christiane Taubira (radicaux de gauche) se prononce en faveur du mariage et du droit à l'adoption. Elle propose la création d'une autorité indépendante contre toutes les discriminations y compris les discriminations homophobes.
Olivier Besancenot (Ligue Communiste Révolutionnaire) se prononce en faveur de l'homoparentalité (adoption et procréation médicalement assistée pour les lesbiennes) et d'un accès pour tous au mariage sous la forme "d'un concubinage pour tous avec les droits du mariage". En revanche il ne soutient pas la pénalisation de l'homophobie.
Arlette Laguiller (Lutte Ouvrière) contestant les formes actuelles du couple et de la famille, ne prévoit pas de statut spécifique pour les gays et lesbiennes. Elle n'est pas défavorable à une loi sanctionnant l'homophobie, mais la priorité est accordée aux droits des travailleurs et à la transformation radicale des structures de la société.
Les deux partis de l'extrême droite ne se sont pas exprimés dans ces magazines gays. Mais le Front national a répondu au questionnaire pré-électoral qu'avait envoyé SOS homophobie à tous les candidats : foncièrement homophobe, il considère l'homosexualité comme une "forme de vie contraire au Bien commun".
Au-delà des réponses apportées par les candidats, il importe de mesurer la portée de cette démarche innovante. Première constatation, la question homosexuelle n'est plus passée sous silence, et cela à double titre.
Tout d'abord, en acceptant de prendre position sur des thématiques concernant directement les homosexuelles, les candidats reconnaissent ces thématiques comme un sujet de campagne à part entière et les homosexuels comme des électeurs s'enquérant légitimement des projets d'amélioration de leurs droits. Ensuite, alors que cela paraissait encore inconcevable en 1995, aucun ne semble avoir été réticent à s'exprimer dans un média gay.

Comment interpréter une telle évolution ? Les débats sur le PaCS, quelle qu'ait pu être leur violence, ont réellement permis au monde politique de dépassionner le sujet de l'homosexualité. Les sondages d'opinion révélant une acceptation croissante de l'homosexualité, son rejet porte alors le risque d'une sanction électorale. Ainsi, prendre position en faveur d'une plus grande égalité des droits entre homos et hétérosexuels n'est plus aujourd'hui un acte dangereux voire stigmatisant politiquement. Bien au contraire, c'est la revendication de l'homophobie qui semble, du moins en apparence, être devenue l'exception blâmable. De plus, un sondage réalisé par la *Sofres* et publié le 21 février 2001 dans le mensuel *Têtu,* témoigne de cette évolution des mentalités : 74 % des Français ne trouveraient pas choquant d'avoir un Président de la République homosexuel contre 48 % en 1997 et 39 % en 1981.
Bien sûr, il s'agit de poser un regard lucide sur l'adaptation des politiques à cette ouverture d'esprit : ayant perçu ce changement dans l'opinion, certains candidats effectuent des revirements de position assez acrobatiques voire à "effet rétroactif" : comment croire en la sincérité de Jacques Chirac lorsqu'il déclare n'avoir jamais combattu le PaCS ?

Cette communication politique n'illustre pas seulement une stratégie électorale destinée à séduire un éventuel électorat homosexuel, mais aussi la manifestation d'une volonté des homosexuels de porter leurs revendications au niveau du débat électoral. La défense des droits des homosexuels n'est pas un combat "communautariste" mais l'exigence d'une égalité et d'une tolérance accrue dont la société toute entière serait bénéficiaire.

Actes et positionnements des partis politiques :

De nombreux partis politiques (Vincent Peillon, porte-parole du PS, Robert Hue, premier secrétaire du PCF, Alain Lipietz alors candidat des Verts à la présidentielle et la LCR) et syndicats (la CGT et la CFDT pour la première fois représentée) ont participé à la Lesbian & Gay Pride du 23 juin 2001. Cette participation tend à se généraliser d'année en année voire à devenir un passage obligé pour les politiques de gauche.

Jean-Luc Roméro était le seul élu de droite présent.

En tête du cortège, Bertrand Delanoë, nouvellement élu maire de Paris a été remarqué. Il s'est engagé à cette occasion à garantir l'absence de discriminations pour les 40 000 employés de la Ville de Paris.

Au-delà de l'hostilité récurrente de l'extrême-droite, (déjà étudiée dans le rapport de l'an dernier), la LGP déclenche encore des réactions homophobes. Ainsi Jacques Larché, président Démocratie Libérale du conseil général de Seine-et-Marne et président de la commission des lois du Sénat a reproché à Bertrand Delanoë sa participation à la marche puis a affirmé en pleine séance publique du conseil général le 29 juin "Je suis personnellement dégoûté par ce qui se passe sur le pavé de Paris. Il y a des limites à l'immoralité publique" en faisant référence à la LGP.

Jean-Luc Roméro, seul élu RPR ouvertement gay, tente de créer une commission gay au sein du RPR. Selon lui l'homosexualité n'est ni de droite ni de gauche : "L'homosexualité ne doit plus être un monopole pour la gauche et un tabou pour la droite". (*Libération* le 08/08/01) Apparue réactionnaire lors des débats sur le PaCS, la droite risque de se couper des électeurs si elle persiste à négliger les questions de société." C'est une catastrophe pour Jacques Chirac d'avoir un parti si réac". Ce ne sera pas facile, les opposants internes étant nombreux. Pour Thierry Mariani, député du Vaucluse et hostile au PaCS : "La vie sexuelle des Français n'a pas à faire l'objet d'une commission".

Malgré une lettre adressée à Michelle Alliot-Marie pendant l'été 2001, cette commission n'a toujours pas vue le jour en avril 2002. Toutefois, le secrétaire général du RPR, Serge Lepeltier, s'exprimant dans *Illico* le 30 août 2001 s'y déclarait favorable, tout en reconnaissant qu'il s'agit avant tout d'éviter de choquer son électorat traditionnellement frileux sur le sujet de l'homosexualité. C'est par ce même motif qu'il justifie l'absence de représentants de son parti à la Lesbian & Gay Pride 2001.

En réalité il s'agit d'une mission impossible : conserver l'électorat de base du RPR, conservateur, sans pour autant passer pour rétrograde et perdre les voix des plus progressistes. Cette stratégie ambivalente se retrouve dans le choix de Roselyne

Bachelot comme porte-parole du candidat Chirac à l'élection présidentielle. Les nombreuses réactions hostiles au sein du parti à l'annonce de cette nomination témoignent de la réticence encore tenace à cette ouverture d'esprit. Le bilan tiré par Renaud Muselier un an après le lancement de sa pétition destinée à obtenir l'interdiction de l'adoption aux homosexuel-les renforce cette analyse. Fort des 100 000 signatures recueillies, il porte un discours axé sur la protection des enfants qui serait menacée par un droit à l'enfant réclamé par les homosexuels et contrevenant aux droits de l'enfant. Avançant la nécessité d'une référence aux deux sexes, Renaud Muselier cite Sylviane Agacinsky et Ségolène Royal révélant ainsi la concordance de vues du PS et RPR sur le refus de l'homoparentalité. Il se défend cependant de toute homophobie : "Je ne me sens ni ringard ni isolé. Il est vrai que politiquement le sujet embarrasse. Du coup, beaucoup se réfugient dans une sorte de modèle bien-pensant, prétendument moderne. Moi, je veux m'engager sur ce débat, qui est un vrai débat de société mais sans excès : je ne suis pas homophobe". (*Le Figaro* , le 07/06/2001).

Le député MDC Jean-Pierre Michel, déjà à l'origine du PaCS, dépose le 26 septembre une proposition de loi ouvrant le droit à l'adoption pour les homosexuels pacsés.

Le 6 octobre 2001, pour la première fois des responsables politiques défilent à l'Existrans, cinquième édition de la marche des transsexuel-les. Cette présence témoigne d'un intérêt pour une thématique qui jusqu'alors provoquait davantage d'embarras que de soutien au sein des partis politiques. Patrick Bloche, président de la fédération PS de Paris a affirmé la "nécessité absolue d'une reconnaissance sociale des transsexuel-les". Michela Frigolini, membre du conseil exécutif du PCF souhaite une réforme législative intégrant la notion d'identité sexuelle. Jean-Luc Roméro (RPR) reconnaissait que dans son parti la transsexualité était encore plus controversée que l'homosexualité.

Soulignons encore la présence de responsables des Verts et de la LCR ainsi que le soutien officiel pour la première fois de la mairie de Paris. Bertrand Delanoë écrit dans une lettre adressée aux participants : "Vous aspirez légitimement à une reconnaissance qui ne vous est pas encore acquise. Dans cette quête vers une identité acceptée par chacun, je suis conscient des lourdes difficultés sociales et professionnelles auxquelles vous faites face". Il réclamera aussi la fin du classement par la Sécurité sociale de la transsexualité comme maladie mentale.

Les actions gouvernementales :

Le 26 avril 2001, Lionel Jospin reconnaît officiellement le statut de victimes du nazisme aux homosexuels déportés et promet de constituer une commission historique sur cette page sombre de notre histoire.

Jacques Floch, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, commentera pour *Illico* le

28 mars 2002 les premiers résultats de l'enquête historique : 210 français ont été déportés en raison de leur homosexualité. Cette déportation est selon lui "inacceptable pour une nation civilisée". Il en soutient la reconnaissance auprès des autres déportés bien souvent réticents.
Une circulaire ministérielle sera adressée aux préfets dans les jours suivant sa déclaration pour permettre aux homosexuels de se joindre sans incident aux cérémonies de commémoration de la déportation. Encore souvent rejetés par les autres catégories de déportés, du temps sera encore nécessaire pour que les mentalités évoluent.
Le 12 septembre 2001, pour la première fois des associations d'étudiants gays et lesbiennes sont reçues par le ministre de l'Education Nationale afin de demander des réponses concrètes en matière de lutte contre le suicide des jeunes homosexuels et de prise en compte de l'homosexualité dans les cours d'éducation sexuelle. Amorcée l'année précédente par un programme et une circulaire portant sur la lutte contre les comportements sexistes et homophobes chez les élèves, cette démarche ne semble pas avoir produit de résultats concrets cette année.
Le 6 novembre 2001 la loi contre les discriminations dans le cadre professionnel mais aussi en matière de louage d'appartement, est adoptée. Parmi les motifs de discrimination interdits, apparaît la notion d'orientation sexuelle qui remplace celle de mœurs, connotée négativement.
L'aménagement de la charge de la preuve et une meilleure protection des témoins salariés de l'entreprise incriminée devraient permettre d'améliorer la protection des salariés victimes, entre autres, d'homophobie.
Les propositions de réduction ou de suppression du délai d'imposition commune pour les couples pacsés ont été par deux fois rejetées pour des raisons budgétaires. Toutefois il apparaît difficilement crédible d'imputer aux quelques 100 000 pacsés un poids financier tel qu'il justifierait de contrevenir au principe d'égalité de tous les citoyens devant l'impôt.
Cependant, en mars 2002, le gouvernement décide de ramener de 3 à 1 an le délai ouvrant droit à un titre de séjour pour un étranger pacsé à un Français. Cette mesure adoptée juste avant le premier tour de l'élection présidentielle n'était sans doute pas dénuée d'arrière-pensée politique.

A la Mairie de Paris

Pour la première fois de son histoire dirigée par un maire gay, la Mairie de Paris méritait une attention particulière. Voici les principales mesures prises par la Mairie de Paris depuis l'arrivée de la nouvelle équipe en mars 2001 :
Les avantages (prestations et droits) accordés aux agents mariés ont été étendus aux pacsés.
La mise en place d'un numéro vert anti-discrimination a été décidée (SOS homophobie est partenaire de cette démarche sur le thème de l'homophobie au travail).

Pour la première fois, un conseiller au cabinet du maire (Philippe Lasnier) est en charge des questions gays et lesbiennes.
Enfin, imitant le maire du IXème arrondissement, Jacques Bravo qui, le 2 juillet 2001, lance l'initiative d'une cérémonie de PaCS, certains maires des arrondissements de gauche organisent la signature du PaCS en mairie et non plus au tribunal d'instance.

Conclusion

Pendant cette période, des avancées notoires ont été accomplies, même si des chantiers déterminants comme celui de l'éducation et de la lutte contre le suicide des jeunes homosexuels doivent être menés avec plus de moyens et plus de détermination.
Il reste cependant un sujet pour lequel une intervention reste exclu : l'homoparentalité. Certes, Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, a délivré une subvention d'Etat à l'APGL (Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens) et a soutenu, d'ailleurs en vain car elle sera rejetée le 3 juillet, sa demande d'adhésion à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Mais le gouvernement refuse tant de lutter contre les discriminations visant les célibataires homosexuels faisant une demande d'adoption, que d'instituer un véritable statut légal du parent homosexuel non biologique. Si à ce jour, aucune étude n'a démontré que les enfants élevés dans des familles hétérosexuelles bénéficiaient d'une meilleure éducation ou d'un meilleur équilibre psychologique que ceux élevés dans des familles homoparentales, les préjugés demeurent et seront plus long encore à combattre que ceux qui prévalaient jusqu'au PaCS sur le couple homosexuel.

2.3.2 ANALYSE DE L'ENQUÊTE PRÉÉLECTORALE ADRESSÉE PAR SOS HOMOPHOBIE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Paris, le 10 décembre 2001

ENQUETE PRE-ELECTORALE : LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Questionnaire à l'attention des candidats aux futures élections
à la présidentielle et aux législatives

SOS homophobie, association de lutte contre l'homophobie (Observatoire de l'homophobie en France : Ligne d'écoute anonyme et Rapport annuel sur l'homophobie / Actions d'information et de prévention), attend des futurs candidats aux élections politiques nationales, qu'ils se déterminent et s'engagent formellement sur leur volonté de mettre en œuvre ou non les mesures de lutte contre l'homophobie, listées ci-après.
En effet, l'adoption de ces mesures de lutte contre l'homophobie est pour SOS homophobie, comme pour de nombreux homosexuels, lesbiennes et tous les citoyens outrés par l'homophobie, un enjeu électoral majeur.

Candidat :
Parti politique :
Adresse :
N° de téléphone ou e-mail :
Signature :

1. HIER

1.1 L'homophobie vous laisse t'elle indifférent, vous révolte t'elle ou au contraire l'encouragez-vous car elle vous semble naturelle ?

- **Vous :** L'homophobie m'indiffère ❑ est naturelle, je l'encourage ❑ me révolte ❑
- **Votre parti :** L'homophobie m'indiffère ❑ est naturelle, je l'encourage ❑ me révolte ❑

1.2 Pensez-vous avoir contribué, et si oui de quelle façon, à la lutte contre l'homophobie ?

- **Vous :** . . . . . .
. . . . . .
- **Votre parti :** . . . . . .
. . . . . .

1.3 Avez-vous défilé dans les manifestations anti-PaCS ?

- **Vous :** Oui ❑ Non ❑
- **Votre parti :** Oui ❑ Non ❑

1.4 Etiez-vous favorable à l'adoption du PaCS ou un statut équivalent, et si oui, l'avez-vous défendu ?

- **Vous :** . . . . . .
. . . . . .
- **Votre parti :** . . . . . .
. . . . . .

2. DEMAIN

2.1 Décréter, au même titre que le racisme et le sexisme, l'homophobie fléau national et tout mettre en œuvre pour les combattre ?

- **Vous :** . . . . . .
. . . . . .
- **Votre parti :** . . . . . .
. . . . . .

2.1.1 Attribuer des crédits aux projets relatifs à la lutte contre l'homophobie (Financer les programmes pris en charge par le gouvernement ou les collectivités locales comme accorder des subventions aux associations pertinentes dans ce domaine ...) ?

- **Vous :** Oui ❑ Non ❑
- **Votre parti :** Oui ❑ Non ❑

2.2 Serez-vous moteur dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'homophobie listées ci-dessous ?

2.2.1 Au minimum, maintenir le PaCS ?
- **Vous :** Oui ❑ Non ❑
- **Votre parti :** Oui ❑ Non ❑

2.2.2 Faire évoluer le PaCS pour qu'il corresponde mieux aux attentes de ses usagers ?

2.2.2.1 Inscription sur le registre d'état civil :
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.2.2 réduction du délai d'imposition commune :
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.2.3 Choix du régime des biens : indivision ou séparation
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.2.4 Prise en compte déterminante pour le droit au séjour du conjoint étranger
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.3 Accorder le droit au mariage aux personnes homosexuelles ?
- **Vous : Oui ❑ Non ❑**
- **Votre parti : Oui ❑ Non ❑**

2.2.4 Mener des actions de prévention et d'éducation contre l'homophobie ?

2.2.4.1 Dans les lieux publics (affichage public ...) :
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.4.2 Dans les administrations, établissements et organismes ouverts au public (affichage, formation des personnels au contact du public : personnel de police et gendarmerie, personnel hospitalier, encadrement sportif, personnel pénitentiaire ...) :
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.4.3 Dans les établissements scolaires et universitaires (affichage, campagnes d'information, formation des enseignants, programmes scolaires, rencontres avec des intervenants extérieurs ...)
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.5 Veiller à la bonne application des textes récemment adoptés pour lutter contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle ?
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.6 Pénaliser l'homophobie ?
A l'instar du dispositif anti-raciste existant, permettre aux plaignants d'engager une action en justice et aux associations de se constituer partie civile dans des cas d'incitation non personnalisée à la haine ou au meurtre du groupe des homosexuels et des lesbiennes. (La pénalisation de l'homophobie peut être intégrée dans un texte plus vaste qui pénaliserait également l'incitation à la haine sexiste).
- **Vous :** oui ❑ non ❑
- **Votre parti :** oui ❑ non ❑

2.2.7 Ouvrir l'adoption aux personnes ou couples homosexuels présentant toutes les garanties requises pour

2.3.2.2 Analyse des réponses fournies par les candidats à l'élection présidentielle

Candidats	Total de	Commentaires
Robert HUE	**points**	Engagé
Lionel JOSPIN	**76**	Peut mieux faire
Christiane	**43,50**	Pressée
TAUBIRA	**42**	Tentative de politiquement Correct
Jacques CHIRAC	**25**	Abscons
Daniel GLUCKS-	**16**	Insuffisant
TEIN	**15**	Haine homophobe

NB. Olivier Besancenot et Arlette Laguiller ont répondu trop tard pour nous permettre d'intégrer leurs réponses.
Arlette Laguiller se contente d'une simple lettre et d'affirmer qu'elle lutte contre toutes les dicriminations.
Olivier Besancenot répond favorablement aux questions posées, de façon très détaillée, en avançant des propositions concrètes. Il aurait eu la même note que Robert Hue.

JACQUES CHIRAC - R.P.R

Total 25 (dont 6 en doute)

HIER

Avis sur l'homophobie ?	Indifférent	
	Naturel	
	Révoltant	5
A lutté contre ?	OUI	(5)
	NON	
A Défilé avec les anti-pacs?	OUI	
	NON	1
A été favorable au PaCS	OUI	(1)
	l'a défendu	
	NON	

DEMAIN

Décréter l'homophobie fléau national	OUI	
	NON	- 5 *
Attribuer des crédits pour la combattre	OUI	1
	NON	
PACS		
Maintenir le pacs	OUI	0
	NON	
FAIRE ÉVOLUER LE PACS		
Inscription Etat Civil	OUI	
	NON	- 1 *
Réduction du délai d'imposition	OUI	
	NON	- 1 *
Choix du régime des biens	OUI	1
	NON	
Droit au séjour du conjoint étranger	OUI	
	NON	- 1 *
DROIT AU MARIAGE	OUI	
	NON	- 5
ADOPTION	OUI	
	NON	- 5
ACTIONS DE PRÉVENTION		
Affichage public	OUI	1
	NON	
Administrations	OUI	1
	NON	
Etablissements scolaires	OUI	1
	NON	
Veiller à l'application des textes	OUI	1
	NON	
PÉNALISER L'HOMOPHOBIE	OUI	10
	NON	
FACILITER LES DÉMARCHES DES TRANSSEXUELS	OUI	5
	NON	

Analyse de la forme et du fond

Enquête prise en considération, réponse détaillée avec développements mais il est permis de douter de la réponse aux 2 questions entre ( ). 10

* Pas de réponse = -

LIONEL JOSPIN - P.S. Total 43,50

HIER

Avis sur l'homophobie ?	Indifférent	
	Naturel	
	Révoltant	5
A lutté contre ?	OUI	5
	NON	
A Défilé avec les anti-pacs?	OUI	
	NON	1
A été favorable au PaCS	OUI	1
	l'a défendu	5
	NON	

DEMAIN

Décréter l'homophobie fléau national	OUI	5
	NON	
Attribuer des crédits pour la combattre	OUI	1
	NON	
PACS		
Maintenir le pacs	OUI	0
	NON	
FAIRE ÉVOLUER LE PACS		
Inscription Etat Civil	OUI	1
	NON	
Réduction du délai d'imposition	OUI	1
	NON	
Choix du régime des biens	OUI	1
	NON	
Droit au séjour du conjoint étranger	OUI	1
	NON	
DROIT AU MARIAGE	OUI	
	NON	- 5
ADOPTION	OUI	
	NON	- 2,5
ACTIONS DE PRÉVENTION		
Affichage public	OUI	1
	NON	
Administrations	OUI	1
	NON	
Etablissements scolaires	OUI	1
	NON	
Veiller à l'application des textes	OUI	1
	NON	
PÉNALISER L'HOMOPHOBIE	OUI	10
	NON	
FACILITER LES DÉMARCHES DES TRANSSEXUELS	OUI	0
	NON	

Analyse de la forme et du fond

L'enquête est prise en considération, la réponse est libre et développée, quelques impasses et toujours le refus de l'adoption des couples homos et de leur mariage. 10

ROBERT HUE - P.C.

Total 76

HIER

Avis sur l'homophobie ?	Indifférent	
	Naturel	
	Révoltant	5
A lutté contre ?	OUI	5
	NON	
A Défilé avec les anti-pacs?	OUI	
	NON	1
A été favorable au PaCS	OUI	1
	l'a défendu	5
	NON	

DEMAIN

Décréter l'homophobie fléau national	OUI	5
	NON	
Attribuer des crédits pour la combattre	OUI	1
	NON	
PACS		
Maintenir le pacs	OUI	0
	NON	
FAIRE ÉVOLUER LE PACS		
Inscription Etat Civil	OUI	1
	NON	
Réduction du délai d'imposition	OUI	1
	NON	
Choix du régime des biens	OUI	1
	NON	
Droit au séjour du conjoint étranger	OUI	1
	NON	
DROIT AU MARIAGE	OUI	10
	NON	
ADOPTION	OUI	10
	NON	
ACTIONS DE PRÉVENTION		
Affichage public	OUI	1
	NON	
Administrations	OUI	1
	NON	
Etablissements scolaires	OUI	1
	NON	
Veiller à l'application des textes	OUI	1
	NON	
PÉNALISER L'HOMOPHOBIE	OUI	10
	NON	
FACILITER LES DÉMARCHES DES TRANSSEXUELS	OUI	5
	NON	

Analyse de la forme et du fond

Le questionnaire est véritablement pris en considération. La réponse est très détaillée et développée : une réflexion de fond, un véritable engagement. 10

JEAN-MARIE LE PEN — Total -88

HIER

Avis sur l'homophobie ?	Indifférent	
	Naturel	- 10 *
	Révoltant	
A lutté contre ?	OUI	
	NON	- 5 *
A Défilé avec les anti-pacs?	OUI	- 10 *
	NON	
A été favorable au PaCS	OUI	
	l'a défendu	
	NON	- 5 *

DEMAIN

Décréter l'homophobie fléau national	OUI	
	NON	- 5 *
Attribuer des crédits pour la combattre	OUI	
	NON	- 1 *
PACS		
Maintenir le pacs	OUI	
	NON	- 10 *
FAIRE ÉVOLUER LE PACS		
Inscription Etat Civil	OUI	
	NON	- 1 *
Réduction du délai d'imposition	OUI	
	NON	- 1 *
Choix du régime des biens	OUI	
	NON	
Droit au séjour du conjoint étranger	OUI	
	NON	- 1 *
DROIT AU MARIAGE	OUI	
	NON	- 5 *
ADOPTION	OUI	
	NON	- 5 *
ACTIONS DE PRÉVENTION		
Affichage public	OUI	
	NON	- 1 *
Administrations	OUI	
	NON	- 1 *
Etablissements scolaires	OUI	
	NON	- 1 *
Veiller à l'application des textes	OUI	
	NON	- 1 *
PÉNALISER L'HOMOPHOBIE	OUI	
	NON	- 10 *
FACILITER LES DÉMARCHES DES TRANSSEXUELS	OUI	
	NON	- 5 *

Analyse de la forme et du fond

L'enquête n'est pas prise en considération, ironie et mépris mais une réponse tout de même. La réponse est très succincte et quasi inexploitable. L'homophobie est affichée et revendiquée. Le questionnaire n'est pas retourné " puisqu'il est le fruit d'une déplorable confusion intellectuelle " ! -10

* Pas de réponse = -

DANIEL GLUCKSTEIN - PARTI DES TRAVAILLEURS — Total 16

HIER

Avis sur l'homophobie ?	Indifférent	
	Naturel	
	Révoltant	5
A lutté contre ?	OUI	
	NON	0 *
A Défilé avec les anti-pacs?	OUI	
	NON	1
A été favorable au PaCS	OUI	0 *
	l'a défendu	
	NON	

DEMAIN

Décréter l'homophobie fléau national	OUI	0 *
	NON	
Attribuer des crédits pour la combattre	OUI	0 *
	NON	
PACS		
Maintenir le pacs	OUI	0 *
	NON	
FAIRE ÉVOLUER LE PACS		
Inscription Etat Civil	OUI	0 *
	NON	
Réduction du délai d'imposition	OUI	0 *
	NON	
Choix du régime des biens	OUI	0 *
	NON	
Droit au séjour du conjoint étranger	OUI	0 *
	NON	
DROIT AU MARIAGE	OUI	0 *
	NON	
ADOPTION	OUI	0 *
	NON	
ACTIONS DE PRÉVENTION		
Affichage public	OUI	0 *
	NON	
Administrations	OUI	0 *
	NON	
Etablissements scolaires	OUI	0 *
	NON	
Veiller à l'application des textes	OUI	0 *
	NON	
PÉNALISER L'HOMOPHOBIE	OUI	10
	NON	
FACILITER LES DÉMARCHES DES TRANSSEXUELS	OUI	0 *
	NON	

Analyse de la forme et du fond

L'enquête n'est pas prise en considération, la réponse est si succincte qu'elle est quasi inexploitable. Un simple courrier est retourné à la place du questionnaire, le candidat se proclame contre toute immixtion dans la vie privée des citoyens et contre les discriminations. Nous avons donc déduit certaines réponses logiques mais n'avons pas attribué de points aux questions auxquelles nous ne pouvons deviner les réponses. -10

0 * ne peut être déduit.

CHRISTIANE TAUBIRA - P.R.G Total 42

HIER

Avis sur l'homophobie ?	Indifférent	
	Naturel	
	Révoltant	5
A lutté contre ?	OUI	5
	NON	
A Défilé avec les anti-pacs?	OUI	
	NON	1
A été favorable au PaCS	OUI	1
	l'a défendu	
	NON	

DEMAIN

Décréter l'homophobie fléau national	OUI	5
	NON	
Attribuer des crédits pour la combattre	OUI	1
	NON	
PACS		
Maintenir le pacs	OUI	0
	NON	
FAIRE ÉVOLUER LE PACS		
Inscription Etat Civil	OUI	
	NON	- 1
Réduction du délai d'imposition	OUI	1
	NON	
Choix du régime des biens	OUI	1
	NON	
Droit au séjour du conjoint étranger	OUI	1
	NON	
DROIT AU MARIAGE	OUI	
	NON	- 5
ADOPTION	OUI	10
	NON	
ACTIONS DE PRÉVENTION		
Affichage public	OUI	1
	NON	
Administrations	OUI	1
	NON	
Etablissements scolaires	OUI	1
	NON	
Veiller à l'application des textes	OUI	1
	NON	
PÉNALISER L'HOMOPHOBIE	OUI	10
	NON	
FACILITER LES DÉMARCHES DES TRANSSEXUELS	OUI	5
	NON	

Analyse de la forme et du fond

L'enquête est prise en considération mais les réponses sont peu détaillées et le questionnaire est rempli à la hâte. Pas de développements mais de bonnes réponses. -2

CORINNE LEPAGE - CAP 21 Total 15

HIER

Avis sur l'homophobie ?	Indifférent	
	Naturel	
	Révoltant	5
A lutté contre ?	OUI	
	NON	- 5
A Défilé avec les anti-pacs?	OUI	
	NON	1
A été favorable au PaCS	OUI	1
	l'a défendu	
	NON	

DEMAIN

Décréter l'homophobie fléau national	OUI	5
	NON	
Attribuer des crédits pour la combattre	OUI	
	NON	- 1 *
PACS		
Maintenir le pacs	OUI	0
	NON	
FAIRE ÉVOLUER LE PACS		
Inscription Etat Civil	OUI	1
	NON	
Réduction du délai d'imposition	OUI	1
	NON	
Choix du régime des biens	OUI	1
	NON	
Droit au séjour du conjoint étranger	OUI	
	NON	- 1 *
DROIT AU MARIAGE	OUI	
	NON	- 5
ADOPTION	OUI	
	NON	- 5
ACTIONS DE PRÉVENTION		
Affichage public	OUI	1
	NON	
Administrations	OUI	1
	NON	
Etablissements scolaires	OUI	1
	NON	
Veiller à l'application des textes	OUI	1
	NON	
PÉNALISER L'HOMOPHOBIE	OUI	10
	NON	
FACILITER LES DÉMARCHES DES TRANSSEXUELS	OUI	5
	NON	

Analyse de la forme et du fond

L'enquête est prise en considération mais les réponses sont très succinctes sans aucune personnalisation ni développement. -2

*pas de réponse

2.3.3 LE PACS

En septembre 1998, 49 % des français étaient favorables au PaCS, en septembre 2000, ils étaient 70 %.

PaCS – Où en est-on ?

Entre le 15 novembre 1999 et début octobre 2001, 50 000 PaCS ont été signés.
Contrairement à ce que nous avaient promis ses détracteurs, le PaCS n'a pas compromis le mariage puisque ce dernier statut a même connu un certain regain, ni entraîné une vague d'immigration puisque seuls 297 PaCS ont donné lieu à une demande de titre de séjour.
Un succès incontestable qui pour ne rien gâcher, a amplement contribué au recul de l'homophobie dans les mentalités des français.

PaCS – Peut-on en rester là ?

Le rapport parlementaire de Jean-Pierre Michel et Patrick Bloche

Après avoir mené une enquête auprès d'utilisateurs du PaCS, d'associations dont l'Observatoire du PaCS, de juristes, les deux rapporteurs ont proposé au parlement des mesures législatives destinées à améliorer le texte.
Elles portent sur l'inscription du PaCS en marge de l'acte de naissance, l'amélioration des outils statistiques, la diminution ou suppression du délai de trois ans préalable à l'imposition commune, la réduction à deux ans (contre trois) de la durée de la vie commune en France préalable à une demande de titre de séjour, le déplacement d'un greffier pour pacser les personnes incarcérées et l'application du PaCS aux TOM.
De toutes ces mesures, deux seulement ont été retenues. La loi Informatique et Liberté intègre deux des dispositions contenues dans le rapport des deux députés. Le premier amendement au PaCS autorise "l'établissement de statistiques anonymes pour connaître les modalités d'application de la loi", l'objectif étant de connaître la répartition entre les PaCS signés par les homosexuels et les hétérosexuels. Le deuxième permet d'indiquer la signature d'un PaCS en marge des registres d'état Civil, l'objectif étant ici d'éviter la délivrance de certificats de non PaCS et de justifier d'un PaCS sans avoir à dévoiler le sexe du partenaire.

PaCS – Plus de lacunes que de progrès

Le Rapport de l'Observatoire du PaCS n° 2, paru en 2001, énumérait un certain nombre de mesures destinées à améliorer ce statut pour le moins insuffisant et inachevé.
SOS homophobie, membre de l'association, insiste tout particulièrement sur les points suivants qui devront, être débattus au Parlement, sans délai :

Modification de l'état civil

Déclaration sur le registre de l'état civil pour bénéficier des droits extra- patrimoniaux (protection art.8 Convention européenne des droits de l'Homme - respect vie privée et familiale) et pour consacrer un véritable statut de couple et non une simple relation

contractuelle. Le statut doit aussi produire les effets de la représentation légale dans les actes de la vie civile

Modalités d'enregistrement du PaCS

En cas d'incarcération, le greffier devrait pouvoir se déplacer comme dans le cas du mariage (à la requête du Procureur de la République).

Modification du régime des biens

Le régime de l'indivision est peu adapté au couple en général, à fortiori au couple homosexuel. Actuellement, la volonté de celui qui se porte acquéreur d'un bien, doit être manifestée lors de chaque acquisition ou souscription. A l'inverse, il faudrait qu'à défaut de stipulation contraire, les biens acquis postérieurement au PaCS soient la propriété exclusive de celui qui les a acquis. Preuve par tout moyen. Si la preuve est impossible à établir, alors les biens seraient présumés indivis de moitié.

L'article 515-4 sur l'aide mutuelle et matérielle devrait aussi évoluer. La solidarité devrait jouer pour les dettes contractées pour les besoins de la vie courante, à l'exclusion des dépenses excessives eu égard au train de vie.

Fiscalité

Il faut modifier le code général des impôts pour permettre aux pacsés de bénéficier de l'abattement sur les donations dès la conclusion du PaCS.

Le délai de trois ans pour bénéficier de l'imposition commune doit être supprimé.

Successions

Pour assurer une meilleure protection en cas de décès, il faudrait compléter le livre 3, titre 1, chapitre 3, du code civil, afin que le partenaire soit successible à condition qu'aucun des partenaires n'ait signifié à l'autre sa volonté de mettre fin au pacte. Il faudrait également que le partenaire survivant soit appelé en succession seul ou en concours avec des parents du défunt.

Droit au séjour

la circulaire du 10 -12 -1999 ne permet pas aux pacsés de poursuivre une vie de couple en France. L'exigence de trois années de vie commune sur le sol français doit être supprimée ou considérée comme purement indicative. En outre, le pacsé étranger devrait pouvoir obtenir de plein droit un titre de séjour temporaire.(un visa si conclu à l'étranger) et être protégé des mesures de reconduite à la frontière.

Enfin, le mariage devrait être rénové et ouvert aux couples homosexuels qui le souhaitent, surtout s'ils ont des enfants ou des projets d'adoption.

2.4 L'HOMOPHOBIE SUR INTERNET

Sur l'e-mail de SOS homophobie, nous sont souvent signalés des sites homophobes. La connexion aux sites homophobes est bien souvent le fruit du hasard. Même si les hébergeurs ferment les sites ou forums homophobes, ils réapparaissent, peu de temps après, hébergés par d'autres prestataires. Sur Internet, se côtoient les sites spécifiques

sur l'homophobie et les forums de discussion sur lesquels sont fréquemment relevés des propos homophobes.

Sites sur l'homophobie

http://www.godhatesfags.com/main/index.html, est un site en anglais entièrement homophobe. La photo de Matthew Shepard, jeune américain assassiné le 12 octobre 1998 par des homophobes, apparaît dans les flammes de l'enfer avec un compteur des jours écoulés. On y lit que son homosexualité justifiait son assassinat.
Certains sites personnels proclament, sans crainte leur homophobie.
Les sectes ne sont pas en reste. L'Eglise de l'Unification (secte Moon) sur son site (http://www.euro-tongil.org/french/misc/hom.html) se livre à une étude sur l'homosexualité. En essayant d'en trouver les causes elle nous donne la solution pour éradiquer ce comportement anormal (mariage et thérapie).

Homophobie sur les forums de discussions

Les forums de discussions se sont fortement développés. Ils ne sont pas contrôlés et on y relève des propos atroces. L'amalgame entre homosexualité et pédophilie est courant.
Quelques exemples de haine homophobe relevée dans les forums :
- "avec toute la haine que j'ai envers les animaux de votre espèce, j'espère que vous brûlerez dans les flammes de l'enfer".
- "l'homosexualité est un fléau qui s'abat sur le monde".
- "pratiques sexuelles abominables et immorales".

Un nombre très important d'insultes fleurit également sur ces sites.
Dans la plupart des cas, ce déchaînement de haine entraîne une réaction immédiate des intervenants sur le forum qui la condamne fortement.

2.5 MORCEAUX CHOISIS D'HOMOPHOBIE

De mai 2001 à avril 2002

Dans les témoignages et demandes d'intervention transmis par e-mail, les noms et lieux de vie des protagonistes ont été volontairement modifiés. Ces mails sont archivés et reproduits ici textuellement.

VIOLENCES PHYSIQUES HOMOPHOBES

Coups et blessures

Par e-mail, le 16 octobre 2001
"Bonjour, j'ai un ami qui a été victime d'insultes homophobes et de coups et blessures. J'aurai besoin de vos conseils éclairés pour débuter une procédure envers les auteurs. Suite à une bagarre contre 4 voyous, ces derniers ont porté plainte contre lui pour violence avec arme or il n'a utilisé d'arme. Ils l'ont par-là même accusé d'actes qu'il n'a pas commis (ceci n'est-il pas un délit en soi ?).
Pourriez-vous me guider dans cette démarche pour rétablir cette injustice ? Que doit-il faire ou dire lors de la comparution devant le correctionnel dans quelques jours ?
D'avance je vous en remercie de votre aide. Alexandre

Violences/XIe

Mauvaise rencontre sur le Minitel gay

Le Parisien - 3/11/01

LE MILIEU des rencontres homosexuelles sur messageries spécialisées comporte ses risques. La police urbaine de proximité (PUP) a interpellé cette semaine un jeune « truqueur », auteur d'une agression dans le XIe arrondissement.

Le 28 septembre dernier, un jeune homme de 22 ans dépose une plainte au poste de police du quartier de la Roquette. Il explique avoir fait une mauvaise rencontre après un dialogue sur un serveur Minitel gay. Il avait invité un correspondant chez lui. Ce dernier était surtout intéressé par son argent.

Menacé avec des ciseaux puis ligoté

Il l'a obligé à retirer quelques centaines de francs avec sa carte bleue puis, retourné à l'appartement, l'a menacé avec des ciseaux avant de le ligoter et le bâillonner. Il est reparti avec un lecteur DVD, la chaîne hi-fi et des disques, pariant probablement sur la discrétion de sa victime.

Le service d'accueil de recherche et d'investigations judiciaires (Sarij) du XIe a passé au crible les appels reçus par la victime. Les enquêteurs ont découvert une communication le soir de la rencontre avec un correspondant à Champigny (Val-de-Marne).

En fin de semaine dernière, les policiers sont allés interpeller un mineur âgé de 17 ans domicilié dans cette ville. L'adolescent, « particulièrement connu » des services de police, a été placé en garde à vue. Il a reconnu être l'auteur de l'agression dans le XIe et a été déféré devant le parquet des mineurs de Paris.

B.K.

Mulhouse

Dernier 17/11/01
DNA. Alsace

A la recherche de proies faciles

Les Dernières Nouvelles d'Alsace - 17/11/01

●●● *Trois jeunes majeurs ont été condamnés, dont l'un à huit mois de prison ferme, pour deux tentatives d'extorsion de fonds commises sur deux homosexuels, à Mulhouse. Une des tentatives s'est accompagnée de violences sur la victime.*

«Nous avons affaire à de petites frappes pas très courageuses, qui avaient entamé une chasse au pédé autour du parc Salvator pour se faire de l'argent», résume à sa manière le procureur Senthille. La première tentative d'extorsion s'est déroulée dans la nuit du 15 au 16 octobre dernier. Six jeunes, dont les trois prévenus et trois mineurs qui relèvent du tribunal pour enfants, ont tenté d'obtenir de l'argent d'un homme, sur un parking proche du fameux parc Salvator. Leur tentative d'intimidation a échoué. La victime a *«calmé le jeu»* et s'en est tirée avec des dégâts sur sa voiture, l'habitacle ayant été fouillé et dégradé par l'un des agresseurs.

Cette même nuit, Emmanuel Huertas, présumé leader du groupe, a tenté de voler une voiture. Agé de 18 ans, ce jeune homme est en dérive complète: il a été condamné pour la cinquième fois en quatre mois hier.

Coup de poing et menaces de mort

On retrouve ce même Huertas en trio, accompagné d'un prévenu de 19 ans et d'un mineur, à l'origine de la seconde agression, la plus sérieuse. Elle se déroule dans la nuit du 29 au 30 octobre, toujours dans le même secteur de Mulhouse. La victime, venue faire des rencontres, croise le trio. Les jeunes gens sont porteurs de deux cutters et d'un couteau dont ils menacent l'homosexuel. Ce dernier refuse de vider ses poches, bouscule Huertas qui lui allonge un coup de poing. Des menaces de mort sont prononcées par l'autre majeur, condamné hier à six mois de prison dont un mois ferme. *«Il s'agit de faits graves, en particulier la seconde agression avec armes, menaces de mort et coup de poing à la victime»*, commente le procureur Senthille.

Emmanuel Huertas écope de huit mois de prison ferme, plus deux mois avec sursis pour outrage et rebellion à l'encontre de deux policiers. Hier à l'audience, le condamné s'énerve, refuse de se laisser menotter après avoir entendu le jugement. Il est finalement projeté au sol par un policier et menotté dans le dos.

Ses deux complices majeurs, âgés de 19 et 20 ans, sont respectivement condamnés à six mois de prison, dont un mois ferme et trois mois avec sursis.

P.Sej

Menaces

Bonjour,
Notre Association AGLA France (Association des Gays et Lesbiennes Arméniens de France) organise le 27 Avril 2002 une soirée dansante à Paris. A cette occasion nous avons mis des annonces en ligne, aussi sur les sites généralistes arméniens. Aujourd'hui nous avons trouvé en réponse à notre annonce le message suivant dans le forum du site Internet du magasine "Nouvelles d'Arménie":
Date 28/03/02 01:16:45 Sujet : 3 jours après le 24 : ça craint... Auteur Illustre inconnu. Message Attendez-vous à une belle surprise le 27 avril après minuit, bande de connards. Vous allez vous en souvenir toute votre vie.
Voici où se trouve Voici où se trouve ce message en ligne : http://www.armenews.com Nous sommes inquiets! Mêmes si nous ne croyons pas vraiment à ces menaces, néanmoins, nous ne voulons pas mettre en danger les vies des participants.
Que peut-on faire ? J'ai envoyé un message à la rédaction du magazine en demandant la conservation de ce message avec ces adresses IP. Merci de votre aide!
Cordialement, M. M. Association AGLA France

Meurtres et assassinats

Yahoo! Actualités
lundi 12 novembre 2001, 15h31

Ouverture à Créteil du procès des deux meurtriers d'un gay

Lundi 12 novembre s'est ouvert devant la Cour d'Assises de Créteil le procès des deux meurtriers d'un gay, tué le 11 avril 1999 à Vitry-sur-Seine.

La victime avait rencontré ses assassins sur un réseau téléphonique, et avait ouvert sa porte sans méfiance aux deux hommes, alors âgés de 19 et 33 ans.

Les deux meurtriers encourent une peine de 30 ans de réclusion criminelle.

"L'homophobie tue" rappelait l'association SOS Homophobie à la veille de ce procès.

Pour l'association, ce procès doit "*retenir l'attention de tous*". "*Un homme est mort, pour avoir été, en tant qu'homosexuel, la victime choisie, pour sa "faiblesse" présumée, de deux individus qui avaient pris rendez-vous avec lui par l'intermédiaire d'une messagerie gay*" indique SOS Homophobie.

"*Au cours de cette audience, les associations signataires souhaitent intervenir comme parties civiles ou comme témoins, afin de sensibiliser non seulement les homosexuels, mais les citoyens en général, des violences dont les gays sont les cibles et les victimes : l'homophobie tue, et il est indispensable de connaître et de dénoncer cette haine de l'autre qui ne peut plus passer sous silence*" conclut SOS Homophobie.

JUSTICE ET HOMOPHOBIE
Garde d'enfants

Par e-mail, le 26 juin 2001
Madame, Monsieur,
Suite à mon appel téléphonique du 25/06/2001 à 21h, je vous fais part de mon désespoir : je m'appelle Corinne, j'ai 25 ans et un petit garçon de 3 ans et demi, prénommé Grégoire. Depuis un peu plus de 7 mois, j'ai confirmé mon homosexualité au père de l'enfant qui depuis le départ savait que j'avais eu des relations homosexuelles et qui me qualifiait de bi. Une procédure de garde totale à été déposée par celui-ci. Après m'avoir enfoncée devant la juge, celle ci à rendue son verdict dont j'ai pris part le 22/06/2001 par courrier recommandé, la garde est accordée au père en attendant une enquête sociale sur les motifs suivants : "Mlle M. n'a pas contesté à l'audience qu'elle avait une relation amoureuse avec une autre femme et qu'elle s'adonne à la consommation de haschisch". Le dernier motif étant vrai mais Mme la Juge a omis de préciser que j'avais dit le mot occasionnellement. Je suis certaine d'être victime d'homophobie. Je tiens à vous préciser que lorsqu'elle m'a fait avouer ces faits, elle m'a complètement agressée. Assumant pleinement mon homosexualité, et ayant tout expliqué à mon fils qui est très heureux en compagnie de ma compagne et moi-même et l'ayant fait suivre chez un pédopsychiatre qui a trouvé Grégoire équilibré, je n'admets pas que l'on m'arrache mon fils. J'ai arrêté définitivement de fumer du haschisch mais je tiens à préciser que je ne l'ai jamais fait en présence du petit. Je ne renierai jamais mon homosexualité. Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie de m'avoir lue et écouter et j'attends avec impatience de vos nouvelles.
C.M.

SERVICES PUBLICS HOMOPHOBES
Centre National de la BD et de l'image

Cher Tétu,
J'habite Angoulême qui vient d'être sous les feux de l'actualité avec le Festival International de la BD géré et organisé par le Centre National de la Bande Dessinée et de l'image. Fermé pour l'organisation du Festival en Janvier, j'y suis retourné hier en tant qu'adhérent, ce qui présente l'avantage de pouvoir chatter tranquille sur votre site. Quelle ne fut pas ma surprise, ma colère, ma blessure, de constater que cette page était désormais interdite par le Centre. Raisons avancées : il y a des mineurs, un problème d'éthique. Un seul exemple. L'adolescent de 15 ans qui peut venir au Centre pour avoir de premiers contacts avec d'autres gays et qui du jour au lendemain ne peut continuer à échanger avec des gens comme lui, que doit-il faire ? Se jeter sous la première voiture venue ? Je travaille à l'Education Nationale qui depuis récemment nous conseille de tout faire (en tout cas dans les textes officiels) pour banaliser notre sexualité. Qui plus est Têtu est les seul magazine en vente libre et non pornographique donc autorisé au moins de 18 ans. N'oublions pas votre rubrique sur les 15/20 ans...
Alors, voilà, étiez-vous au courant, pouvez-vous agir, alerter des associations voire les médias (le festival vient de se terminer, ça pourrait intéresser certaines personnes du PAF.
Merci de me lire, éventuellement de me répondre, et d'agir tant que faire se peut.
Merci pour nous tous. J.

L'armée n'est pas en reste !

Je suis sous-officier dans l'armée de l'air, une conférence des représentants de la direction du personnel de l'armée de l'air vient d'avoir lieu, pour nous parler de notre condition, de notre métier et de notre avenir.
A propos des mutations, il a été question du rapprochement de conjoints (deux militaires mariés) et des évolutions de la société comme le PaCS.
Question d'un des représentants: y'a t'il des gens pacsés dans la salle ? Pas de réponses, quelques rires et gloussements dans la salle (sans doute espérait il un coming out spontané dans cette assemblée de militaires à l'esprit si ouvert).
Remarque du même intervenant : Parce qu'il y a déjà quelques pacs dans l'armée de l'air, dans l'armée de terre , dans la marine et la gendarmerie.
Mais il y a PaCS NORMAUX et des PaCS ANORMAUX... rires dans la salle... L'intervenant : Parce que moi : les PaCS ANORMAUX , ils me restent en travers de la gorge... il parait qu'il y en a pas mal dans la gendarmerie, après ils manifestent parce qu'ils font trop d'heures mais l'attente dans les véhicules, ça rapproche...
Voilà à quoi on a droit comme discours aujourd'hui. Evidement ce sont des commentaires personnels, ce n'est pas le discours de l'armée .Qui ne dit pas grand chose sur les homos et le pacs dans l'armée.
Donc merci à cet adjudant-chef qui se donne en représentation sur toutes les bases de l'armée de l'air. Grâce à lui de nombreux militaires homos continueront à mener une vie cachée, et à mentir sur leur vie .

DES POLITIQUES SONT HOMOPHOBES

■ **Christine Boutin exige l'abrogation du Pacs.** La députée (apparentée UDF) Christine Boutin, candidate à l'élection présidentielle, a demandé, hier, l'abrogation du Pacs en 2002. « Deux ans après sa promulgation, on assiste à une surenchère de revendications de la part des promoteurs du Pacs », a-t-elle affirmé, en mettant en avant un « échec quantitatif » et « le taux scandaleux de fraude » (les Pacs « blancs » représenteraient selon elle 15 % du total dans la seule Education nationale)

Le Parisien
14/11/2001

L'alliance pour les Droits de la Vie, fondée en 1994 par Christine Boutin

ENCOURAGER LA FAMILLE

La famille, seul vrai lieu d'accueil et d'épanouissement de la vie, est fragilisée. Au lieu de la soutenir, nos gouvernants ont inventé le **Pacs**. Et certains cherchent à imposer un prétendu droit à l'**adoption homosexuelle**.

Pour que cela change, l'*Alliance pour les Droits de la Vie* propose
une véritable politique familiale
et demande des repères stables pour les enfants.

Mobilisation contre le PACS. Co-organisation et animation de 59 manifestations de rue, dans toute la France, dont celle du 31 janvier 1999 regroupant 100 000 personnes à Paris.

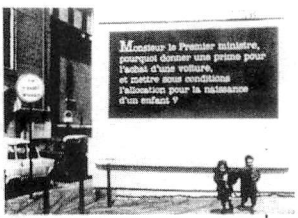

Campagne d'affichage pour une véritable politique de la famille, premier rempart contre l'exclusion.

Christine Boutin et l'adoption

Bonjour,
Veuillez tout d'abord nous excuser de répondre si tardivement à votre mail mais nous avons reçu un tel courrier qu'il nous a été difficile de répondre personnellement à chacun aussi vite que nous l'aurions souhaité.
Christine Boutin pense - et suit en cela la recommandation des psychologues - qu'un enfant a les plus grandes chances de construire sa personnalité en étant élevé par un couple constitué d'un père et d'une mère.
Elle souhaite que les enfants à adopter, qui subissent déjà le traumatisme de ne pas avoir leur père et leur mère biologique soient confiés en priorité à des couples qui peuvent leur apporter cela. La loi française prévoit certes qu'un célibataire puisse adopter un enfant. Ceci a notamment été prévu après la guerre pour permettre à un célibataire proche parent d'un enfant orphelin de l'adopter. Aujourd'hui, cette loi est détournée de sa vocation première et certains célibataires réclament le "droit" à l'adoption. Christine Boutin préfère que ce soit avant tout le droit de l'enfant qui soit pris en considération. Elle est consciente que certains enfants naissent dans des familles monoparentales, chez des couples homosexuels,...que d'autres se retrouvent dans des familles divorcés ou deviennent orphelins. Et personne ne nie les difficultés que cela peut leur causer. Alors pourquoi placer volontairement un enfant dans cette situation ? La loi n'est pas là pour "régulariser" les pratiques existantes mais bien pour les encadrer en vue du bien commun. En espérant vous avoir donné les précisions que vous souhaitiez sur le point de vue de Christine Boutin.
Très cordialement.
Marie-Laure des Brosses Chargée de mission Christine Boutin 2002 www.christineboutin2002.com

EGLISE HOMOPHOBE
Amalgame pédophile

Bonjour à vous toutes et tous,
Nous nous permettons de vous écrire suite à une émission diffusée sur LCI le jeudi 10/01/02 et sur laquelle nous sommes tombés par hasard à 11H45. Ce débat intitulé "Eglise et pédophilie : le retour du silence" était présentée par Laurent Bazin et avait pour invité (entre autres) l'abbé Alain de la Morandais. Nous avons été particulièrement choqués par les propos tenus par ce dernier suite à la diffusion d'un reportage sur la formation des séminaristes en France aujourd'hui ; le père Alain de la Morandais est intervenu en déclarant que les jeunes avaient plus de chance que sa génération car la pédophilie et la sexualité étaient des sujets tabous à son époque lors des formations de prêtres. Il a ensuite déclaré : "Il faut agir en amont ; il faut discerner dans les vocations quels sont les futurs pédophiles et les futurs homosexuels, et les écarter impitoyablement. C'est un rude travail de psychothérapie et de discernement". Laurent Bazin, après quelques secondes d'hésitation, et visiblement gêné par ces propos est intervenu en déclarant que l'homosexualité n'était pas une déviance mais un choix sexuel, tandis que la pédophilie est une déviance. L'avocat présent sur le plateau a réagi en affirmant que la pédophilie était passible de poursuites pénales mais que ce n'était pas le cas pour l'homosexualité. A de la Morandais a simplement ajouté qu'il convenait en effet de ne pas mélanger les deux "genres". Nous vous apportons ce témoignage uniquement parce qu'une fois de plus nous avons été choqués par des propos tenus à une heure de grande écoute, sur une chaîne nationale, par un personnage qui se dit ecclésiastique et représenter une partie de l'opinion publique. Suite à cet appel, nous avons

consulté votre site et en avons profité pour envoyer la pétition qui y figure au Premier Ministre pour qu'enfin les propos à caractère homophobe puissent être condamnés.
Nous vous remercions pour votre action quotidienne contre l'homophobie et vous assurons de notre soutien. Nous souhaitions apporter ce témoignage à liste, déjà longue, des déclarations homophobes quotidiennes.
F L et C C.

Marre de la télé gay !

Famille Chrétienne - 29/06/01

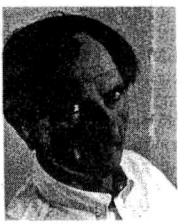

Par **Bruno de Givry**

Comment ne pas être perplexe devant la folle promotion de l'homosexualité, jusqu'à la pornographie, qui, à l'occasion de la Gay pride, envahit le petit écran cette semaine ? «France 3 contre les discriminations», titre la chaîne de la proximité, d'habitude plus réservée sur de telles questions. Ne parlons pas d'Arte et de Canal+, véritables organes de la provocation homosexuelle, qui tirent du sac, pour l'occasion, le «meilleur» de leur garde-manger ...

Une perplexité qui n'est pas sans gagner bon nombre d'homosexuels, peu enclins au dévoiement vulgaire et à la publicité de ce qu'ils vivent souvent comme une blessure, préférant la réserve à la tapageuse et inquiétante «promotion culturelle» de leur différence. S'il est vrai que l'homosexualité gagne aujourd'hui du terrain, nourrie par l'absence du père et la fragilité psychique qui en découle, comment la télévision peut-elle être ainsi confisquée au bénéfice d'une cause aussi minoritaire et indéfendable ? Offerte à un prosélytisme aussi impudique et irresponsable ? On sait combien, en effet, une homosexualité latente peut basculer sous l'effet ravageur de telles incitations.

De tels excès révèlent en tout cas le vrai visage de cette «lutte contre la discrimination». Revendication du droit d'exister des déviances sexuelles, du mariage et de l'adoption homosexuels, à l'égal des conduites sociales «normatives». Avec en arrière-fond cette idée, récemment réfutée par Jean-Paul II[1], selon laquelle la nature ne serait qu'un champ de tendances physiques aveugles n'offrant à l'homme aucune orientation objective au développement de la culture. L'homosexualité peut dès lors devenir, en dehors de tout «fondement moral naturel objectif», une option culturelle parmi d'autres. Au besoin par la violence inouïe de l'écran. ■

Homosexualité

Forme aiguë de racisme
qui consiste à rejeter 50% de la population mondiale.
La non-acceptation de la différence.
Le refus d'aimer l'autre et l'altérité

Extrait du *Jesuctionnaire* de Henri Haas. *Le Sarment,* mars 2001.

Faux repentirs

Famille Chrétienne - 06/05/01

Par **Philippe Oswald**

Des soixante-huitards, devenus des notables et des hommes politiques de premier plan, rattrapés par leur passé : comment ne pas se réjouir de ces révélations si elles permettent d'en tirer des leçons actuelles?

L'exhumation, en Allemagne, des engagements musclés de Joscha Fischer, ministre des Affaires étrangères, du temps qu'il était militant gauchiste, a été suivie de près par la publication, en Grande-Bretagne (par *The Observer*), et en France (par *L'Express*), d'extraits particulièrement nauséabonds d'un livre publié en 1975 par Daniel Cohn-Bendit, ami du précédent, et aujourd'hui député européen.

Cette fois, ce n'est pas le terrorisme qui est pointé, mais l'exaltation de la pédophilie, autre violence dont chacun convient enfin qu'elle est insoutenable.

Cette soudaine prise de conscience se manifeste par la multiplication de procès impliquant principalement des éducateurs, des enseignants et des ecclésiastiques. Un nouveau seuil vient d'être franchi avec l'affaire Cohn-Bendit. Car ce ne sont pas des vices dissimulés qu'on reproche à cette figure emblématique de Mai 68, mais la revendication provocatrice d'un droit à l'«aventure pédophile» comme à l'une des formes de la «révolution sexuelle» destinée à faire tomber les derniers tabous.

Quiconque s'insurgeait dans ces années-là – et elles auront duré longtemps ! – contre de telles apologies n'était qu'un suppôt de l'ordre moral, un réactionnaire, un fasciste. Le quotidien *Libération* du 23 février dernier a le mérite de l'écrire. Renvoyé au passé de *Libé* par l'affaire Cohn-Bendit, le rédacteur ne peut dissimuler son trouble en relisant, vingt ans après, les textes répugnants qui s'étalaient dans son journal, telle cette interview d'un pédophile satisfait complaisamment titrée «Câlins enfantins» (*Libération* du 20 juin 1981). «C'est terrible, illisible, glaçant», reconnaît le confrère.

Alors, faut-il saluer ces revirements comme une sincère repentance ? Regardons-y de plus près ! Outre qu'elles sont mises sur le compte d'un «vertige commun» (se repent-on d'un vertige ?), ces aberrations passées n'empêchent nullement les mêmes soixante-huitards, avec ou sans costume trois pièces, de continuer à promouvoir toutes les autres déviances sexuelles en brandissant comme en Mai 68 les vieux spectres de l'«ordre moral» et de l'«exclusion».

Non seulement pornographie, homosexualité, et même prostitution (notamment *via* certaines "petites annonces"), ont toujours droit de cité dans les médias qu'elles contribuent à engraisser, mais elles n'ont cessé de gagner du terrain, envahissant le petit écran… et la rue (voir la Gay Pride !). Change-t-on une idéologie qui rapporte ?

Voilà qui relativise beaucoup les regrets qui percent ici ou là, et qui n'augure pas la sortie prochaine du bourbier dans lequel s'enfonce notre société. On attend de vraies larmes ! ■

MEDIAS HOMOPHOBES

Magazine 20 ans

Avez-vous lu le numéro d'octobre 2001 du journal 20 ans ?
Probablement pas, et bien vous auriez dû parce que l'on y trouve un formidable article signé par leur chef des informations, intitulé : "Une splendeur à 20 ans, un loser à 30!". C'est un beau ramassis d'homophobie à deux balles, livré sans la moindre distance à des lectrice souvent mineures .
Quelques extraits en vrac:
"Il préférera de loin la compagnie des homos (même zinzins) à celle des filles. [...] avec le risque de devenir homo [...] Au mieux il devient bisexuel mondain [...] au pire il perd toute identité sexuelle [...] dans les deux cas, il devient misogyne et se brouille définitivement avec son père (qui le traite de PD, à plus ou moins juste titre). [...] Ce n'est pas vous qui le ramènerez sur terre dans de meilleures conditions (à l'heure où je vous parle, il fait ses valises pour partir chez Greg, un ami coiffeur), en tout cas des conditions propices à une hétérosexualité sereine. [...] Du coup il n'a d'autre choix que la violence pour s'exprimer : s'imposer avec ses poings pour ne pas passer pour une tapette et montrer ainsi aux autres mecs qu'il a des couilles [...] il deviendra une petite frappe (efféminé comme James Dean) qui n'aura aucun scrupule à se comporter en maquereau avec celle qui aura la faiblesse de l'aimer sans condition. [...] au mieux il est repéré (et mis en scène ou au lit) par une réalisateur plus ou moins homo [...]

Paroles et Musique

Salut,
en qualité de bibliothécaire je tenais à vous transmettre l'information suivante au sujet d'un chanteur de rap français. J'ai exclu son disque du prêt au public.
Il s'agit du chanteur Salif et de son album "Tous ensemble-Chacun pour soi".

Chanson n° 4 : "
Faut qu'les gens comprennent ça" : on peut lire ou entendre...je cite :
"Les données de l'Etat sont calculées,
les pédales sont adulées, congratulées.
Donc s'ils s'la conte-ra, tue les.
Les vrais gars se font allumer."

Chanson n° 15:
"Jactez j'm'en bats les c..."
"Alors dégage pédé on a pas besoin de parasite."

Cet album est sorti en 2001.
Bien amicalement. Jean.

Le Point
www.lepoint.fr
Espace abonnés
Gagnez des e-points
Abonnements
La newsletter
Les archives
Rechercher dans ce N°
Les dossiers on line
Sommaire
L'éditorial de C. Imbert
Les carnets de C. Pégard
France
Monde
Sciences
Société
Médias
Economie
Management
Idées
Culture - spectacles
Vins
Gastronomie
Voyages
Le PointCom

Novatris

LASER SOCIETE

Le sexisme chassé de la pub

par **Emmanuel Berretta**

Une ceinture de chasteté en métal pour vanter les mérites d'un serr une femme à quatre pattes face à un mouton, une autre qui clame qu'elle n'a « pas inventé la poudre » mais sait l'utiliser (à propos d' édulcorant)... Les publicités sexistes abondent. Au point d'offrir une occ à Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, d'imprimer d'un son passage au gouvernement.

Dans son rapport, Nicole Péry préconise d'abord un toilettage du code déontologie du Bureau de vérification de la publicité (BVP), l'instance d'autodiscipline des publicitaires. Rédigé en 1975, ce code ne dit rien s violence psychologique des messages publi- citaires visant à dégrader l'image des femmes. La nouvelle rédaction est en cours, au sein du BV Elle sera publiée à l'automne. Les publicitaires ont donc réussi à sauvegarder le principe de l'autodiscipline. Jusque-là dérégulé, le secte l'affichage et de la presse écrite n'échappera plus à la vigilance du BVP seule innovation est ailleurs : selon ce rapport, les associations de défe des droits des femmes telles que Chiennes de garde ou La Meute pour engager des poursuites. Elles sont d'ailleurs encouragées à se coaliser ce à dire que, demain, les associations de boulangers, de pompiers, de plombiers, d'homosexuels se verront reconnaître les mêmes droits ? De encombrés, les tribunaux risquent l'asphyxie ●

www.lepoint.fr - 26/07/01

Yahoo! Actualités

mardi 27 novembre 2001, 14h10

Valeurs Actuelles appelle Bertrand Delanoë "Madame la maire"

Valeurs Actuelles a beaucoup d'humour, comme le prouve, dans son dernier numéro, un article intitulé "Madame la Maire".

Pour l'hebdomadaire (détenu par Serge Dassault, député RPR), Bertrand Delanoë "*n'oublie pas les vrais problèmes*" en dénonçant une polémique sur le féminisation des titres et fonctions de maire et de conseillère.

Dans une lettre, le maire de Paris écrivait : "*A de nombreuses reprises, il a fallu rappeler à plusieurs élu(e)s la nécessité de respecter les titres de "Madame la Maire" et "Madame la Conseillère"*".

Cette lettre a évidemment poussé Valeurs Actuelles à faire une des blagues bien vaseuses et homophobes dont l'hebdomadaire a la secret.

"*Heureusement, plaisantaient sous cape quelques mauvaises esprits, que plusieurs maires d'arrondissements sont des femmes*" écrit Valeurs Actuelles. "*Sinon, on se demande bien qui aurait pu bouloir se faire appeler "Madame la Maire" à l'Hôtel de Ville...*"

C'est tellement consternant que ça ne mérite pas plus de commentaires...

HOMOPHOBIE DANS L'ENTREPRISE

Harcèlement

Bonjour.
Lesbienne, je subis au sein de ma société un véritable harcèlement moral et des diffamations outrancières depuis quelques mois. La situation devenant intenable et ingérable pour moi, je suis à la recherche d'informations.
Auriez-vous des adresses ou des contacts d'avocats spécialisés dans ce domaine ? Il me faudrait un entretien sérieux pour exposer mon cas.
Merci de votre aide. Sandrine.

Mise à l'écart

Je vous contacte suite à un problème sur mon lieu de travail qui semble dû à mon homosexualité.
Je suis libraire, j'ai 23 ans, et ouvertement lesbienne sur mon lieu de travail depuis mon arrivée dans l'entreprise, il y a 1 an et demi. Ce qui, en apparence, a semblé être totalement accepté par l'intégralité du staff.
Malgré tous mes efforts, et mon bon travail (Les dirigeants le reconnaissent eux-mêmes), je reste considérée comme une "sous-merde" ne pouvant pas évoluer dans l'entreprise. Je suis actuellement à mi-temps, et un temps plein m'est constamment refusé malgré plusieurs opportunités suite à des libérations de postes. Les excuses formulées n'étaient jamais valables, et se contredisaient très souvent (Deux semaines d'arrêt maladie, fort caractère, manque de motivation, ne veulent pas que je m'installe dans un train-train une fois le temps plein acquis, etc.). Il a été clairement dit aujourd'hui que le fait que je sois lesbienne posait un problème aux cadres de l'entreprise. Ceux-ci "menacent" d'ailleurs de m'empêcher d'obtenir une mutation dans un autre magasin de la marque. Je ne suis pas encore sure que le problème soit réellement d'origine homophobe. Mais la révélation d'aujourd'hui me pose le doute quant à la véracité des raisons invoquées pour ne pas me passer à temps plein.
Egalement, il me semble qu'ils n'ont pas un comportement correct à mon égard, professionnellement parlant. Je n'ai pas tous les outils nécessaires à mon travail alors que des nouveaux employés les obtiennent immédiatement. Je me vois refuser des jours de repos, demandés pourtant à l'avance, au profit d'autres membres du staff. Le patron me montre clairement son hostilité.
Je ne sais pas vraiment comment réagir. J'ai peur de m'emporter en disant que c'est un problème d'homophobie, mais d'un autre côté, j'ai peur qu'ils m'empêchent d'évoluer dans mon métier, même dans une autre ville.
Qu'en pensez-vous ? Quels sont les recours que je peux employer s'il s'avère qu'il s'agit réellement d'un cas d'homophobie ? J'espère vraiment que vous me répondrez, car ce problème au travail dure depuis trop longtemps déjà... Merci par avance...

Licenciement

Bonjour
Je voudrais connaître un avocat spécialiste des problèmes d'homophobie . J'ai un ami (homosexuel) qui était cadre (3 ans) chez B. M. SQ (gros laboratoire américain, recherche contre le sida entre autre) qui a été licencié abusivement ainsi qu'un de ses collègues (homosexuel aussi) cadre supérieur depuis 11 ans. Ils ont porté ensemble l'affaire en justice, leur employeur a perdu pour licenciement abusif sans motif invoqué. Leur employeur a fait appel. La véritable raison, c'est l'homophobie. C'est à présent ce qu'ils vont démontrer, témoignage à l'appui. Il leur faut quelqu'un de compétent pour gérer cette affaire c'est pourquoi je m'adresse à vous.
Cordialement, P.

HOMOPHOBIE DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Au lycée

Bonjour, je suis élève de seconde dans un lycée du Pas de Calais. Mercredi matin, on m'a dit qu'il était inscrit "PD" dans le dos de mon manteau et effectivement c'était écrit à la colle, en caractères assez visibles. J'ai essayé de le laver mais cela ne part pas. Je voudrais savoir si cet acte peut être qualifié d'homophone, si on peut se porter en justice contre X ou contre la personne incriminée (si la CPE de mon lycée arrive à trouver qui c'est), pour dégradation, diffamation, et homophonie. Si oui, ai je des chances de gagner ? Serais- je dédommagé du préjudice moral, et d'homophonie à mon égard. Merci de vos conseils. Au revoir.

Un enseignant.

Bonjour.
Je me sens victime d'homophobie et je ne sais pas trop comment me défendre. J'essaie jour après jour de passer outre, mais j'ai souvent du chagrin. Je suis enseignant dans une école privée depuis 15 ans. Depuis l'année dernière, je vois fleurir sur les tables, les murs et même sur mon véhicule des inscriptions haineuses, avec un sobriquet à partir de mon nom et la mention "PD".
Je sais bien qu'il s'agit d'adolescents pour qui c'est l'injure de base, mais j'en ai assez.
J'aurais envie de leur dire la vérité, leur dire que je suis très heureux d'être gay, mais ce serait une faute professionnelle et je ne dois pas tomber dans ce piège.
Que me conseillez-vous ? J'ai besoin d'un soutien, car j'ai peur de craquer.

Un autre

Je ne sais pas si le problème que je vais vous évoquer ci après relève de l'homophobie. En tout cas, j'aurais besoin d'aide et de renseignements
Voilà, je suis enseignant dans le primaire. Je travaille en banlieue nord (Garges Les gonesse). J'ai 30 ans. Je ne suis pas un modèle de virilité, certes, puisque je suis plutôt imberbe, châtain, les yeux bleus et les traits fins. Mais je ne suis pas pour autant une représentation de la folle du Marais comme on peut se l'imaginer. Ou comme ma mère peut se l'imaginer. Bref. si j'ai décris cela, c'est parce que depuis les beaux jours et l'arrivée du printemps, je me fais régulièrement insulter de Pédale en sortant de l'école, par des anciens élèves et bien sur par des gens que je ne connais pas. C'est assez pesant. C'est régulier, tous les ans. Et si je pense que cela s'est tassé, ça revient au galop. Je ne sais pas comment réagir. Ignorer mais cela ne suffit pas. Il suffit qu'un jeune m'insulte de la sorte et soit accompagné de copains pour que l'effet boule de neige se mette en action
Cela joue sur mon moral. J'aime mon métier mais travailler ainsi me fatigue. Le dossier dans Têtu ce mois ci évoque les Gays de banlieue et le malaise qu'ils ressentent. Je pourrais parler de ceux qui vont travailler en banlieue et qui n'ont pas le look racaille
Je vous tends une main. Je suis impatient d'avoir une réponse.

HOMOPHOBIE QUOTIDIENNE

Reçu par courrier

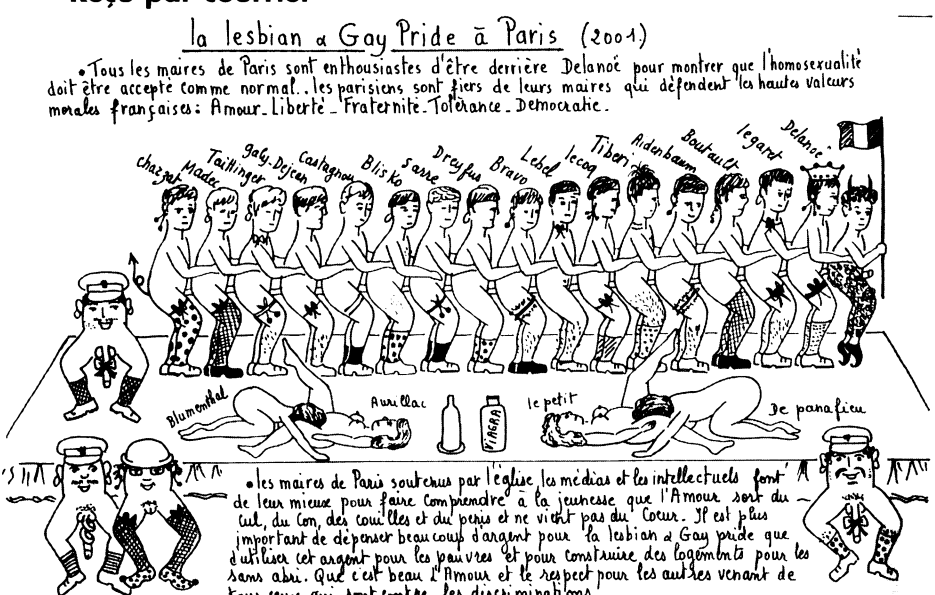

Le 2 Juillet 2001,
Je fais suite à mon entretien téléphonique de ce jour 16h15 avec vos services. Une nouvelle fois j'obtiens d'abord une réponse de non-réception de ma lettre recommandée du 5/6/2001, réponse qu'avait déjà obtenu mon appel téléphonique du 5/6/2001 pour une lettre recommandée de février 2001. Sur mon insistance j'obtiens une deuxième réponse moins dilatoire, le concubinage n'est possible qu'entre un homme et une femme.
Sauf à ce que vous m'apportiez la preuve du contraire je vous rappelle : Qu'aucune condition d'hétérosexualité ne figure dans le paragraphe "qui sont les bénéficiaires" du formulaire reçu lors de l'adhésion. Qu'il est fait référence au concubin sans définition de celui-ci. Seul vaut donc la définition légale que je vous apprends puisque vous ne paraissez pas la connaître : "Article 515-8 (inséré par Loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 art. 3 Journal Officiel du 16 novembre 1999) Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple." Dans l'attente de la carte aux deux noms, je vous prie de croire à mon plus profond mépris pour vos pratiques homophobes.
P.B.

L'INSEE homophobe ?

La semaine dernière, ma Douce et moi avons été contraintes de répondre à une enquête de l'INSEE. L'enquêtrice était charmante et a à peine cillé en me serrant la main quand ma Douce m'a présentée comme sa compagne. Nous nous sommes installées pour apporter nos réponses à ses questions que, miracle de la technologie moderne, elle saisissait immédiatement sur son ordinateur portable. Arrivées à notre situation, elle a égrené la liste des possibilités : célibataires, mariées, veuves, en union libre. Je note donc que vous êtes un couple, a-t-elle dit en souriant. Elle a saisi nos prénoms puis nous a annoncé, gênée, que le logiciel refusait la requête : il n'était pas programmé pour enregistrer les couples de même sexe. Non seulement le fameux logiciel, deux ans après le PaCS, ne fait toujours pas mention de cette forme d'union légale, mais la machine a SCIEMMENT été programmée pour refuser de prendre en compte les couples de même sexe ! Nous avons été contraintes de nous faire enregistrer en tant que co-locataires, ce que je trouve absolument scandaleux.
Je suis extrêmement choquée par cette attitude de la part d'un organisme qui se dit vouloir coller au plus prés la réalité sociale du pays : il serait temps que les gens de l'INSEE réalisent que les gays et les lesbiennes existent. Et qu'ils mettent à jour leurs logiciels S.

En boîte de nuit

Bonjour. J'habite dans un territoire d'outre mer à Mayotte, c'est une république française où je vie depuis plus deux ans.
Voilà deux ans que je rentre dans une boite hétéro "le M." où je ne me suis jamais fait refuser l'entrée, la semaine dernière,[...] le nouveau responsable m'a refusé l'entrée pour le seul motif valable qu'il m'a donne : "mon pantalon faisait trop PD ", ce sont ses propres propos, j'aimerais s'avoir quoi faire et j'aimerais porter plainte auprès d'un tribunal contre le responsable de la boite. Bien sur, je suis gay et de plus je ne le cache pas. En attendant une réponse de votre part, je vous souhaite bonne année et de continuer votre action au près des homos du monde entier. M. Z. A.

L'HOMOPHOBIE RAPPORTEE SUR LA LIGNE D'ECOUTE

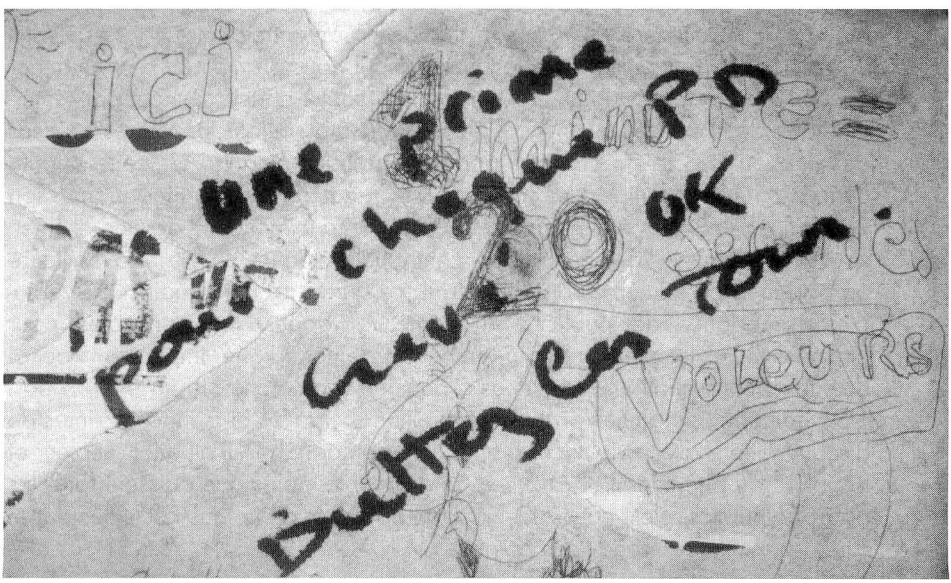

3.1 LA LIGNE D'ÉCOUTE

3.1.1 LE FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE

SOS homophobie a ouvert sa ligne nationale d'écoute anonyme courant octobre 1994. Elle est ouverte toute l'année, sauf les jours fériés, cinq soirs par semaine. Les permanences d'écoute sont assurées par des bénévoles formés aux techniques d'écoute et munis de notions juridiques élémentaires. Ils bénéficient d'une formation continue dans le cadre d'un groupe de paroles mensuel.

L'objectif premier de la ligne est d'apporter aux appelants, une écoute, un soutien, parfois des conseils ou de les réorienter sur d'autres services. Le deuxième objectif est de dresser une cartographie de l'homophobie en France. Chaque entretien est donc consigné sur une fiche d'écoute qui sert à mesurer, de façon parfaitement anonyme, la fréquence et la nature des appels reçus. Le dépouillement de ces fiches sert à l'analyse quantitative et qualitative dont vous allez prendre connaissance dans les prochains chapitres. Il est nécessaire d'appliquer les réserves d'usage aux données que nous vous présentons, certains témoignages ne pouvant être vérifiés. L'expérience des écoutants leur permet le plus souvent, de faire la part des choses. Certains appels ne relèvent pas vraiment de l'homophobie, néanmoins, les appelants qui contactent une ligne d'écoute dénommée *SOS homophobie* considèrent leurs difficultés induites par l'homophobie culturelle et sociale dans laquelle ils se débattent. Notre ligne d'écoute est nationale, mais elle est moins connue en province qu'à Paris. Un numéro vert permettrait d'accroître sa notoriété, nous espérons bénéficier prochainement de la subvention qui nous permettrait d'en financer le coût. Actuellement, le numéro d'appel est diffusé principalement par l'intermédiaire de la presse communautaire et du tissu associatif. Les autres services de téléphonie sociale réorientent parfois certains appelants vers notre permanence. La participation de l'association à différentes manifestations, son apparition dans des émissions télévisuelles, la publication d'articles et interviews dans les médias généralistes, contribuent efficacement à une meilleure propagation du numéro d'appel de la ligne d'écoute. Néanmoins, de véritables campagnes de publicité du numéro d'appel, indispensables pour atteindre toutes les personnes qui ont besoin de notre ligne, impliquent l'octroi de subventions publiques que nous serions en droit d'obtenir. En effet, à part *SOS homophobie*, aucun organisme public n'assiste les personnes victimes de discriminations ou de violences à caractère homophobe, ni étudie l'ampleur et la nature du phénomène. Dans ces conditions, le moins que puissent faire les pouvoirs publics, c'est nous aider à faire notre travail le plus correctement et dans les meilleures conditions possibles.

3.1.2 L'ÉCOUTE À SOS HOMOPHOBIE, UNE ÉTHIQUE ET DES OBJECTIFS

3.1.2.1 Formation aux techniques d'écoute

Devenir écoutant à SOS homophobie, beaucoup y pensent depuis longtemps : souhait d'être utile, de participer à une cause dont on sait bien, par sa propre expérience, à quel point elle est grave et importante ; désir aussi de se lancer à soi-même une sorte de défi : "Suis-je capable de répondre ?". Etre écoutant, c'est aussi se remettre en cause soi-même, réfléchir à sa propre position face à l'homosexualité.
La formation aux techniques d'écoute à SOS homophobie a pour but de mettre l'écoutant en totale confiance et disponibilité pour qu'il ou elle soit le mieux possible en mesure d'aider la personne qui appelle. Il faut pour cela s'oublier soi-même (pour ne pas introduire dans l'appel des éléments subjectifs de son propre vécu) et en même temps mettre en avant les éléments les plus positifs de sa personnalité. Face à la diversité des appels, ce n'est pas toujours facile.
C'est pourquoi les futurs écoutants demandent souvent des "trucs", des procédés pré-établis qui les rassureraient. Au risque de dissuader certains, il faut dire que ces trucs n'existent pas. Chaque appel est spécifique : il correspond à un moment particulier de la vie de deux personnes, l'appelant et l'écoutant, elles-mêmes des individus spécifiques. C'est ainsi que le terme "techniques d'écoute" renvoie, non à une méthode universelle, mais plutôt à des cadres, à l'intérieur desquels l'écoutant pourra le mieux possible optimiser ses propres capacités.
S'il n'y a pas de "trucs", en revanche, des règles existent : ce sont elles qui structurent les appels et permettent d'éviter d'éventuels dérapages. Ces règles garantissent le respect de l'éthique de la ligne. Détaillons les principales :

- La première règle est celle du non-jugement : quel que soit notre jugement personnel sur la personne qui appelle, celui-ci ne doit pas transparaître. C'est indispensable pour que l'appelant sente qu'il peut totalement s'exprimer. Dans son monde quotidien où, comme chacun de nous, il est (ou se sent) jugé en permanence, il est essentiel que le moment privilégié de l'appel constitue une plage exceptionnelle de liberté totale de parole. La règle du non-jugement n'empêche pas cependant des positions fermes face à l'insulte ou à des expressions intolérables d'homophobie ou de racisme. L'appelant lui-même doit respecter certaines règles.

- Le non-jugement implique une autre règle éthique importante, celle du non-conseil. Très souvent, l'appelant nous demande "ce qu'il faut faire". S'il s'agit de questions d'ordre pratique (où s'adresser pour une démarche par exemple) nous donnons les réponses sans problème. Mais les demandes de conseil sur telle ou

telle décision à prendre, tel ou tel choix à faire ne doivent pas être suivies de réponses directes. Il faut s'efforcer au contraire de mettre l'appelant en situation de pouvoir réfléchir lui-même à des réponses possibles.
Par exemple, l'appelant qui souhaite porter plainte suite à une agression : il faut l'informer sur la nature de la démarche et sur ses implications, mais éviter de prendre la décision à sa place. Le "À votre place, je..." est à proscrire : l'un des objectifs principaux d'un appel est d'amener l'appelant à réaliser qu'il est capable de trouver par lui-même les réponses à son problème.

-Troisième règle, celle de la non-compassion. Certains appels douloureux risquent de nous entraîner à plaindre l'appelant ; celui-ci d'ailleurs incite parfois à ce type de réaction. Il a envie qu'on lui dise "Ce doit être vraiment dur pour vous" ou "Vous n'avez vraiment pas de chance".
Ces réactions empêchent l'appelant de prendre une distance par rapport à son problème, elles maintiennent l'appel dans une relation affective ou infantilisante. Il faut les éviter.

- Enfin, la dernière règle est celle de la neutralité. Chacun de nous a son propre positionnement vis-à-vis du monde, ses idées politiques, religieuses, morales : à des degrés très divers, nous sommes tous soumis aux réactions de rejet dont sont victimes les lesbiennes et les homosexuels.
Si notre réflexion, notre positionnement sur le monde, notre engagement constituent une richesse qui se révélera très utile dans la situation d'appel, en revanche nous n'avons pas à utiliser la ligne pour mettre en avant nos idées personnelles. Ce n'est pas un lieu de prosélytisme. Nous sommes exclusivement au service de l'appelant, pour lui apporter une aide véritable.
Cela n'empêche pas qu'un certain nombre de messages soient transmis à l'occasion d'un appel. Mais ceux-ci doivent être objectifs et généraux, non l'émanation de positions personnelles.

Bien intégrées, ces règles, étayées par un certain nombre de méthodologies pratiques, permettent à l'appelant de se sentir prêt à affronter la voix inconnue qui le sollicite. S'il est essentiel d'assurer au mieux le service que constitue la ligne, il est important également que nous retirions nous-mêmes une satisfaction profonde de notre engagement. Car la relation d'écoute doit bénéficier aux deux personnes, à l'appelant et à l'écoutant.

3.2 ANALYSE STATISTIQUE DES APPELS REÇUS

Total : 458 appels

Répartition hommes/femmes

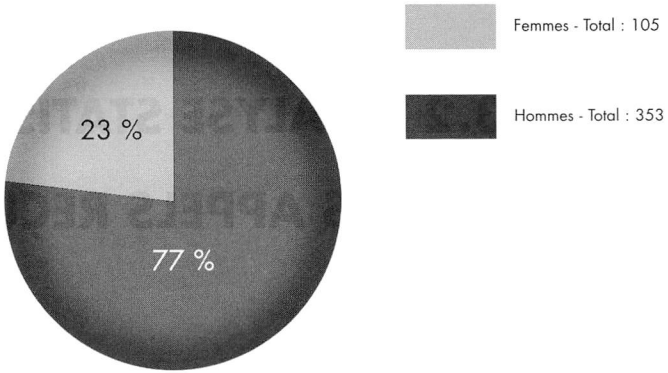

Orientation sexuelle

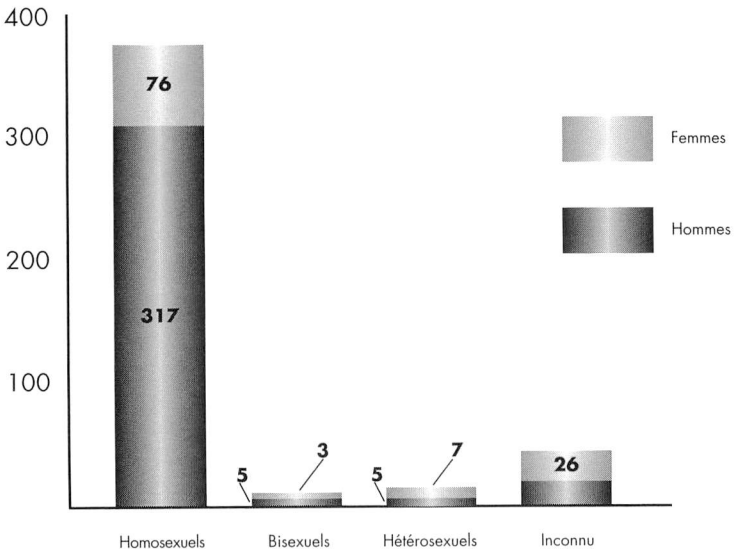

Origine géographique des appels

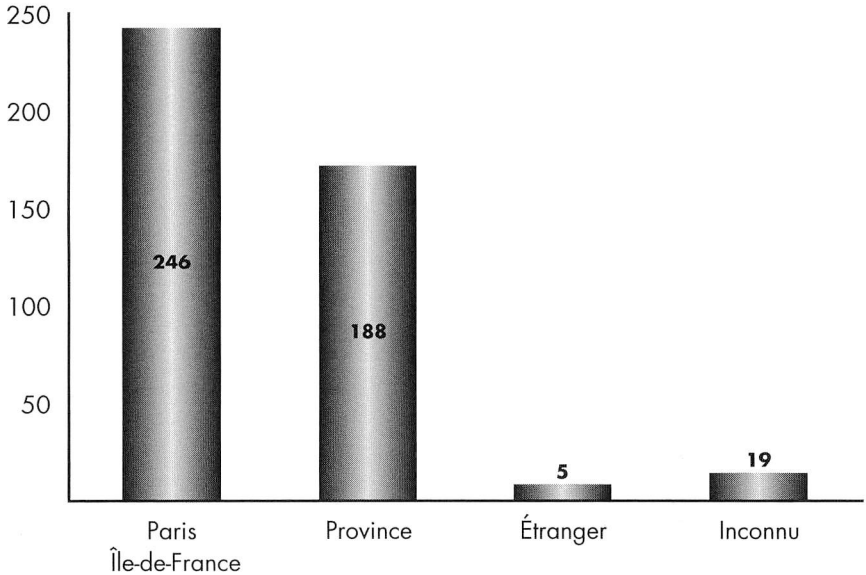

Âge des apppelants

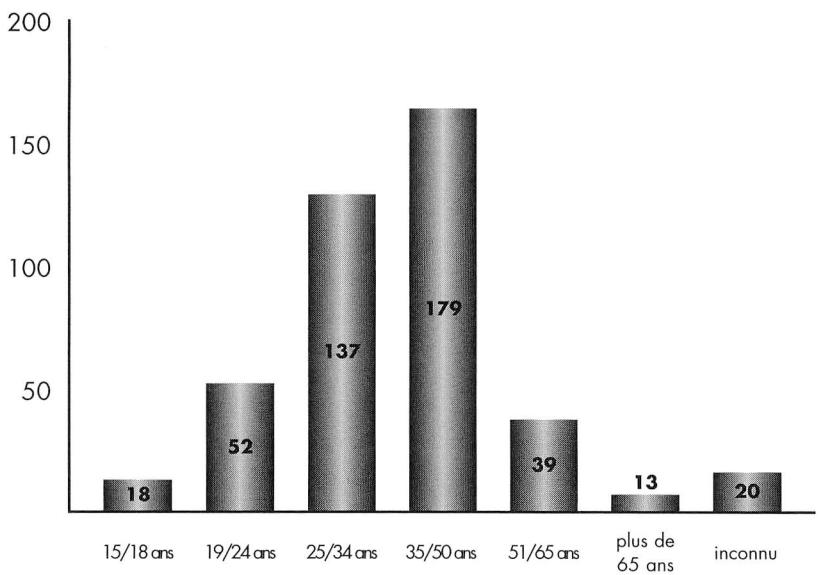

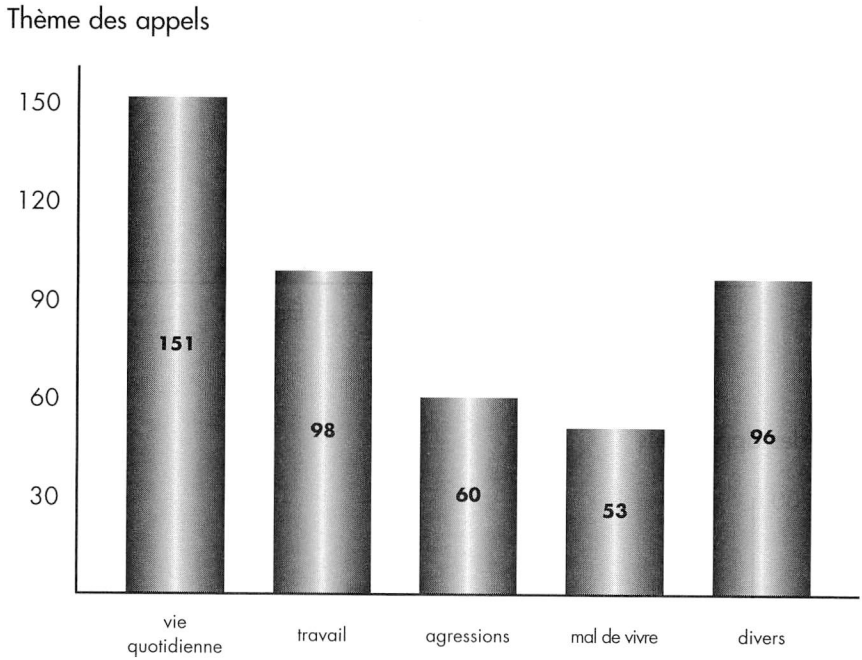
Thème des appels
150
120
90
60
30
151
98
60
53
96
vie quotidienne
travail
agressions
mal de vivre
divers

Vie quotidienne : 151 appels

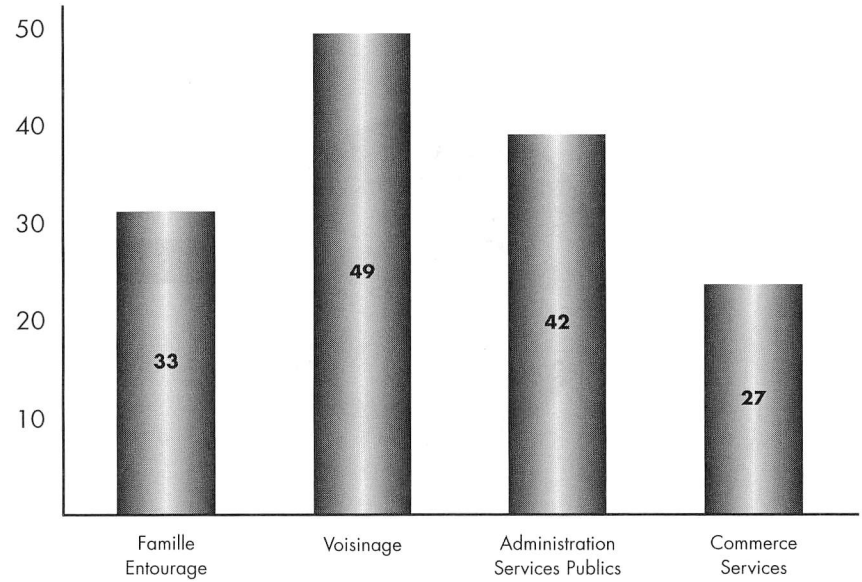

Vie quotidienne : répartition hommes / femmes - orientation sexuelle

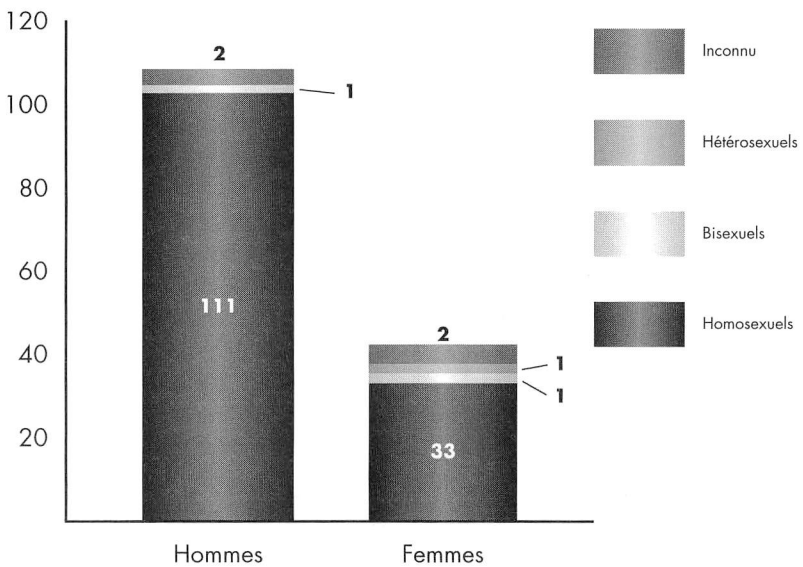

Vie quotidienne : origine des appels

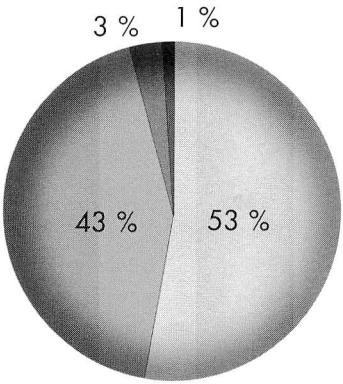

Vie quotidienne : âge des appelants

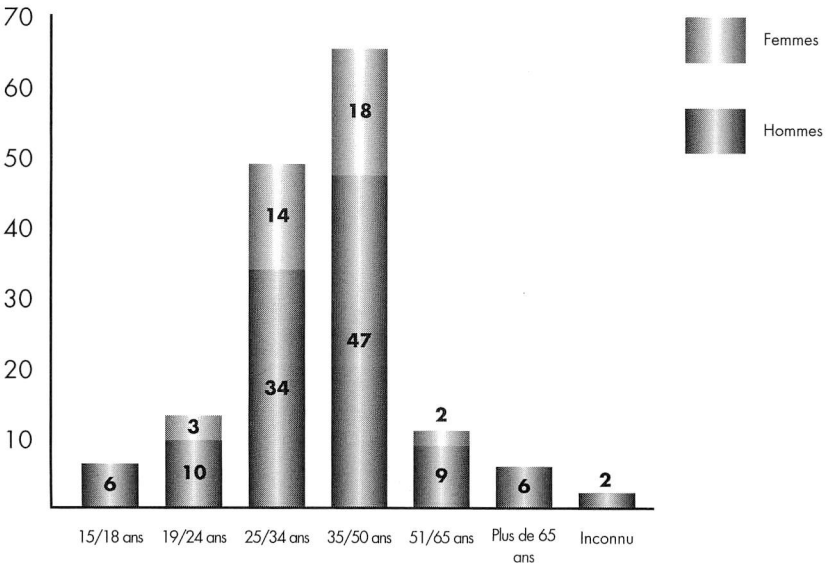

Travail : 98 appels

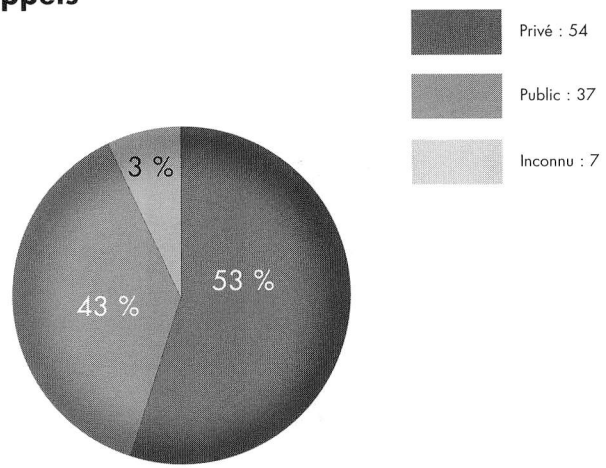

Travail : discriminations

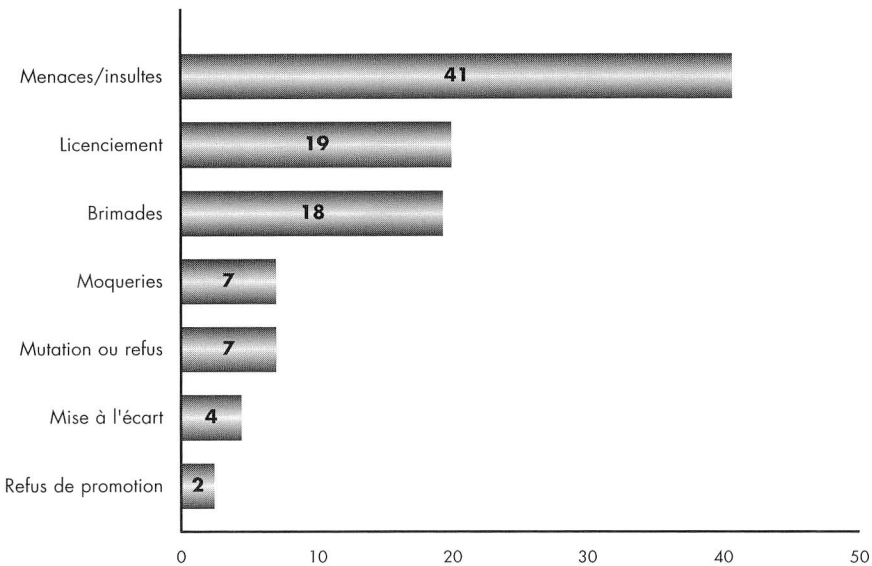

Travail : âge des appelants

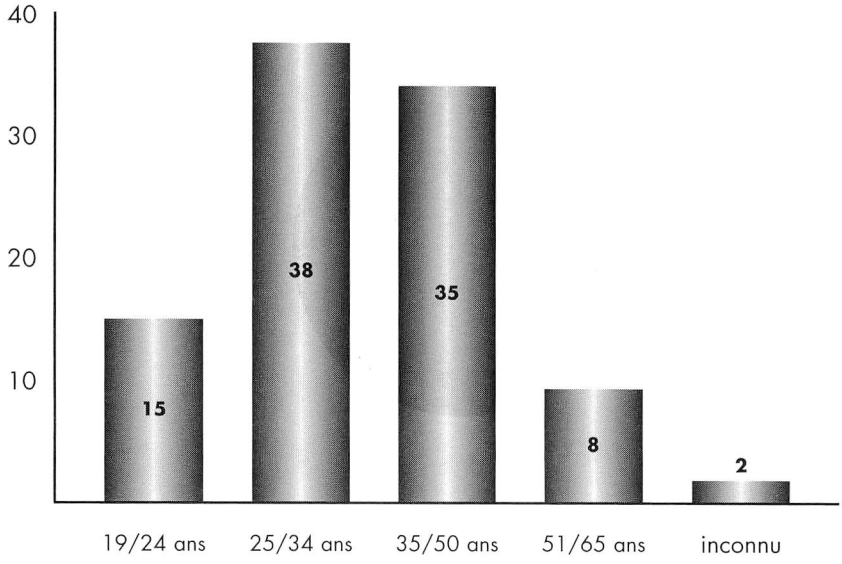

Travail : origine des appels

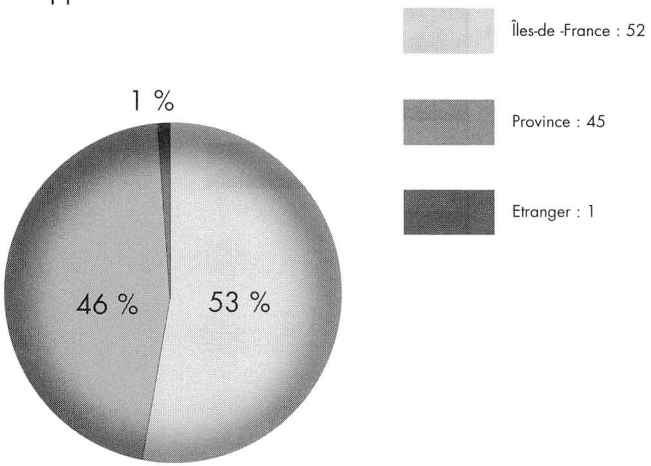

Agressions : 60 appels
dont :
Agressions physiques : 41 *(25 dépôts de plainte)*
Aggressions morales : 19

Agressions: sexe de la victime

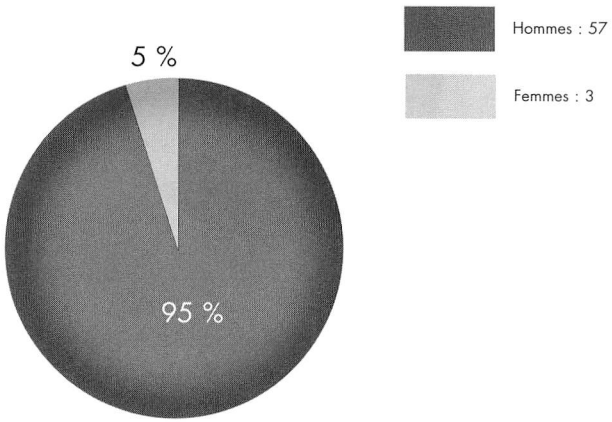

Agressions : âge des appelants

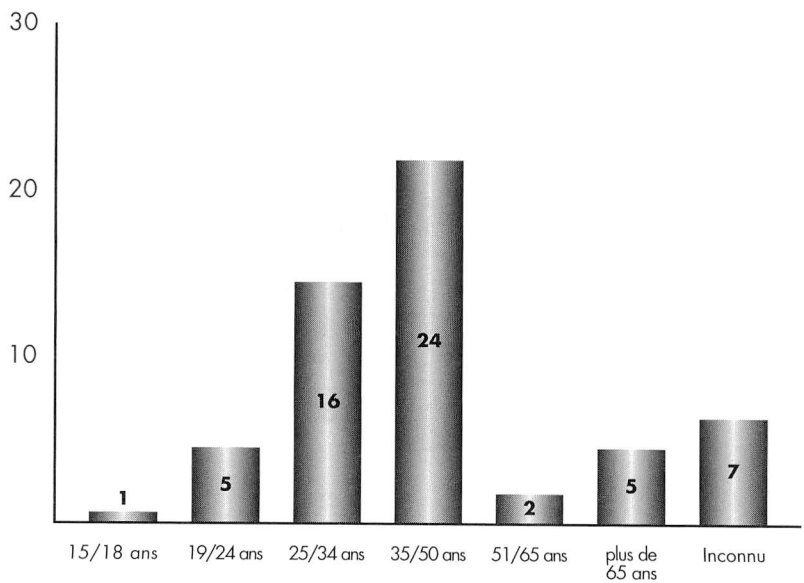

Agressions physiques : sexe de la victime

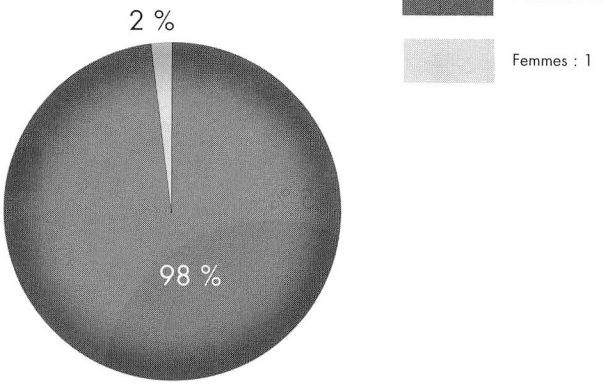

Agression physiques : origine des appels

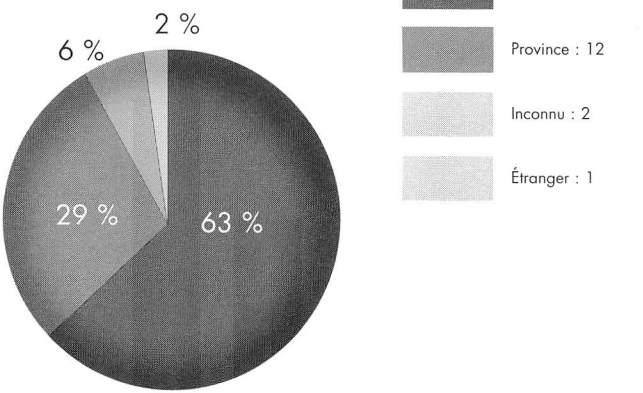

Agressions physiques : lieux des agressions

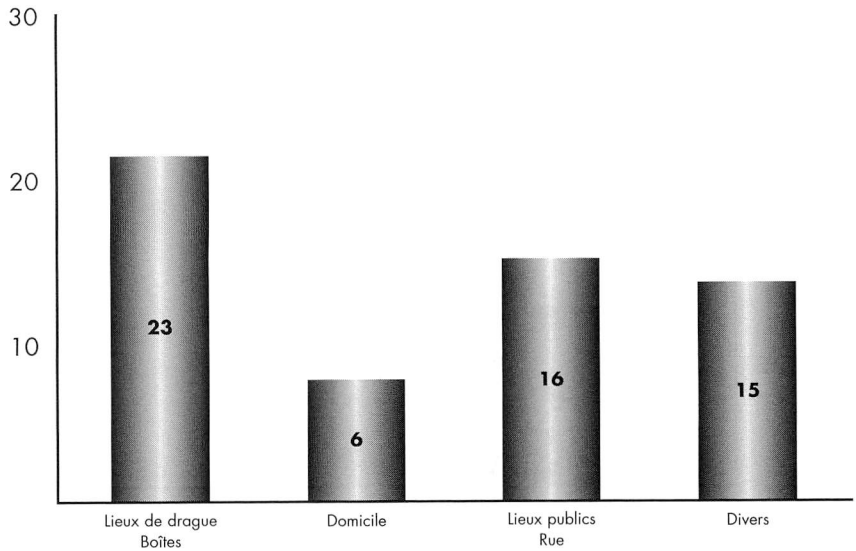

Agressions morales : sexe de la victime

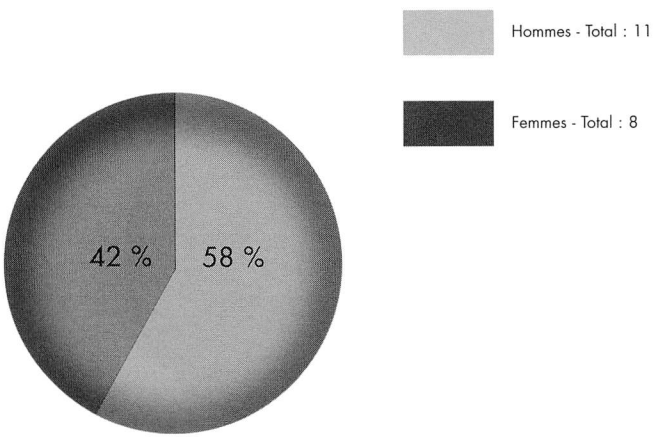

Agressions morales : âge des appelants

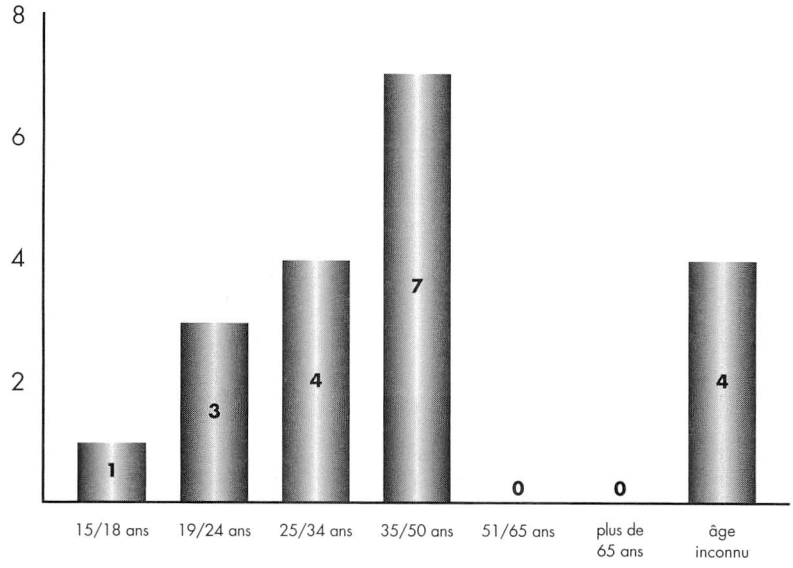

Agressions morales : origine des appels

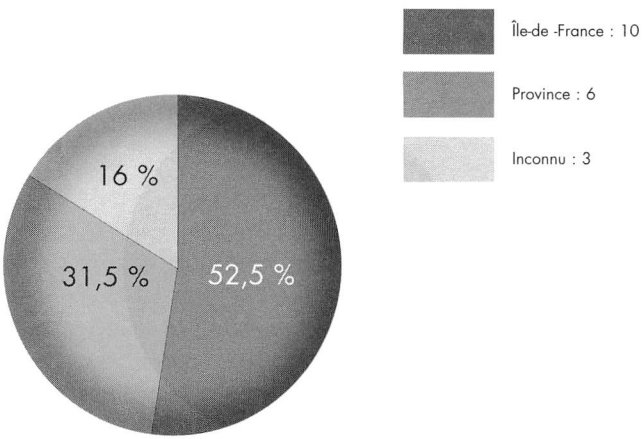

Mal de vivre : 53 appels

Mal de vivre : sexe des appelants

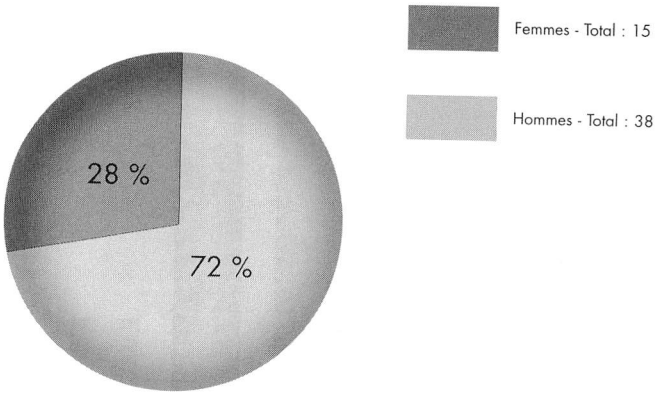

Mal de vivre : Orientation sexuelle

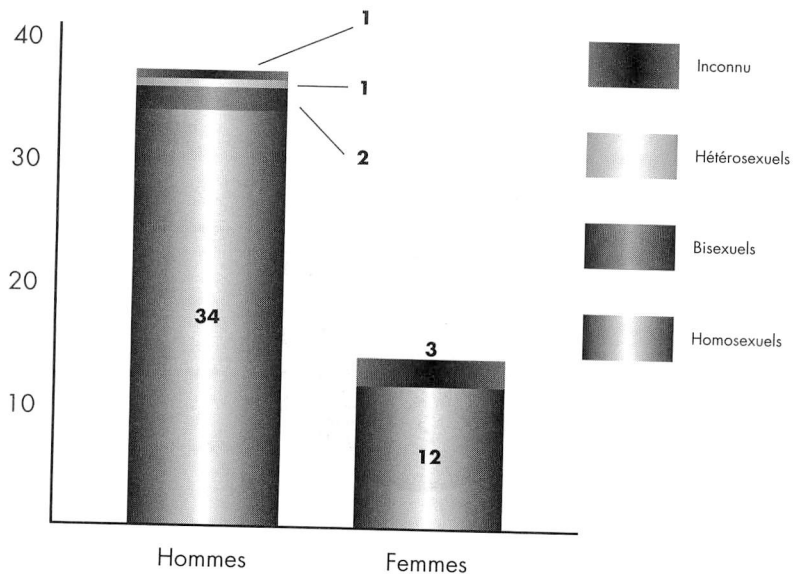

Mal de vivre : âge des appelants

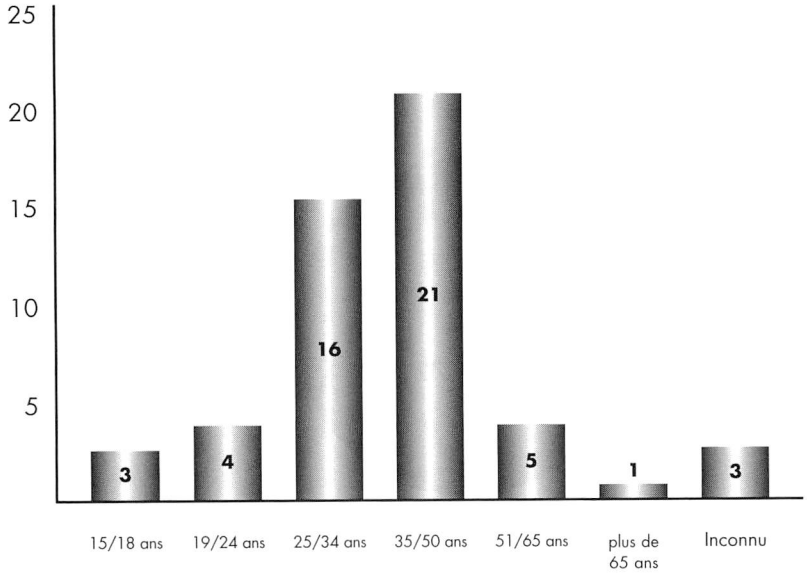

Mal de vivre : origine des appels

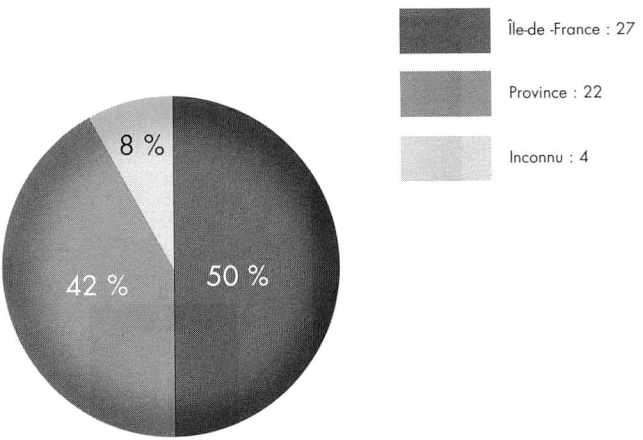

Divers : 96 appels

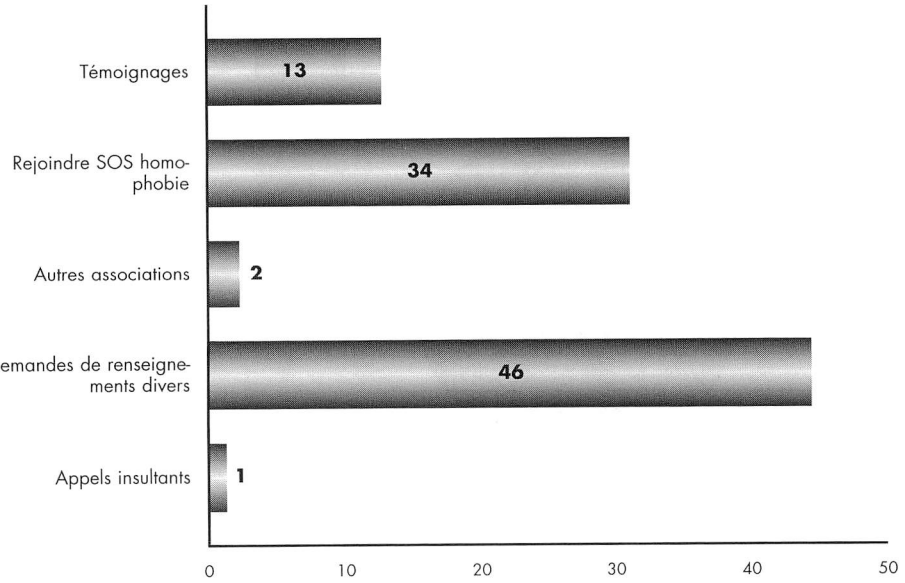

Divers : sexe des appelants

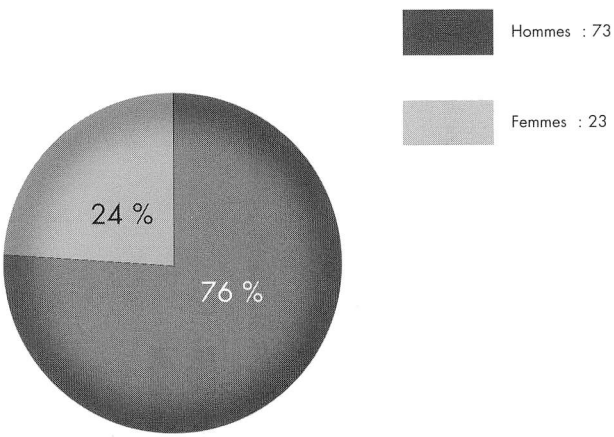

Divers : origine des appels

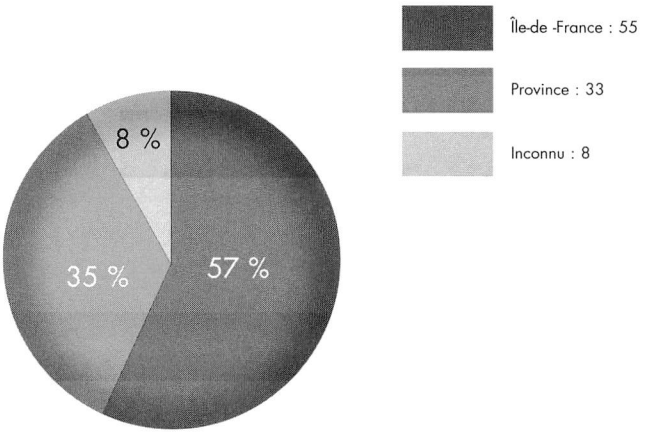

Divers : âge des appelants

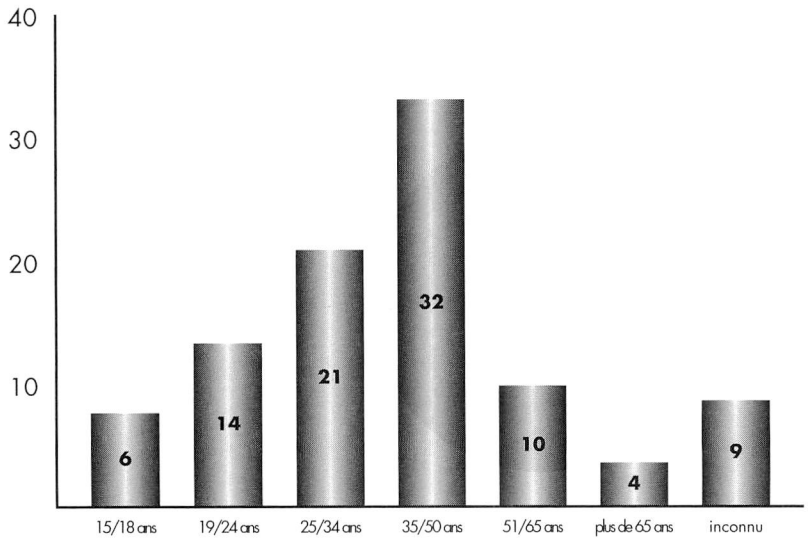

Réorientations : 184 appels

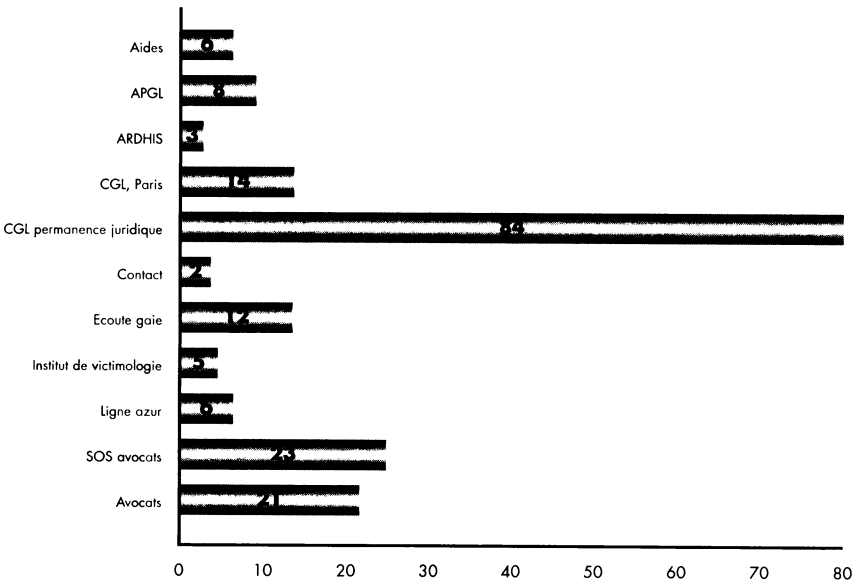

Tableau comparatif : 1997 - 2001

données globales	**Nombre total d'appels**	
	Répartition par sexe	Hommes
		Femmes
	Origine des appels	Paris-Ile-de-France
		Province
		Etranger
		Origine inconnue
	Age des appelants	15-18 ans
		19-24 ans
		25-34 ans
		35-50 ans
		supérieur à 50 ans
		âge inconnu
thèmes des appels	**Vie quotidienne**	
	Travail	Entreprises publiques
		Secteur privé
		Inconnu
		dont *menaces/insultes*
		dont *non renouvellements de contrat*
		dont *menaces de licenciement*
		dont *licenciements*
		dont *mutations*
		Total travail
	Agressions physiques	Total
		dont *avec dépôt de plainte*
	Agressions morales	
	Mal de vivre	
	Demandes d'informations diverses	

	1997	1998	1999	2000	2001	répartition 2001	évolution 00/01
	365	275	334	**472**	**458**		-3 %
	301	223	247	366	353	77 %	-4 %
	64	50	86	106	105	23 %	-1 %
	200	118	164	215	**246**	**54 %**	+ 14 %
	119	115	145	220	188	41 %	-15 %
	0	4	3	3	**5**	**1 %**	+67 %
	40	38	22	34	19	4 %	-44 %
	0	8	6	13	18	4 %	+38 %
	45	20	38	51	52	11 %	+2 %
	133	95	100	158	137	30 %	-13 %
	133	101	131	161	179	39 %	+11 %
	15	17	24	37	39	9 %	+5 %
	39	34	35	52	13	3 %	-75 %
	90	63	67	126	**151**	**33 %**	20 %
		15	23	44	32		-27 %
		22	19	49	46		-6 %
		2	3	8	20		+150 %
		35	*27*	*68*	*41*		*-40 %*
			3	*2*	*5*		*+150 %*
		4	*7*	*5*	***14***		*+180 %*
	25		*4*	*14*	*19*		*+36 %*
			4	*5*	*7*		*+40 %*
	60	39	45	**108**	98	21 %	-9 %
	70	36	32	23	**41**	**9 %**	+78 %
			24	*21*	*25*		*+19 %*
	30	11	30	45	19	4 %	-58 %
	54	45	52	63	53	12 %	-16 %
	61	81	108	107	96	21 %	-10 %

Activité de la ligne de 1997 à 2001

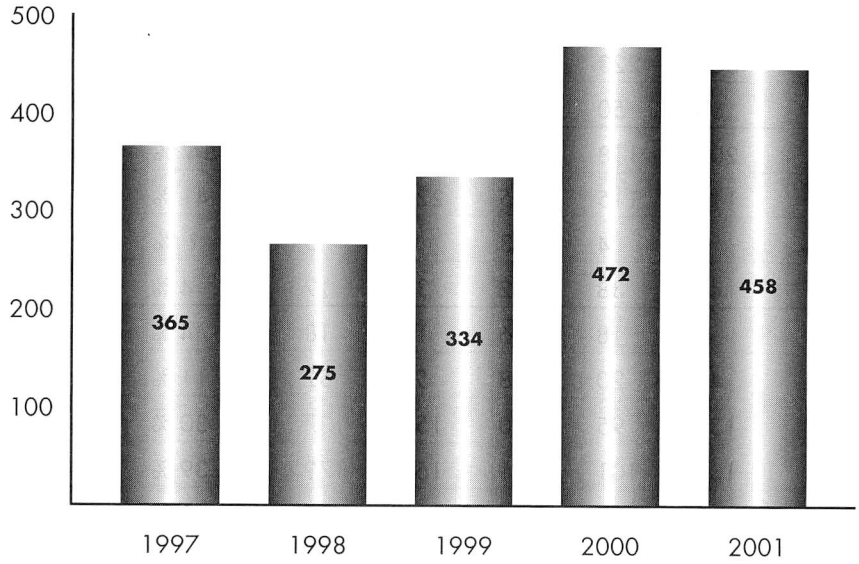

Répartition hommes/femmes 1997 à 2001

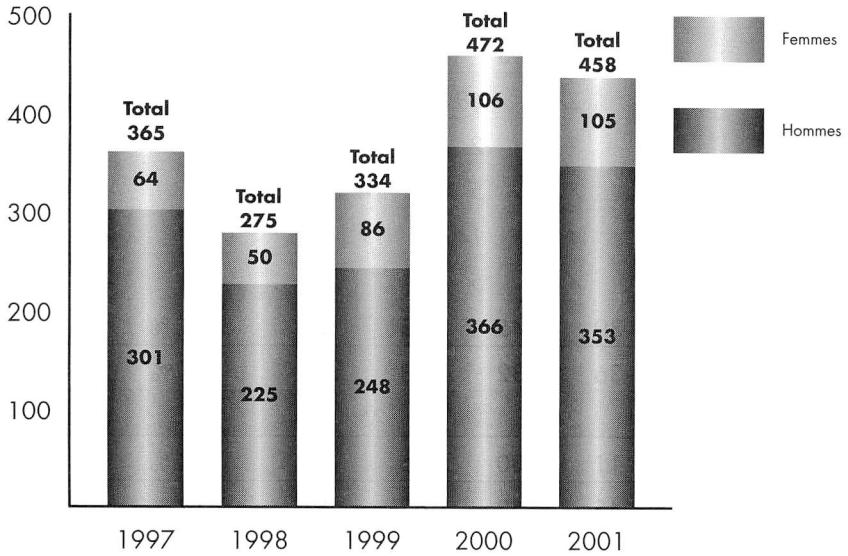

Age des appelants de 1997 à 2001

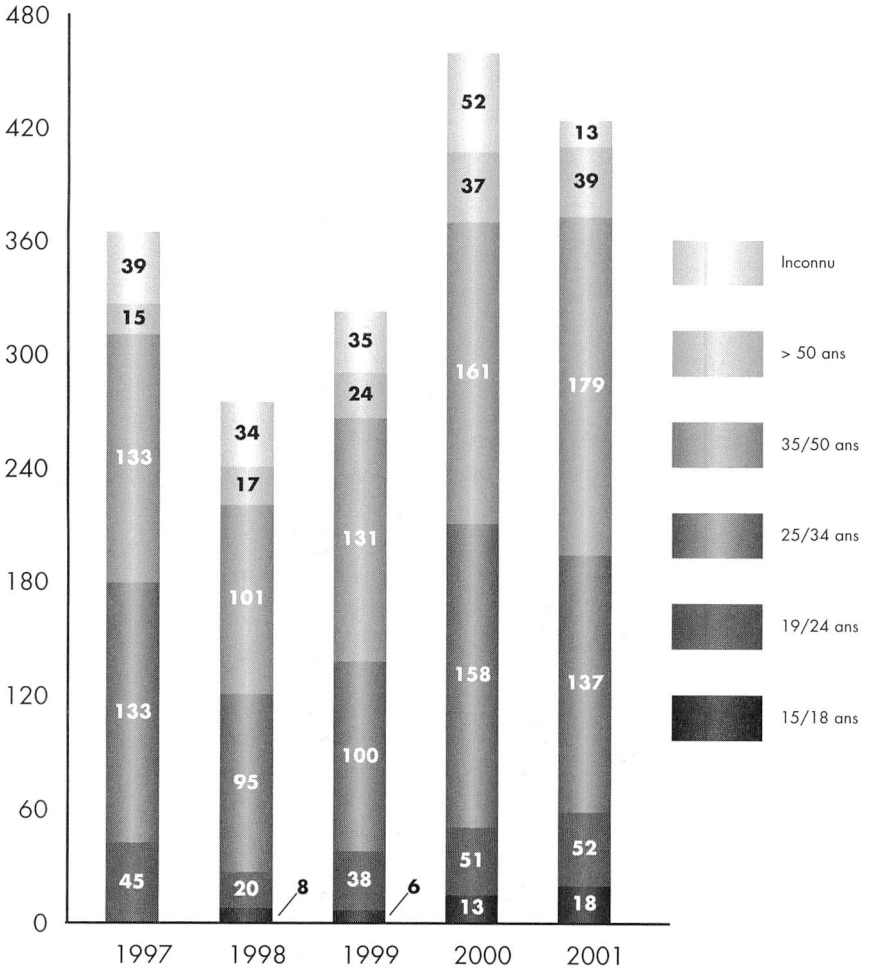

Origine géographique des appels de 1997 à 2001

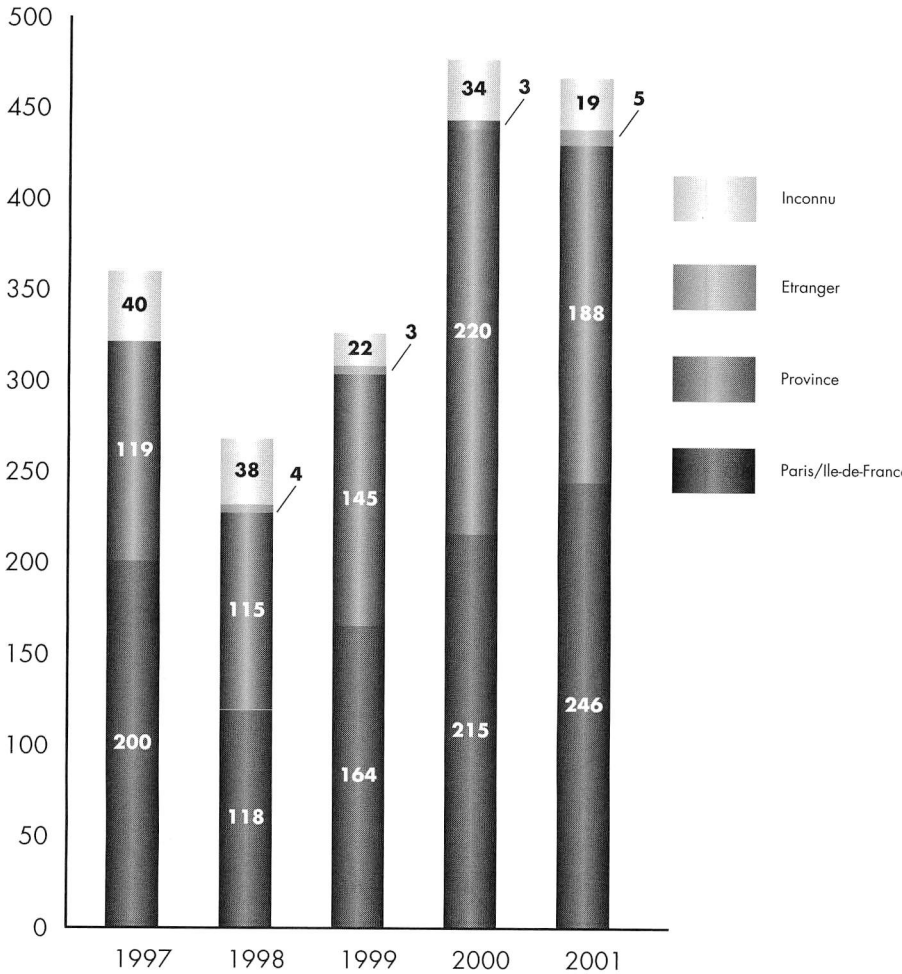

Thème des appels de 1997 à 2001

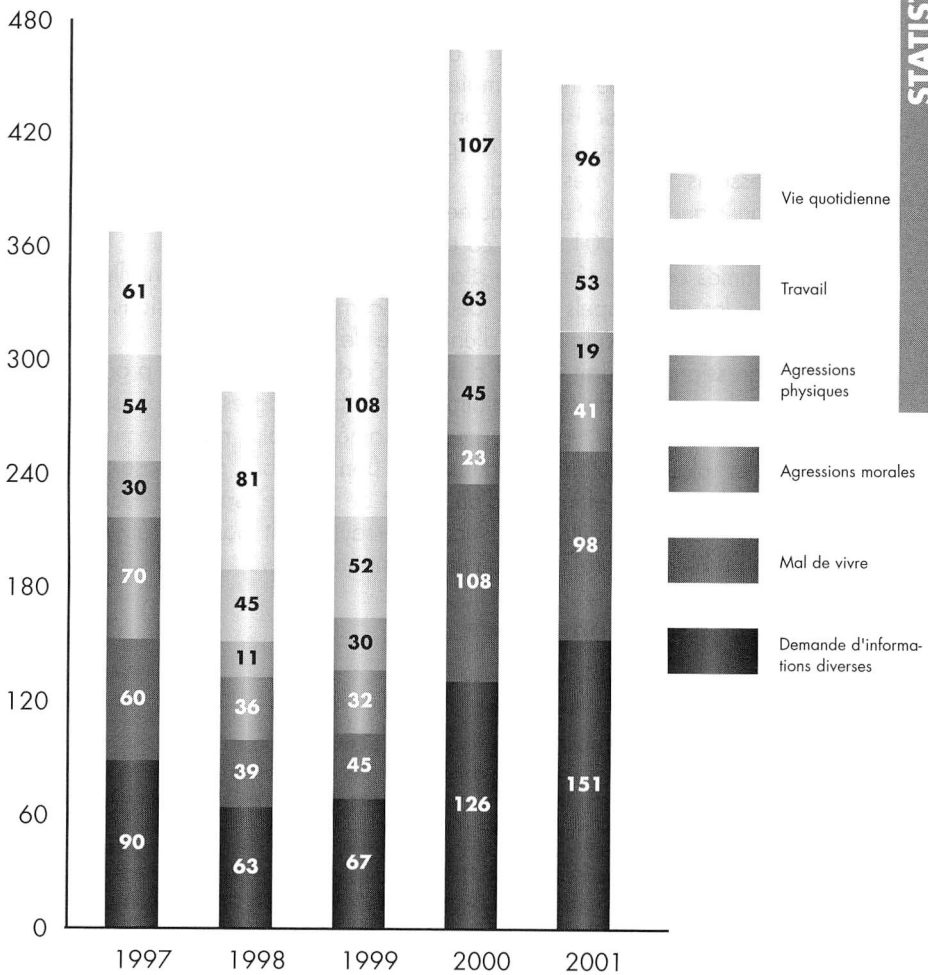

3.3 ANALYSE THÉMATIQUE DES APPELS REÇUS

3.3.1 LES AGRESSIONS

60 appels concernent le thème général des agressions cette année, contre 68 l'an dernier. Cette rubrique rend compte des agressions physiques et verbales ne pouvant être rattachées aux autres thèmes (travail, famille, voisinage, vie quotidienne).

Ce sont essentiellement des hommes (92 % des appels) qui ont fait l'objet d'agressions. Les 25/34 ans (18 appels) et 35/50 ans (23 appels) représentent la majorité des appelants. La majeure partie des agressions relatées a eu lieu à Paris et en région parisienne, contrairement à l'année précédente, mais également dans de grandes villes de province. Seulement deux appels témoignent d'agressions dans des villages, à la campagne. Le nombre d'agressions physiques qui nous ont été signalées est en recrudescence et concerne pas moins de 41 appels en 2001 (pour 23 en 2000).

Les femmes ont peu témoigné d'agressions physiques ou d'insultes. On notera que sur les cinq appels reçus, deux concernaient des agressions physiques de chauffeurs de taxi, à la sortie d'une boîte de nuit parisienne.

25 agressions ont fait l'objet d'un dépôt de plainte. Cette progression est à rapprocher de la forte augmentation du nombre d'agressions physiques qui nous ont été relatées. Ces types d'agressions amènent plus naturellement les victimes à porter plainte qu'en cas d'insultes. Bon nombre d'homosexuels semblent encore douter de l'efficacité d'un dépôt de plainte, soit parce qu'ils craignent d'éventuelles représailles de leurs agresseurs, soit par discrétion sur leur vie privée ou bien encore parce qu'ils minimisent les événements survenus.

Les agressions physiques

P. et H. vivent ensemble dans une grande ville du Sud de la France. P. est chanteur et a été sollicité par le maire d'un village d'un département voisin pour participer à l'animation d'une soirée organisée dans la salle des fêtes. Ce samedi du mois de mars, H. accompagne son ami et assiste fièrement à son tour de chant. Des enfants s'amusent bruyamment, leurs voix couvrent celle de P. H. prend alors l'initiative de demander à un adulte s'il connaît les parents de ces jeunes convives et s'il peut intervenir afin de faire respecter le travail de l'artiste. Vexé, peut-être échauffé par un abus d'apéritif, cet homme se précipite violemment sur lui, l'injurie, le qualifie de "sale pédé", lui conseille d'aller "se faire enculer", estimant en outre que l'artiste n'est qu'une "petite tapette". Les coups succèdent aux injures ; un second agresseur se joint au premier avant que d'autres personnes interviennent et calment le jeu.

P. et H. rentrent chez eux, et attendent le lundi matin pour consulter un médecin, qui constate qu'H. souffre de deux côtes fêlées. Ces deux hommes nous contactent, révoltés par toute cette affaire. Ils déposeront plainte pour coups et blessures et souhaitent un soutien actif de notre association. SOS homophobie adressera un courrier de protestation au maire du village organisateur de cette manifestation, pour protester contre la violence dont ont fait preuve certains de ses concitoyens, mais également pour lui rappeler qu'il est responsable des événements qui peuvent se produire dans les locaux de sa municipalité.

En cette belle soirée de Printemps, J. est allé draguer sur les bords d'un étang de Conflans-Sainte-Honorine. Il est abordé par un jeune homme avec qui il échange quelques mots. A sa grande surprise, ce dernier lui demande ses papiers d'identité , les clefs de sa voiture, son téléphone portable et de l'argent. Surpris, J. refuse de s'exécuter. Surgissent alors deux complices du jeune homme qui frappent J., et le blessent au doigt avec un couteau. Personne ne semble assister à la scène, et les agresseurs peuvent ainsi agir impunément. Le médecin qui reçoit J. en consultation, lui prescrit sept jours d'arrêt de travail. J. va se rendre au commissariat afin de déposer une plainte contre ces trois hommes.

Ces agressions constituent une imposante majorité d'appels. Elles se produisent principalement sur des lieux de drague. Deux hommes se rendent à Paris pour participer à la Gay-Pride, puis vont draguer le long du Port de Tolbiac, où ils sont agressés par une dizaine de jeunes gens, qui rouent l'un d'entre eux de coups de bâtons. Un jeune gay va draguer à la Porte Dauphine, où il est abordé par deux hommes, qui le frappent, le terrassent puis le fouillent afin de lui voler ses clefs de voiture. Ils déroberont divers objets dans le véhicule. Cet homme refusera de porter plainte, se considérant comme coupable. Des amis d'une victime nous contactent, suite à l'agression qui lui a coûté la vie. Enfin, un vacancier canadien qui drague dans le jardin des Tuileries subit l'intervention musclée de quatre vigiles d'une société privée, qui ont lâché leurs chiens. L'un des animaux lui casse une côte !

On notera également les 11 témoignages d'homosexuels agressés à leur domicile suite à une rencontre via un réseau (Minitel, Internet...) ou sur un lieu de drague. Ces agressions sont généralement crapuleuses puisque les victimes ont été contactées afin de pouvoir pénétrer dans leur domicile puis de les voler après menaces, et souvent violences. Un Lyonnais reçoit dans son appartement un jeune homme rencontré à la gare de Lyon-Part-Dieu. Il sera violemment agressé ; ses blessures lui vaudront une hospitalisation de trois jours. Un autre gay est victime de violences et de viol par trois individus rencontrés sur le réseau et invités chez lui, à Paris. On notera la volonté de bon nombre de victimes de déposer plainte, et l'accueil des forces de l'ordre évalué comme plutôt bienveillant dans la majorité des cas.

Les homosexuels continuent d'être agressés au sortir de lieux gays et lesbiens, tel cet homme qui sera violemment frappé devant le Queen. Un chauffeur de taxi asperge les yeux d'une jeune lesbienne qui sortait de la discothèque parisienne le Pulp, avec une bombe lacrymogène.

Les agresseurs sont principalement des hommes jeunes qui agissent seuls ou en bande, souvent armés, motivés par le vol, mais aussi par le goût de "casser du pédé". De faux policiers demandent à un homme de sortir de son véhicule. Six hommes surgissent alors et le rouent de coups, le dépouillent et crèvent les pneus de sa voiture.

Les agressions verbales

C. reçoit depuis quelques semaines des messages SMS insultants (sale PD, etc.) en numéro caché. Il a déposé une main courante au commissariat de l'arrondissement dans lequel il est domicilié. Le policier qui s'est occupé de son affaire lui a assuré qu'il allait régler ce problème avec efficacité, mais les insultes continuent d'arriver sur le téléphone portable. Nous l'invitons à prendre contact avec son opérateur pour lui signaler ce problème. Ce professeur suspecte une de ses élèves d'être l'auteure de ce harcèlement. Cette jeune fille a en effet trouvé nécessaire de signaler l'homosexualité de C. au directeur de son établissement. De plus, elle raconte qu'il profite d'Internet pendant sa journée de travail pour visiter des sites gays.

18 appels concernent cette année les agressions verbales. Il est utile de rappeler que seules sont comptabilisées dans cette catégorie, les insultes homophobes ne pouvant être rattachées à d'autres rubriques (contexte professionnel, voisinage...), ou n'ayant pas été accompagnées d'agression(s) physique(s). Bon nombre de victimes se refusent à signaler les insultes dont elles ont fait l'objet, soit qu'elles-mêmes ou les éventuels témoins acceptent ces insultes de façon banale et "naturelle", soit qu'elles ignorent ou méconnaissent la protection de la loi, soit encore qu'elles redoutent l'accueil des forces de l'ordre. Nous remarquons également que les agresseurs semblent plutôt jeunes et agissent généralement en groupe, ou derrière l'anonymat d'appels téléphoniques ou de messages sur des téléphones portables. Un homme témoigne de menaces de mort reçues par téléphone, suite à un article écrit dans la presse homosexuelle. Un autre reçoit des appels insultants (en numéro masqué) sur son portable. Un troisième homme se plaint de recevoir des mini-messages homophobes (sale PD, etc.).

Des militants associatifs préparent leur char pour la gay-pride lilloise quand trois jeunes gens pénètrent dans leur local, les provoquent verbalement puis les menacent. Deux jours plus tard, les membres d'une association lesbienne reçoivent des appels anonymes lors d'une de leurs permanences : "sales gouines, mal baisées...". Un homme se fait insulter et reçoit les crachats d'une bande de jeunes dans la rue. Un camionneur se fait insulter sur un parking d'autoroute qui est également un lieu de drague. Deux garçons témoignent des insultes subies pendant l'été, à Marseille sur le chemin menant à une plage gay, et à Bordeaux, dans la rue.

L'insulte sait aussi se faire plus sournoise. La médisance, les dangereux amalgames, le harcèlement psychologique trouvent toujours preneur, et blessent ceux qui en sont victimes. En pleine campagne électorale pour les élections municipales parisiennes, des militants n'hésitent pas à tenir des propos insultants et racoleurs : "on ne va tout de même pas envoyer une folle à la Mairie". Un homme part en vacances avec sa voisine et leurs neveux respectifs. Leur relation amicale se dégrade pendant l'été. A leur retour de congés, sa voisine n'hésite pas à l'accuser, sur un site Internet, d'avoir violé son propre neveu, associant homosexualité et pédophilie.

L'insulte homophobe, gratuite et avilissante, sévit toujours.

3.3.2 L'HOMOPHOBIE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

La scène se passe dans une parfumerie de la région parisienne. Un des vendeurs est en train de ranger sa caisse quand une des clientes vient vers lui, furibonde. Elle l'insulte et le traite de " folle ". Le vendeur n'apprécie pas franchement et propose à la cliente de s'expliquer à l'extérieur du magasin. La cliente n'attend pas et file aussi sec. Peu après, le vendeur reçoit par écrit un avertissement de son employeur : " il n'a pas été suffisamment diplomate avec la cliente, il n'aurait pas dû répondre " . Pour le vendeur, il n'est pas question de laisser passer cette seconde marque d'homophobie. Il appelle SOS homophobie, où on lui conseille de saisir le syndicat de son entreprise. Mais le vendeur s'interroge et s'inquiète: est-ce que son employeur pourrait considérer cette affaire comme une faute professionnelle et lui en tenir rigueur? Il craint que réagir ne rende la situation encore pire.

Au siège d'une grande marque d'hypermarché, un formateur se retrouve progressivement mis sur la touche depuis que certains de ses supérieurs savent qu'il est homosexuel. Il le leur avait dit hors du travail et ses chefs ne se sont pas privés de le faire savoir aux autres salariés. Petit à petit, des formations lui ont été retirées et dernièrement, il a reçu un courrier : il devait se présenter à un entretien en vue d'un licenciement éventuel. Depuis, il s'est mis en arrêt de travail pour organiser sa défense. Il a rencontré son délégué syndical et il a informé sa hiérarchie. Il semble que cette hiérarchie soit au courant des pratiques homophobes dont il est une nouvelle victime, il a donc obtenu sans difficulté un rendez-vous pour régler le problème.

L'affaire a lieu dans un restaurant de la capitale. Un des employés subit régulièrement les insultes du cuisinier. Celui-ci le traite de "sale pédé" et parfois le ton se fait franchement violent jusqu'au jour où il lui envoie une assiette en pleine figure. L'employé est blessé, mais ne porte pas plainte : il n'y a pas de témoins et son chef lui conseille de dédramatiser la situation (en fait, il ne veut surtout pas perdre son cuisinier, qu'il estime très compétent). L'employé pense alors qu'il n'a pas d'autre choix que de partir. Et de fait, il a démissionné de son travail et se retrouve maintenant au chômage.

Dans un collège de la région de Tours, un professeur d'éducation civique organise chaque année une conférence pour ses élèves. L'année dernière, il s'agissait des droits de l'homme ; cette année, il veut aborder le thème de l'homophobie. Le proviseur se montre immédiatement hostile à cette idée au motif qu'il y a eu auparavant des cas de pédophilie dans l'établissement et que, par conséquent, une conférence de ce genre, ça ne tombe pas bien. Le professeur d'éducation civique refuse ce genre d'amalgame, mais l'argument fait mouche auprès de ces collègues : certains qui l'avaient soutenu au départ le lâchent soudainement. Et le principal va jusqu'à le menacer de saisir sa hiérarchie. Face à cela, le professeur a décidé de s'en remettre lui-même à la hiérarchie et de rencontrer son inspecteur d'académie.

Les témoignages d'homophobie dans le monde du travail rapportés sur la ligne d'écoute en 2001 confirment les tendances de l'année précédente. Depuis deux ans maintenant, ces appels représentent plus d'un cinquième du total et une écrasante majorité d'entre eux (62 sur 98) ont trait à des menaces, des insultes ou des rumeurs malveillantes. Aucun secteur d'activité n'est épargné que ce soient les petits commerces, les grands magasins, les entreprises publiques ou les grands noms de l'industrie.

Les formes de l'homophobie

Les cas d'agression physique dans le monde du travail rapportés sur notre ligne sont extrêmement rares. SOS homophobie est contacté le plus souvent pour ce que l'on pourrait appeler de l'homophobie orale, une homophobie qui va de l'insulte, du ragot à la menace de mort et au harcèlement psychologique.
Les insultes proviennent aussi bien des collègues, des supérieurs, que des clients dans le monde du commerce ou des élèves (et des parents d'élèves) dans le milieu scolaire. "Tantouze", "sale pédé", "ta gouine de copine" ponctuent la vie quotidienne au travail de bon nombre des personnes qui appellent SOS homophobie. Parfois, il arrive qu'à l'inverse, ce soit l'indifférence des collègues, un sentiment d'être mis à part, d'être exclus qui blessent les appelants. Mais dans la majorité des cas, c'est la bêtise des autres qui fait souffrir. Ainsi, cet homme de 37 ans qui travaille dans une boutique de prêt-à-porter et qui a reçu une lettre de son employeur où il l'appelle "Mademoiselle" ; ou encore ce jeune apprenti dans le commerce de la chaussure qui a annoncé dès son arrivée qu'il était homosexuel et qui, depuis, subit les injures quotidiennes de ses collègues et supérieurs.

Ces cas de harcèlement sont relativement nombreux. Il s'agit souvent d'une combinaison d'injures et de menaces quant à l'emploi. Sur 100 appels au total, 23 rapportent même des mises au placard, des mutations bloquées ou à l'inverse fortement conseillées, voire des non-renouvellements de contrat, des licenciements. Un employé de France Télécom voit ainsi sa carrière bloquée depuis quatre ans à la suite de rumeurs. Un professeur de français est suspendu six mois après une altercation verbale et trouve cette sanction trop lourde pour ne pas être homophobe.
Quand il y a licenciement, c'est parfois d'un commun accord mais après une forte pression sur le salarié pour en arriver là. Plus fréquemment, nul besoin de faire craquer l'employé, le patron trouve un prétexte pour ne pas renouveler le contrat ou licencier purement et simplement. Une syndicaliste nous a rapporté le cas d'un de ses collègues qui était en CDD, et dont le contrat n'a pas été renouvelé deux mois après la Lesbian & Gay Pride : il avait mis une affiche pour annoncer l'événement.
Cette homophobie polymorphe se conjugue parfois avec d'autres discriminations, à l'égard des handicapés ou des séropositifs notamment; et dans les remarques lesbophobes transparaît souvent un vieuxfond de misogynie bien tenace. C'est ce dont témoigne une femme qui travaille avec son amie dans la même entreprise. Elle raconte que des collègues à elles ont fabriqué un carton avec écrit dessus "sales morues" et qu'ils l'ont affiché dans l'atelier de travail.

Les réactions face à l'homophobie

Avant d'évoquer les différentes possibilités qui s'offrent à celles et ceux qui veulent réagir face à l'homophobie dont ils sont victimes, il faut évoquer deux éléments qui peuvent freiner cette réaction. D'abord la dépression, dans laquelle tombent certains appelants tant ils sont choqués par les insultes et le harcèlement dont ils sont l'objet.
Parfois, ils arrêtent le travail pendant un, deux, voire trois mois. Difficile dans ces conditions d'engager une procédure ; ce n'est qu'après avoir retrouvé énergie et confiance en soi que cela redevient possible.
Compliqué det mettre un terme aux rumeurs sans assumer son homosexualité. L'appelant, mal à l'aiseavec lui-même, laisse une faille béante dans laquelle les autres peuvent s'engouffrer et certains reconnaissent que c'est là le cœur du problème.
C'est le cas de cette jeune femme, employée de la Poste, qui est victime d'insultes homophobes de la part d'un nouveau venu. Les anciens s'y sont mis à leur tour et face à cela, la jeune femme a réagi en placardant sur les murs des locaux du personnel un tract sur les homophobes. Elle craint que ce soit déjà dangereux pour son anonymat et ne veut pas aller plus loin, ni faire son coming-out pour affronter ses collègues. Du coup, elle se sent dans une impasse.
Cet obstacle surmonté, "que faire ?" demandent les appelants. À un premier niveau, tenter de régler les choses dans l'entreprise, avec l'aide du délégué du personnel ou syndical, répond SOS homophobie ; sinon frapper à la porte de l'inspection du travail. On peut aussi déposer une main courante dans un commissariat, voire porter plainte et attaquer devant les prud'hommes ou au pénal. C'est ce qu'ont fait deux salariés d'un grand laboratoire américain, qui ont été devant les prud'hommes après avoir été licenciés manifestement par homophobie. Tous deux ont gagné leur procès et veulent maintenant aller au pénal.

Mais pour cela, il est vrai qu'il faut des témoignages et souvent les personnes qui joignent SOS homophobie se plaignent d'être bien seules : le supérieur qui se dérobe, le délégué syndical qui conseille de laisser passer ou de ne pas "prendre les choses au premier degré". Pour autant, tout n'est pas noir et il arrive que les appelants soient soutenus : ainsi ce directeur adjoint d'un hôtel qui peut s'appuyer sur les témoignages de ses collègues face à un cuisinier homophobe ou ce professeur qui a reçu une lettre de soutien de la part de parents d'élèves.

Une lettre de soutien, c'est également ce que propose SOS homophobie quand il s'agit d'un cas d'homophobie avéré. Et ce n'est pas toujours facile à savoir. En tout cas, devant la justice, impossible de plaider cela, les plaignants

peuvent porter plainte pour diffamation, atteinte à la vie privée ou discrimination (notamment grâce à la loi de modernisation sociale votée du 17 janvier 2002). Mais pour pouvoir plaider l'homophobie, il faudra attendre qu'une loi soit votée en ce sens, ce qui n'est toujours pas le cas malgré les demandes en ce sens de SOS homophobie et d'autres associations auprès des institutions.

3.3.3 LES DISCRIMINATIONS HOMOPHOBES AU QUOTIDIEN.

M. et G. sont lesbiennes. Depuis plusieurs années, elles vivent une relation stable et épanouissante dans un village de province. Malheureusement, leur bonheur est gâché depuis maintenant une dizaine d'années. Insultes, menaces de viol, coups et blessures, elles subissent quotidiennement la haine collective d'une partie des habitants du village. Isolées, fragilisées, l'une d'elles a fait une tentative de suicide, elles ont néanmoins décidé de ne plus subir ces traitements et sont prêtes à se battre. Elles recherchent un soutien moral et surtout, veulent connaître les démarches à entreprendre à l'encontre de leurs agresseurs.

B. était en seconde dans un lycée privé de province. Il vient d'en être exclus. Après avoir appris son homosexualité, la directrice de l'établissement lui a immédiatement demandé de changer ses fréquentations, qu'elle qualifie d' "anormales" , et son style de vie, tout aussi "inacceptable" et "contre la morale". Deux mois plus tard, il est renvoyé en raison d'un travail insuffisant et d'un comportement trop agité. Lors d'un entretien en tête à tête, la directrice lui révèlera que son renvoi a été demandé par des parents d'élèves et cela en raison de son homosexualité.

Environ le tiers des appels concernant l'homophobie au quotidien relatent des problèmes avec le voisinage. Néanmoins, l'homophobie est présente, de façon plus ou moins manifeste, dans bien d'autres situations quotidiennes, que ce soit en famille, chez des commerçants, dans les rapports avec la police et la gendarmerie ou avec des institutions publiques ou privées... Parfois discrète ou non avouée, l'homophobie n'en est pas moins réelle dans la vie de tous les jours.

Intolérance et mépris du voisinage.
Du graffiti sur la boite aux lettres aux menaces de mort, en passant par les insultes les plus humiliantes proférées avec ou sans témoins, l'homophobie des voisins est plus souvent le fait d'individus que celui d'un ensemble de résidents d'un immeuble ou d'un quartier. Il n'est cependant pas rare que des homosexuels se retrouvent confrontés à la haine collective de tout un groupe d'individus.

C'est le cas de ce couple de lesbiennes qui, depuis dix ans, habite un village de province où elles subissent, de la part des habitants, des insultes et des menaces répétées. Très abattue par l'hostilité de cet environnement, l'une d'elles a fait une tentative de suicide avant de se décider, avec son amie, à se battre une bonne fois pour toutes. Elles se sont rendues à la gendarmerie afin de porter plainte, mais il leur a alors été conseillé de renoncer à leur plainte car un adjoint au maire du village faisait justement partie des agresseurs. D'autres cas similaires dans des petites communes de province nous ont été signalés. Cette situation est souvent rendue plus pénible et difficile à vivre dans le milieu rural où l'isolement des homosexuels est plus important du fait de l'absence d'associations ou de structures homosexuelles. Mais ce type de problèmes n'est pas le propre des villages et de la province. Les cas d'injures et de moqueries émanant de groupes existent aussi dans les quartiers et les immeubles de Paris et de sa banlieue.
Les récits d'insultes et d'injures, voire de dégradations de biens personnels (voiture, boite aux lettres, ...) représentent la majorité des appels. Mais aux injures humiliantes et déstabilisantes, s'ajoutent parfois des menaces, menaces de viols, particulièrement à l'encontre des lesbiennes, et menaces de mort. Ainsi cet homme de 29 ans constamment victime d'agressions verbales et de menaces de mort de la part du concubin de sa concierge. Plusieurs témoignages relatent d'ailleurs des faits commis par des concierges ou des gardiens d'immeubles. Si l'un d'eux faisait état de la prise de position d'un concierge en faveur d'un homosexuel calomnié par ses voisins, la plupart signalent des actes homophobes manifestes et parfois très graves. Ce qui est arrivé à cet homme de 37 ans est révélateur de la haine gratuite dont certains homosexuels peuvent être victimes : sa concierge, cette fois, ne s'est pas contentée des insultes et des menaces habituelles puisqu'elle a révélé aux parents la séropositivité de leur fils.

A cette homophobie réelle et tangible, se greffe une homophobie plus diffuse. Des homosexuel-les se plaignent d'être victimes d'humiliations ou de brimades sans pour autant que ces agressions, essentiellement verbales, soient ouvertement homophobes ; leur homosexualité n'est pas clairement dénoncée ou raillée. D'autres se plaignent d'un sentiment de suspicion de leurs voisins à leur égard. Ils ne peuvent cependant relater aucun acte ou propos homophobe. Il s'agit plutôt d'une homophobie latente, qui ne s'exprime pas ouvertement mais qui engendre un sentiment de malaise et d'insécurité.

Rejet et incompréhension de la famille.

Les problèmes d'homophobie familiale sont de deux types. D'une part ceux liés aux parents ou autres membres de la famille apprenant l'homosexualité de leur enfant, frère, sœur... D'autre part, ceux provoqués par la séparation de couples hétérosexuels lorsque l'un des deux conjoints découvre ou révèle son homosexualité.

Si le "coming out" tend à se banaliser dans la famille, il n'en demeure pas moins qu'annoncer son homosexualité à ses proches est généralement vécu comme un événement important, souvent chargé d'appréhension et d'incertitude, pour un gay ou une lesbienne. Qu'il s'agisse d'un acte d'émancipation pour certains, notamment les adolescents, ou d'une clarification, voire "officialisation" d'une situation qui dure pour d'autres, les réactions, aujourd'hui plus tolérantes, de certains parents n'excluent pas des comportements plus hostiles, voire violents d'autres familles.
Un jeune homme de 27 ans se plaint des relations difficiles qu'il entretient avec sa famille depuis qu'il a annoncé son homosexualité. Issu d'une famille très conservatrice et nombreuse, il éprouve un sentiment de rejet de la part de ses frères et sœurs. Il souffre aussi de ne pas pouvoir s'épanouir au sein de sa famille et de ne pas être reconnu en tant qu'homosexuel par ses parents. Pas de violence physique, ni même verbale caractérisée. Mais un simple rejet ou une absence de reconnaissance peut aussi engendrer un sentiment d'exclusion et de mépris tout aussi fort.
Le rejet de la famille peut aussi se manifester par des agressions verbales, comme cet homosexuel insulté par un de ses oncles devant ses proches lors des obsèques de son grand-père. Et au-delà de cette violence verbale, il y a aussi la violence physique. Ainsi ce jeune homme "tabassé" dans une cave de son immeuble par ses propres frères lorsqu'il a révélé son homosexualité à ses parents. Honte, déception, culpabilité, ... les sentiments éprouvés par certaines familles conduisent parfois à des réactions extrêmes.

L'homophobie apparaît aussi lors de la séparation d'un couple hétérosexuel lorsqu'un des deux époux décide de quitter le foyer afin de vivre son homosexualité. Le partenaire délaissé n'hésite pas alors à mettre en avant l'homosexualité de son conjoint afin de lui imputer tous les torts et de dénoncer la "légèreté" de ses mœurs. L'exemple de cette femme hétérosexuelle dont la meilleure amie est lesbienne est significatif. Le mari veut profiter de la liaison, pourtant strictement amicale, de son épouse avec son amie lesbienne afin de dénoncer une relation homosexuelle amorale espérant ainsi prendre son épouse à défaut et lui faire porter la responsabilité de leur divorce.

Mais la majorité des cas font part de situations douloureuses dans lesquelles des enfants sont impliqués. On n'hésite pas à dénoncer l'homosexualité du conjoint pour obtenir la garde des enfants. Ainsi, cette mère de deux enfants de sept et onze ans craint que le tribunal, saisi par son ex-mari, lui retire la garde de ses enfants sous prétexte qu'elle est homosexuelle et pour cette raison, incapable de les élever dignement. Le père juge le mode de vie de son ex-épouse incompatible avec l'éducation de leurs enfants et demande la déchéance des droits parentaux.
Autre exemple troublant, celui de ce père de vingt-cinq ans qui s'est vu retirer la garde de son fils de cinq ans parce que son ex-épouse l'accusait d'attouchements sur son enfant. Sanction légitime ordonnée par le tribunal ou dangereux amalgame entre homosexualité et pédophilie ?

Abus de la police et de la gendarmerie.
Selon les témoignages reçus, les problèmes rencontrés avec les forces de l'ordre (gendarmerie ou police) surviennent le plus fréquemment sur les lieux de drague que ce soit en ville (parcs, jardins, ...) ou à la campagne (forêts, ...) Plusieurs cas de contrôles abusifs ont été relatés, notamment des contrôles d'identité répétitifs sur des lieux de rencontre connus des services de police et sans qu'il y ait eu une quelconque infraction. Ces contrôles sont souvent justifiés par la police ou la gendarmerie, pour des raisons de sécurité, notamment depuis la mise en place du plan vigi-pirate. Il s'agit rarement d'actes homophobes caractérisés, puisque les policiers ou les gendarmes opèrent toujours sous couvert de la loi. Il est donc difficile, dans de telles situations, pour les homosexuels concernés d'apporter la preuve de comportements discriminatoires de la part des forces de l'ordre.
Le dépôt de plainte au commissariat ou à la gendarmerie peut aussi être source de réactions homophobes. Il arrive que le policier ou le gendarme refuse d'enregistrer la plainte de la victime considérant que l'acte n'est pas suffisamment grave, notamment, lorsqu'il s'agit d'insultes, mais aussi parfois de menaces. C'est le cas de ce marseillais de 25 ans : malgré les insultes et les menaces physiques répétées de ses voisins, la police a refusé d'enregistrer sa plainte. Faut-il attendre que les agresseurs mettent à exécution leurs menaces pour que le dépôt de plainte soit recevable ? Si les policiers ou les gendarmes considèrent comme habituelles les menaces et les insultes, elles sont ressenties comme de véritables agressions par leurs victimes. Leurs effets sont d'autant plus forts lorsqu'elles ne sont pas reconnues par les représentants de l'ordre.
Plus rares, quelques cas d'insultes de la part de policiers nous ont néanmoins été remontés. Ainsi, l'exemple de ce contrôle de police à Paris : insulté par l'agent de police, l'homosexuel contrôlé a aussitôt demandé le

numéro de matricule de l'agent afin de porter plainte. Ce dernier a refusé de le communiquer. Finalement amené au poste, le jeune homme a poursuivi la discussion avec un inspecteur, visiblement mal à l'aise, qui a tenté de minimiser les faits.

Discriminations des banques et des commerçants.

Plusieurs cas d'homophobie ont été signalés par des victimes de discriminations chez des commerçants : accès refusé, comportement ou propos homophobes, ...

Une association d'étudiants homosexuels et bisexuels a connu quelques déboires avec une grande banque alsacienne. La banque semblait tout à fait favorable à l'ouverture d'un compte lorsque les responsables de l'association se sont présentés. Puis, au vu des statuts, le banquier a soudainement changé d'avis. Après avoir dénoncé cet acte homophobe auprès du journal Les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, qui est intervenu, la banque s'est rétractée et a autorisé l'ouverture du compte.

Réaction tout aussi discriminatoire d'une banque à l'égard d'une lesbienne : Le jour où la banque apprend que la jeune femme est homosexuelle, elle décide, sans autres formes d'explications, de ne plus lui accorder de crédit ni de dépassement de découvert.

Enfin, quelques témoignages relatent l'hostilité de taxis ou cafetiers refusant l'accès aux homosexuels sous prétexte que leur comportement dérange ou n'est pas conforme aux habitudes locales. S'en suivent généralement des propos diffamatoires, outranciers, voire des singeries dégradantes et humiliantes.

Autres cas d'homophobie de la vie quotidienne.

L'homophobie est surtout signalée dans le cadre familial ou du voisinage, mais elle est présente dans bien d'autres situations de la vie de tous les jours. Dans le milieu associatif ou éducatif notamment. Ainsi, le témoignage de ce lycéen qui se plaint d'avoir été renvoyé de son établissement scolaire à cause de son homosexualité, mais sous le prétexte que son travail était insuffisant et son comportement trop agité.

Les propriétaires non plus ne sont pas en reste devant l'homophobie et n'hésitent pas, parfois, à refuser la location d'un logement à un couple pour seul motif qu'il n'est pas composé d'un homme et d'une femme.

Enfin, le don du sang des homosexuels reste un sujet délicat et sera refusé dès lors qu'ils annonceront leur orientation sexuelle.

Malgré une plus grande visibilité et une tolérance encore récente de l'homosexualité, l'homophobie demeure indéniablement présente dans la vie

quotidienne. Les clichés et les préjugés n'ont pas disparu et conduisent toujours les plus intolérants à des actes et des propos discriminatoires, tantôt ouvertement homophobes, tantôt plus sournois.

3.3.4LE MAL DE VIVRE SON HOMOSEXUALITÉ

S. est un homme d'une cinquantaine d'année. J., son ami avec qui il vit depuis 35 ans est parti quelques jours pour rendre visite à sa mère. Ce soir là, un coup de téléphone vient troubler sa tranquillité. Une connaissance de J. profite de son absence pour injurier S. Elle lui reproche de s'accaparer J., sans lui il ne serait pas comme ça. S. raccroche mais trop de choses refont surface : le suicide de son frère et de sa sœur, sa carrière d'écrivain qui n'a jamais débuté, et J. qui n'est pas là. Il a envie de parler pour moins penser au suicide...

F. est heureuse. Depuis 6 mois, elle vit une relation amoureuse avec A., une jeune femme qu'elle a rencontrée un après midi en se promenant le long de la Seine. F. se fait plus grave, elle est aussi inquiète. Elle qui ne pensait pas être homosexuelle se demande comment elle pourrait en parler à sa famille, au travail. Si seulement elle était sûre que son bonheur suffira à leur faire accepter son amie... Elle ne veut plus se taire.

Cette année 53 appels concernent le mal de vivre son homosexualité. Cette catégorie d'appels se structure autour du thème principal qui apparaît lors de l'échange téléphonique qui a duré en moyenne 25 minutes. Trois thèmes centraux sont ainsi regroupés : le mal de vivre son homosexualité (14 appels), le "coming-out" (1 appel) et la demande d'écoute pure (38 appels). Sur l'ensemble de ces appels 72% sont le fait d'hommes situés pour l'essentiel dans les deux tranches d'âges 25/34 ans et 35/50 ans. L'origine géographique des appels fait apparaître une légère supériorité entre Paris/Ile-de-France (27 appels) et la province (22 appels). Cela montre la sous diffusion du numéro de la ligne en province.
Quel que soit le milieu géographique, social, culturel, se découvrir et s'accepter homosexuel ne va pas sans poser questions et réticences. Plusieurs appels témoignent de ces difficultés à assumer une orientation sexuelle perçue comme problématique. Une adolescente attirée par une autre fille de son établissement scolaire, cherche à savoir si elle est homosexuelle. Une autre nous confie son malaise face à ce qu'elle devine et découvre. A la prise de conscience d'un désir fait suite l'interrogation sur sa signification et le besoin de le nommer. Si nommer fait être, être nommé fait peur et révèle le conflit qui oppose, souvent, la volonté de se dire homosexuel à la crainte du rejet hors de la sphère sociale, familiale, professionnelle. Un homme, vivant

dans un petit village de zone rurale, affirme que se dire homosexuel est incompatible avec sa notoriété. L'idée du regard des autres le conduit à développer un sentiment de culpabilité important, que traduit le témoignage de cet autre appelant, pour qui, son homosexualité est une "maladie", une "déviance", en somme une orientation sexuelle à combattre. Reprenant à son compte ce qu'il nomme le "discours des gens normaux", il lutte contre ses désirs et s'est efforcé de "sortir avec une fille" pour qu'on ne pense pas qu'il puisse être homosexuel.

De cette impossibilité à se dire et à s'affirmer découle une solitude affective, sociale que beaucoup d'appelants ne supportent plus. L'appel devient un moyen de partager son vécu et fait apparaître la nécessité de rompre l'isolement. Libérer la parole n'est plus un slogan mais une urgence comme le montre, entre autres, l'appel d'une femme qui se dit "au bout du rouleau, isolée, suicidaire", ou celui de ce jeune homme, dépressif, ne supportant plus l'homophobie de sa famille qui le contraint au silence. D'autres appelants témoignant aussi de leur solitude, cherchent à être rassurés sur ce qu'ils considèrent comme un "autre monde". Ici, les stéréotypes jouent à plein leurs fonctions paralysante et normative. Ainsi, la timidité serait "incompatible avec le milieu homo", on risquerait "moins à Paris qu'en banlieue".

Derrière ces clichés d'un autre âge, derrière le besoin de se confier, derrière la problématique affirmation de son désir, on voit poindre la recherche d'une légitimité de soi.

A s'en tenir à nos témoignages, être accepté par sa famille, son entourage, relève pourtant de la gageure. Mais ici comme ailleurs l'exhaustivité n'est pas notre propos. Un homme de 36 ans rapporte que son père a totalement coupé les ponts et que sa mère n'accepte de lui parler que très rarement, depuis qu'ils savent. Très affecté, il aimerait, malgré leur homophobie manifeste, renouer avec eux et sa famille. On pourrait multiplier les exemples. Face à de telles réactions, on comprend mieux les interrogations d'une jeune femme qui ne voit pas comment dire à sa famille et ses relations qu'elle aime une autre femme. Deux autres appels témoignent de réactions hostiles de la part de psychanalystes. Pour l'un, son thérapeute refuse de considérer les insultes homophobes des élèves de son patient comme signifiantes. Pour l'autre, l'opposition se transforme en jugement clinique lorsqu'un psychanalyste lui conseille "d'aller se faire soigner". Le voilà le discours des "gens normaux" - tout du moins celui des homophobes - celui qui rejette, qui isole... La volonté d'être reconnu-e en tant que personne homosexuelle semble ici éminemment importante. Ce qui se donne à voir, c'est surtout le refus d'entrer dans un jeu schizophrène où, la personne homosexuelle, selon les lieux, les individus, serait pleinement reconnue ou seulement considérée comme une personne. La différence est de taille et, souvent, à la base de la rupture avec

la famille nucléaire qui reconnaît son enfant tout en le niant. Ainsi, la quête de reconnaissance de soi dans sa totalité, n'est pas une demande de caution pour un choix de vie mais bien une demande de légitimité après le sentiment d'étrangeté et la peur du rejet qui caractérisent, souvent, la découverte d'un désir homosexuel. Ne pas être exclu, c'est ne pas avoir à changer pour être réintégré !

Et comme pour les appelant-e-s ayant choisi de se taire, se dire homosexuel peut aussi conduire vers la solitude, vers l'épuisement psychologique. De telles expériences rendent d'autant plus difficile l'affirmation et la construction d'une image positive de soi. On le voit très clairement, le mal de vivre son homosexualité est indissociable d'un rapport à autrui, souvent conflictuel et déstabilisateur. Pour tous ces appelant-e-s, ne pas être jugé mais simplement écouté et compris, constitue la première échappatoire à leur souffrance et le moyen de reprendre, un peu, confiance.

Cette souffrance dont témoignent les appelant-e-s prend même, à six reprises, l'allure d'un sentiment de persécution, telle cette jeune enseignante stagiaire qui ne subit pas personnellement d'homophobie mais ressent tous les propos tendancieux comme des agressions. Si certains appelants semblent enclins à la paranoïa, ces témoignages révèlent surtout l'homophobie ambiante qui règne encore en toute impunité et qui poursuit insidieusement son travail de sape sur des personnes que fragilise leur difficulté à accepter leur homosexualité. L'injure en est, sans doute, un élément essentiel. Quelques appelant-e-s souhaitent ainsi parler de leur malaise après s'être fait traiter de "PD" ; d'autres cherchent des moyens pour répliquer.

Enfin cette année, on compte 3 appels relatifs au transsexualisme. Le premier appel répond à un fort besoin de parler de son enfance. Le deuxième, émane d'une femme qui veut "renaître dans un corps de mec" et qui cherche un psychanalyste susceptible de l'aider à achever la maturation de son projet. Le dernier évoque la dramatique condition de certains transsexuels. Prostituée au bois de Vincennes, elle subit de plus en plus d'agressions, parle de la multiplication des viols collectifs. Et face à cette barbarie qu'elle évoque, le fatalisme l'emporte : "Si on fait ce choix, c'est normal qu'on en assume les risques". Reprise du discours des procureurs pour qui, dit-elle, "le viol d'une prostituée n'existe pas"...

De façon générale, on peut donc dire que le mal de vivre son homosexualité n'est pas simplement une question du rapport de soi à son désir, mais résulte aussi de la place, réelle ou supposée, qu'on assigne, dans la société, à l'homosexualité et à la personne homosexuelle. L'impossibilité de vivre ses désirs, un rejet brutal par ses proches constituent des traumatismes que les appelants cherchent à évacuer. Dès lors, il s'agit de répondre à un besoin, de rompre l'isolement et sa spirale destructrice en écoutant, soutenant et réorientant.

3.3.5 LES APPELS DIVERS

Demandes de renseignements et d'informations

Parmi les appels divers, les demandes générales d'informations et de renseignements constituent la majorité des appels reçus sur la ligne.
Dans ce groupe il est possible de distinguer des appels concernant le milieu scolaire, des questions à caractère juridique et enfin des demandes générales de renseignements concernant l'association.
Cette année, il y a eu 9 demandes d'étudiants abordant, dans leur scolarité, l'homosexualité. L'homophobie tient une part importante dans leur analyse mais n'est pas seulement le thème majeur, l'homophobie est généralement englobée dans une réflexion plus large sur l'homosexualité ou l'exclusion. Ils sollicitent l'association pour obtenir des renseignements, afin d'étayer leur raisonnement. Certains demandent même de la documentation afin d'organiser un débat autour de ce thème. L'homophobie et le monde du travail, l'homophobie et l'homoparentalité sont des exemples des principaux sujets abordés. L'homophobie s'intègre même dans des recherches plus poussées, avec des thèses se rapportant à l'homosexualité, comme une recherche en DEA de communication sur la communauté homosexuelle virtuelle. A noter enfin, l'appel d'un intervenant en DESS "genre et sexualité" sur le thème de la justice et l'homophobie.
Les interrogations sur l'homophobie sont importantes notamment celles relatives aux textes de lois. Beaucoup appellent pour faire le point sur le PaCS, un Espagnol s'interroge sur le droit au PaCS pour un étranger. Sont également posées des questions sur la législation en vigueur pour la pénalisation de l'homophobie, comme la récente loi relative à la lutte contre les discriminations, les appels à caractère juridique ont pour but de faire le point sur le droit du travail (licenciement abusif), au logement, la protection des mineurs, le don du sang ou toutes discriminations. C'est aussi l'occasion de demander des conseils sur la réaction à avoir face à des actes homophobes ou des affaires traitées en justice.
Le troisième sous-groupe rassemble les questions sur SOS homophobie, son fonctionnement, ses actions menées, ainsi que des demandes d'envoi de rapport annuel ou de brochures. On retrouve quelques appels plus légers de personnes à la recherche de lieux de convivialité ou même une personne nous prenant pour une agence de rencontre, ce que nous ne sommes pas. Même si ce n'est pas son objectif premier SOS homophobie communique un grand nombre d'informations comme des contacts ou adresses.

Enfin, des appelants regrettent l'absence d'antennes de SOS homophobie ou de structures similaires, près de chez eux.

Demande d'écoute
Plus d'un quart des appels rentrent dans cette catégorie. On recense sept personnes à la recherche d'écoute, ces appels ne rentrent pas dans les catégories comme le mal de vivre ou homophobie au quotidien. Une personne ne voulait s'entretenir qu'avec une personne du même sexe qu'elle. Pour certains, le but n'est pas précis, c'est un moyen de rompre l'isolement. La discussion s'engage généralement sur leur vie quotidienne sans contenir obligatoirement de l'homophobie. Toutefois, apparaît pour certains un malaise plus profond, avec des demandes de conseils au sujet de la peur et de la réaction à avoir après un outing forcé. Un unique appel émanait d'une personne en détresse psychologique grave.

Rejoindre SOS homophobie
Vingt-deux personnes ont émis le souhait de rejoindre SOS homophobie dont sept précisant vouloir devenir écoutants. Ces derniers ont connu l'association par le biais de la presse spécialisée faisant écho à notre recrutement. La moitié des personnes souhaitant nous rejoindre le font lors de la rentrée de septembre. L'appel est un premier contact pour mieux connaître SOS homophobie, sans vraiment savoir obligatoirement la nature exacte de l'engagement futur, membre actif ou non, écoutant ou même une simple offre de services. Il est difficile de dresser le portrait type des personnes souhaitant devenir écoutant mais un constat s'impose : à de rares exceptions prés il n'y a que des hommes qui souhaitent rejoindre l'association. Pour combattre ce " fléau social " il ne faut pas forcement être un homme et homosexuel.

Témoignages
Dans les divers témoignages on peut distinguer l'homophobie dans les médias et l'homophobie dans la vie quotidienne.
Dans tous les types de médias on retrouve de l'homophobie, dans la presse écrite (à grand tirage ou spécialisée), à la radio et surtout à la télévision. Des chaînes privées, mais aussi publiques sont prises en défaut. *Star Academy*, avec les propos homophobes qui y furent tenus, a tout particulièrement défrayé la chronique. Ces manifestations de l'homophobie vont de la blague de mauvais genre aux clichés homosexuels comme ces propos recueillis pendant le tour de France "nous les coureurs on n'est pas des pédés".

L'autre volet des témoignages mentionne une homophobie latente ou beaucoup plus directe, comme le complot politique lors de l'éviction de Philippe Meynard lors des dernières élections municipales. Entre autres, on nous signale la réédition de livres homophobes, une campagne d'affichage contre une association étudiante de Bordeaux. Un grand nombre d'appels également pour s'émouvoir du sort des homosexuels égyptiens. Nous recevons également des témoignages d'homophobie dans la vie personnelle comme dans le milieu professionnel, de la part d'un médecin ou dans le milieu universitaire. Enfin, une personne s'étonne que le statut "pacsé" n'apparaisse pas dans les possibilités de situation familiale et une autre de la présence d'écrits de Christine Boutin dans une bibliothèque, alors que c'est le seul écrit à caractère politique.

Appels fantaisistes

Cette année 4 appels ont été totalement fantaisistes.

3.4 L'ANALYSE DU COURRIER REÇU PAR L'ASSOCIATION

Un particulier	Demande de soutien suite à difficultés professionnelles à caractère homophobe dans un cinéma. Sos homophobie demande à ce salarié les coordonnées des employeurs afin de les interpeller.
Un particulier	Signalement d'une question sur la perception de l'homosexualité dans un questionnaire de recrutement de la BNP. Sos homophobie interpelle la BNP et le cabinet de recrutement concerné.
Un particulier	Demande de soutien suite à insultes de voisines. Sos homophobie envoie une lettre de soutien et interpelle les voisines.
Un particulier	Insultes de collègues de travail. Sos homophobie adresse une lettre de soutien + interpellation de la direction de l'entreprise.
Un particulier	Discrimination au logement. Sos homophobie met en garde le propriétaire.
Un particulier	Demande d'informations complémentaires suite à une affaire de voisinage (insultes) classée sans suite. Sos homophobie ne pourra intervenir qu'en cas de récidive des voisins.

Des particuliers	Demande de soutien dans une affaire de discrimination au travail. Sos homophobie prend contact avec l'avocate suivant cette affaire.
Un particulier	Discrimination au travail. Sos homophobie se portera partie civile au procès.
Un particulier	Demande de soutien suite à difficultés au travail. Sos homophobie demande les coordonnées de l'employeur.
Un particulier	Jugement de divorce teinté d'homophobie. Sos homophobie envoie une lettre de soutien.
Un particulier	Non-renouvellement d'un contrat de maître-auxiliaire par l'Education Nationale. Sos homophobie contacte le ministre et l'inspecteur d'académie.
Un particulier	Un bibliothécaire se plaint du comportement homophobe de son proviseur. Sos homophobie lui adresse une lettre de soutien.
Un particulier	Un militaire dénonce l'homophobie qu'il subit au sein de sa caserne. Sos homophobie prend contact avec lui par téléphone puis lui adresse une lettre de soutien.
Un particulier	Demande de soutien pour de multiples discriminations. Sos homophobie lui adresse une lettre de soutien moral.
Un particulier	Violence et insultes d'un couple de gardiens d'immeubles. Sos homophobie prend contact avec le syndic et le commissaire de police en leur demandant d'intervenir.
Un particulier	Demande de soutien suite à homophobie familiale. Sos homophobie lui envoie une lettre de soutien et adresse un courrier aux parents homophobes.
Un particulier	Nous remercie pour nos conseils, et nous informe qu'un jugement a été rendu en sa faveur dans une affaire d'insultes homophobes et de vol.
Un particulier	Apport de précisions dans une affaire d'homophobie au travail.
Un particulier	Dénonciation des propos discriminatoires d'un animateur de radio.
Un Colonel	Réponse à notre lettre de soutien à un soldat discriminé ; nous assure de sa volonté de faire respecter la loi au sein de son régiment.
Un particulier	Demande de soutien dans l'obtention d'un titre de séjour. Réorientation vers l'association Ardhis.
Un particulier	Témoignage sur des violences homophobes lors d'un spectacle dans la salle des fêtes d'un village. Sos homophobie écrit au maire de ce village.
Un particulier	Remerciement pour notre soutien et apport de précisions sur son affaire.

Un particulier	Demande de soutien dans sa négociation avec son employeur afin que les avantages octroyés aux couples hétérosexuels soient étendus aux couples homosexuels.
Un particulier	Demande de soutien suite à sa participation à l'émission *C'est mon choix*. Sos homophobie classe ce courrier sans suite.
Un particulier	Discrimination au sein d'une entreprise. Sos homophobie lui adresse une lettre de soutien et interpelle l'employeur.
Un particulier	Exclusion d'une troupe de théâtre par un directeur homophobe. Sos homophobie lui adresse une lettre de soutien et interpelle le directeur du théâtre.
Un particulier	Homophobie au travail. Sos homophobie envoie une lettre de soutien et adresse un courrier à la collègue homophobe.
Un particulier	Demande de soutien suite à un licenciement. Sos homophobie ne pourra pas s'investir dans cette affaire car l'homophobie n'y est pas prouvée.
Un particulier	Remerciements suite à l'intervention de Sos homophobie en direction de sa hiérarchie.
Un particulier	Copie de son dépôt de plainte contre une avocate homophobe. Sos homophobie écrit au Bâtonnier pour protester contre les propos de cette avocate.
Un particulier	Copie d'un paragraphe d'un Guide du Routard sur le Sénégal, associant homosexualité et pédophilie. Sos homophobie contacte le Guide du Routard.
Un particulier	Témoignage sur une agression sur une plage, ainsi que sur l'homophobie de 2 policiers. Sos homophobie le remercie pour son témoignage.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire de discrimination au travail. Sos homophobie envoie une lettre de soutien + des courriers à la hiérarchie.
Un élu	Copie d'un article du Nouvel Observateur critiquant son projet de section gay et lesbienne dans une nouvelle bibliothèque. Remerciement pour ce témoignage.
Un particulier	Témoignage sur le comportement homophobe de gardiens du Jardin des Tuileries.
Un particulier	Témoignage sur la discrimination dans un établissement pénitentiaire.
Un particulier	Demande de soutien dans différend avec une banque. Sos homophobie conseille de changer de banque car l'homophobie n'est pas perçue dans cette affaire.
Des particuliers	Demande de soutien dans une affaire de voisinage. Sos homophobie demande des témoignages avant d'interpeller les voisins.

Un particulier	Demande de soutien dans une affaire de garde d'enfants. Sos homophobie lui adresse ses encouragements, mais ne peut intervenir par manque d'éléments.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire de garde d'enfants. Sos homophobie demande des informations complémentaires.
Un particulier	Cet adolescent demande notre soutien suite à l'interdiction d'accès aux sites à connotation homosexuelle par la médiathèque de Chôlet. Sos homophobie écrit à cette bibliothèque.
Un particulier	Refus du directeur d'un établissement pénitentaire de restituer ses revues gaies à un détenu. Sos homophobie adresse un courrier à ce directeur ainsi qu'à la directrice de l'Administration Pénitentiaire.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire de voisinage. Sos homophobie demande les coordonnées du Commissariat de Police.
Un particulier	Signalement d'affiches homophobes dans un quartier de Toulouse. Réorientation vers Contact Toulouse, association locale.
Des particuliers	Demande de soutien suite à discrimination au sein d'un atelier d'artistes. Sos homophobie adresse un courrier d'interpellation à chacun des artistes concernés.
Association Les Enfants Terribles (Caen)	Témoignage du Président de cette association sur une "homophobie ordinaire".
Le Recteur d'Académie d'Amiens	Refus de revenir sur une décision de non-renouvellement d'un contrat dans l'Education Nationale.
Un particulier	Discrimination de voisinage. Sos homophobie interpelle le Conseil Municipal.
Le CSA	Ne peut répondre à notre demande de visionage d'une émission diffusée sur une chaîne du cable, dans laquelle des propos homophobes auraient été tenus.
Un particulier	Demande de soutien suite à insultes d'une enseignante par des collégiens. Sos homophobie adresse un courrier au Président du Tribunal de Grande Instance.
Un particulier	Témoignage sur les évènements intervenus suite à notre intervention dans son affaire de discrimination au travail.
Un particulier	Demande de soutien suite à homophobie dans une affaire de garde d'enfants. Sos homophobie demande des informations complémentaires.
Un particulier	Témoignage sur un sketch homophobe dans un restaurant-cabaret. Sos homophobie interpelle le restaurateur.

Un particulier	Demande de soutien d'un enseignant suite au refus de sa hiérarchie de laisser une association homosexuelle intervenir dans une conférence. Sos homophobie adresse un courrier à M. Lang.
Un particulier	Informations sur une affaire de discrimination par le proviseur d'un lycée.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire de discrimination au travail dans une compagnie aérienne. Sos homophobie interpelle cette compagnie.
Un particulier	Demande de rappel à l'ordre de RTL suite à une blague homophobe d'un animateur.
Un particulier	Demande de révision de notre décision de ne pas l'accompagner dans son affaire de garde d'enfants. Sos homophobie demande davantage d'informations et prend contact avec son avocat.
Un directeur de prison	Nous informe que les revues gaies confisquées ont été restituées au détenu qui en est propriétaire.
Un particulier	Complément d'informations dans une affaire de garde d'enfants. Sos homophobie donne un accord de principe et demande à prendre contact avec son avocat.
Des particuliers	Témoignage sur les lenteurs administratives nécessaires à l'obtention de documents officiels demandés lors de la signature d'un Pacs.
Un particulier	Demande de soutien moral de cette jeune lesbienne suite à une mise à l'écart en Algérie. Sos homophobie la réoriente vers l'association Kelma.
Un particulier	Témoignage sur les propos homophobes tenus sur un chat du PS. Sos homophobie demande au webmaster d'être plus vigilant.
Un particulier	Information sur les suites données à son affaire de discrimination au sein de l'enseignement privé.
Un particulier	Demande d'informations juridiques suite à insultes par un chauffeur de taxi. Apport des informations habituelles.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire de voisinage. Sos homophobie lui adresse une lettre de soutien et interpelle les concierges homophobes.
Des particuliers	Apport d'informations par ces artistes dans une affaire de discrimination dans un atelier.
Un particulier	Demande de soutien dans différend commercial avec un conseiller financier. Conseil de changer d'agence bancaire.

Des particuliers	Demande de soutien dans une affaire de voisinage avec menaces et empoisonnement d'un animal. Sos homophobie adresse un courrier aux voisins et au commissariat.
La Médiathèque de Châtelet	Réponse à notre lettre d'interpellation.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire d'insultes en Italie. Réorientation vers l'association italienne Arcigay.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire de discrimination au travail dans la fonction publique. *SOS homophobie* interpelle Mme Guigou et le directeur du personnel du ministère.
Un particulier	Copie de son courrier de protestation à la proposition de M. Elkabbach à l'ambassadeur d'Egypte d'expulser les 52 hommes emprisonnés en raison de leur homosexualité présumée.
Un particulier	Demande de réorientation vers un avocat suite à condamnation de cette enseignante pour une affaire avec une mineure. *SOS homophobie* lui communique les coordonnées de 3 avocats.
L'association A'Nanas	Envoi d'un article de presse sur des agressions sur un lieu de drague. *SOS homophobie* remercie les membres de cette association pour leurs actions.
Un particulier	Demande de soutien de cet adolescent suite à l'homophobie de sa mère. Réorientation vers Contact et la ligne Azur.
Un particulier	Demande de soutien dans une affaire d'agression suite à une drague par téléphone. *SOS homophobie* lui propose d'entrer en contact avec son avocat.
Un particulier	Témoignage sur des propos homophobes tenus aux " Grosses Têtes " de *RTL*.
Un particulier	Témoignage sur les paroles homophobes d'une formatrice de l'IUFM.
Un particulier	Demande de soutien suite au refus de la Croix Rouge d'être associée à son site personnel à l'occasion des évènements du 11 septembre. *SOS homophobie* n'interviendra pas car ce site propose des liens vers des sites érotiques.
Des particuliers	Témoignage sur la vie carcérale d'un couple d'hommes.
Un particulier	Envoi d'un dossier suite à une affaire d'homophobie au travail. La présidente le contacte par téléphone.
L'association Cimade	Demande de témoignages sur la perception de l'homosexualité en Turquie afin d'aider 2 homosexuels turcs à obtenir l'asile politique. Réorientation vers les associations Ardhis et Amnesty International.
Une entreprise	Réponse à une lettre d'interpellation ; recherche de solutions satisfaisantes pour le salarié victime du harcèlement homophobe de ses collègues de travail.

TRAITEMENT DES QUESTIONS LIÉES À L'HOMOSEXUALITÉ DANS LA PRESSE

L'analyse porte sur les articles parus entre le début du mois d'avril 2001 et la fin du mois de mars 2002

4.1 A PROPOS DU COUPLE HOMOSEXUEL ET DE L'HOMOPARENTALITÉ

4.1.1 *LE MONDE*

16 articles ont été consacrés à ces thématiques sur la période étudiée. Ils concernent tant l'actualité sociale française qu'étrangère. La multiplication des articles portant sur l'homoparentalité démontre que les contestations du PaCS ont presque cessé et qu'il n'est plus question que de son amélioration, tandis que le débat s'est déporté sur la question de l'homoparentalité et semble loin d'être tranché.

Le 3 avril 2001 relate la première cérémonie de mariage homosexuel aux Pays-Bas, à l'hôtel de ville d'Amsterdam le 1e avril à minuit, à l'heure légale d'entrée en vigueur du texte autorisant le mariage entre partenaires du même sexe.

Le 3 mai, le journal consacre une pleine page au lancement de la pétition de l'APGL condamnant les discriminations subies par les homosexuel-les en matière d'adoption. Il présente les motifs avancés par les signataires célèbres, universitaires ou élus, les situations de refus d'agrément délivrés par les conseils généraux, fondés sur des critères variant d'un département à un autre, la jurisprudence administrative et le refus du gouvernement d'associer une dimension familiale au PaCS.

Le 4 juillet est relatée la première cérémonie de signature du PaCS en mairie et non pas au tribunal d'instance, célébrée dans la salle des mariages du IXème arrondissement de Paris, par Jacques Bravo, maire PS.

Le 5 juillet, le Monde commente le refus de l'UNAF, Union Nationale des Associations Familiales, le 29 juin d'intégrer l'APGL. L'UNAF justifie son refus de manière un peu confuse. Si elle accepte des familles constituées par le mariage et la filiation légitime ou adoptive, des couples mariés sans enfant, et toute personne physique ayant charge légale d'enfants par filiation ou adoption, si elle reconnaît que les homosexuels peuvent adhérer, elle rejette la demande de l'APGL au motif que cette dernière accueille des futurs parents alors qu'aucun texte légal ne permet l'adoption ou la PMA aux couples homosexuels.

Le 3 août, un article présente les premiers mariages gays et lesbiens en Allemagne, autorisés par une loi entrée en vigueur le 1er août. Ce statut offre des droits similaires à ceux du mariage : adoption possible du nom de famille du partenaire, rapprochement familial, héritage et imposition, couverture sociale.

L'article du 23/24 septembre relate l'extension de tous les droits ouverts aux employés de la Ville de Paris mariés aux pacsés, sur décision du maire.
L'édition du 4 octobre est consacrée au procès opposant l'Etat français à un célibataire s'étant vu refuser une demande d'agrément d'adoption en dépit de ses nombreuses qualités humaines et au seul motif de son homosexualité.
Le bilan des deux premières années d'existence du PaCS fait l'objet d'un article en date du 15 novembre fondé sur le rapport établi par Jean-Pierre Michel et Patrick Bloche. Si les 50 000 PaCS conclus depuis le 15 novembre 1999 sont considérés comme une réussite "pratique", les députés relèvent les nombreuses améliorations à apporter au statut : notamment la suppression ou la réduction du délai d'imposition commune et l'application de la loi en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte. L'article présente en outre le bilan critique des associations de l'Observatoire du PaCS.
Le 16 novembre, un article commente le projet d'extension de la cérémonie de PaCS, initiée le 11août par le maire du IXème arrondissement de Paris, à d'autres mairies d'arrondissements : IIIème, Xème et XIIème, ainsi qu'à quelques grandes ou moyennes villes de province telles Lille ou Rennes. L'article détaille le déroulement de la cérémonie qui se veut solennelle et proche d'une cérémonie de mariage.
Le 6 février 2002, une pleine page trace le portrait de parents homos : une lesbienne et un gay ayant fondé une famille en coparentalité. Le 28 février le journal consacre à nouveau une page entière à la question : un article analyse le refus de la Cour européenne des droits de l'Homme de sanctionner la discrimination pratiquée par la France envers les célibataires candidats à l'adoption. Un deuxième souligne l'absence totale d'homogénéité dans les pratiques des conseils généraux délivrant l'agrément d'adoption : certains célibataires homosexuels se voyant l'accorder dans un département , et d'autres refuser dans le département voisin à dossier comparable. Enfin, un troisième présente les différentes stratégies adoptées par les demandeurs homosexuels pour contourner les pratiques discriminatoires et soulignant l'hypocrisie du système actuel.
Le 2 mars est publiée une tribune de Daniel Borrillo et de Thierry Pitois-Etienne intitulée "Homoparentalité, droit et politique" critiquant les fondements de la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme : le motif avancé, la protection de l'enfant, serait inopérant, différentes études révélant l'absence de différences de comportement entre les enfants élevés par des familles homo et hétéroparentales.
Le 8 mars , une dépêche rapporte la réaction de la Ligue des droits de l'Homme à ce jugement de la CEDH : elle déplore cette décision et y voit "un recul inquiétant dans la défense des droits fondamentaux".
L'exemplaire du 10/11 mars présente dans le cadre d'un dossier sur les

modes de vie en couple et en famille, un article intitulé "Le purgatoire des pacsés , décrivant le quotidien de couples pacsés et leur désir d'enfant.
Le 20 mars , un article commente les interviews accordées par Lionel Jospin et Jacques Chirac au mensuel gay *Têtu* dans la perspective de l'élection présidentielle et demandant aux candidats de préciser leur position sur le PaCS, le mariage gay et l'homoparentalité.
Un article du 12 avril relate la réaction de l'APGL à la parution d'un rapport de l'Académie des sciences morales et politiques visant à supprimer la possibilité d'adopter pour une personne célibataire. L'APGL y voit "la réponse de la droite à la montée du débat sur l'accès des homosexuels à l'adoption."
Enfin le 9 avril analyse la démarche soudaine à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, du gouvernement pour ramener de trois à un an le délai ouvrant le droit à un titre de séjour pour un étranger pacsé avec un Français. L'article rapporte la satisfaction de l'Ardhis qui réclamait cette avancée depuis la création du PaCS, également demandée vigoureusement par les associations membres de l'Observatoire du PaCS.

4.1.2 *LIBERATION*

Analyse des articles parus entre mai 2001 et avril 2002 :

Pas moins de 23 articles traitent du couple homosexuel et de l'homoparentalité dans le journal *Libération* entre mai 2001 et avril 2002.
Le 12 juin 2001, l'ensemble des réformes sociales adoptées sous la législature de la gauche plurielle est présenté chronologiquement sous le titre "Du PaCS à la réforme du divorce. La reconnaissance du concubinage homosexuel est présentée comme la première grande réforme adoptée par le parlement dans cette période. A l'occasion du week-end de la Lesbian & Gay Pride, le journal, dans les quatre pages qu'il consacre à l'événement, regrette les "lacunes des données statistiques relatives aux PaCS signés, la loi interdisant le classement des couples pacsés par âge et par sexe. On apprend néanmoins que 37 000 PaCS ont été conclus en 18 mois.
Les 25 et 26 juin, deux articles sont consacrés au thème de l'homoparentalité. Le premier se fait l'écho des combats de l'APGL (Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens) : reconnaissance par l'Union Nationale des Associations Familiales, application du droit à l'adoption pour les célibataires, hétéros ou homos. Le second article, rédigé par deux femmes psychanalystes, situe l'homoparentalité comme l'un des nombreux schémas familiaux observés aujourd'hui. Ces spécialistes estiment qu'il n'est pas illégitime pour un couple d'homosexuel-les de désirer devenir parents, quand la science le permet aux couples hétérosexuels stériles. Elles regrettent que la loi autorise l'adoption à une personne seule alors qu'un enfant aurait

besoin de deux parents "fussent-ils de même sexe", et appellent à réfléchir sur le statut du compagnon ou de la compagne du parent légal.
Le 2 août 2001, *Libération* consacre une pleine page à l'Eingetragene Partnerschaft (le partenariat déclaré), sorte de PaCS allemand. L'article compare les droits apportés par ce contrat allemand, à notre PaCS national ; les couples homosexuels allemands acquièrent ainsi pratiquement les mêmes droits que les couples mariés (signature en mairie, prise du nom du conjoint ou combinaison des deux noms, héritage, reprise d'un bail, séjour et travail pour le partenaire étranger, devoir d'assistance mutuelle), sans toutefois obtenir le droit d'adoption d'un enfant.
Le 13 août, le premier PaCS signé en mairie, à Paris, fait la une du journal.
En septembre, un article annonce que la justice a permis à une femme d'adopter les trois enfants de sa compagne, reconnaissant officiellement pour la première fois une famille homosexuelle en France.
Le 27 septembre, on apprend que le mariage homosexuel a été refusé par le Parti Populaire (centre droit) espagnol. Les homosexuels espagnols ne disposent d'aucune reconnaissance institutionnelle de leurs couples.
Le 3 octobre, un article nous informe que la Cour européenne des droits de l'Homme a été saisie par un gay à qui a été refusé le droit d'adopter un enfant en raison de son homosexualité.
Pour le second anniversaire de la promulgation de la loi relative au PaCS, *Libération* lui consacre quatre articles. On apprend que 50 000 PaCS ont été signés en deux ans. Un couple témoigne de ses deux premières années de PaCS, le bilan des "deux pères du texte", Patrick Bloche et Jean-Pierre Michel, est présenté. Ces deux politiques proposent des améliorations : mention en marge des registres d'état civil, réduction des délais de vie commune exigés lors des demandes de cartes de séjour, suppression ou diminution du délai de trois ans pour bénéficier de l'imposition commune, statut de beau-parent dans le couple pacsé, et le droit d'adopter pour les couples homosexuels. Enfin, le 5 décembre, René Lalement et Alain Piriou, de l'association Lesbian & Gay Pride Ile-de-France, se lancent dans un plaidoyer pour une amélioration de certaines dispositions de la loi, et comparent notre PaCS aux différents statuts du couple homosexuel dans d'autres pays européens. Les auteurs de ce texte dénoncent le risque de discrimination des couples homosexuels.
Avec les adieux d'Yves Saint Laurent à la haute-couture, un article raconte l'histoire du couple du grand créateur avec l'homme d'affaires Pierre Bergé, comme on aurait décrit le parcours d'époux hétérosexuels.
Le 29 janvier 2002, on apprend que le Pape, fidèle à ses convictions, a demandé aux chrétiens de se battre contre toutes mesures "qui assimilent au mariage les unions libres, y compris les unions entre homosexuels".

Le 1er février, une partie de l'entretien de Noël Mamère avec le magazine *Illico* est reprise. Le candidat des Verts à l'élection présidentielle se prononce "pour le mariage entre homosexuels et pour le droit à l'adoption pour les couples homosexuels".
Le 27 février, l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme stipulant que la France a le droit de refuser à un homosexuel la possibilité d'adopter, donne lieu à une série d'articles. La discrimination est donc légitimée. Martine Gross, co-présidente de l'APGL, est interrogée ; elle déplore cette décision de justice et rappelle le cadre de la loi. Un article reprend les conclusions de l'Académie Américaine des Pédiatres : ces spécialistes se prononceraient en faveur de l'adoption par les conjoints homosexuels ; en outre les résultats de plusieurs études démontrent que les enfants de parents gays ne présentent pas davantage de troubles que les autres enfants.
Fin mars, *Libération* propose toute une série d'articles sur le couple homosexuel et l'homoparentalité , dans le cadre du portrait que le journal essaie de dresser de la France, à la veille des élections présidentielles.
Le 2 avril, c'est une internaute qui envoie une lettre ouverte au futur Président de la République. Vivant en couple "homosexuel et binational", en Californie pour avoir un enfant, cette femme exprime son souhait de venir vivre en famille en France , et demande au Président d'œuvrer pour reconnaître le couple homosexuel et la famille homoparentale de façon juste, égalitaire par rapport aux couples hétérosexuels.
Enfin, le 10 avril, c'est un couple d'Américaines sourdes qui fait l'actualité, en ayant donné volontairement naissance à un enfant sourd, déclenchant par là-même une polémique sur les limites de la "programmation" des enfants.
Libération reste fidèle à son image de journal militant. La diversité des articles, leur nombre et leur ton témoignent de la volonté de la rédaction d'informer et de mobiliser sur ces sujets de société. L 'expertise des acteurs du militantisme homosexuel est assez souvent sollicitée pour étayer les dossiers ; les exemples choisis ne sont jamais sulfureux et racoleurs, le couple homosexuel et la famille homoparentale sont présentés comme l'une des multiples cellules

4.1.3 *LE PARISIEN*

Un rapide avertissement rappellera à chacun que *Le Parisien* fait paraître différentes éditions. L'analyse qui suit porte sur les articles du *Parisien Seine-et-Marne* complétés, en partie, par ceux des archives en ligne du quotidien.
Le 13 novembre, l'édition de Paris relate la décision de certains maires d'arrondissements de célébrer la signature d'un Pacte Civil de Solidarité (PaCS) en mairie. Ainsi, après le passage au tribunal d'instance le couple peut "passer devant monsieur le Maire". Et le journaliste de dresser un

tableau des arrondissements qui accueillent déjà ces cérémonies, qui s'y préparent ou qui s'y opposent farouchement.
Le lendemain, un nouvel article fait état des chiffres disponibles sur le PaCS et reprend les propositions d'aménagement du contrat présentées dans le rapport des députés Jean-Pierre Michel et Patrick Bloche. Il reprend également les positions favorables des députés pour la reconnaissance du droit à l'adoption par les couples pacsés ainsi que le vote d'une loi définissant le "délit d'injure et de diffamation homophobes". Enfin, quelques lignes rappellent les propos de Christine Boutin qui exige l'abrogation du PaCS. Pour compléter localement ces informations, chaque édition publie les chiffres du département, le plus souvent dans un style parfaitement neutre à la limite du télégraphique. Ainsi, pour la semaine anniversaire des deux ans du PaCS, *Le Parisien* se montre plutôt circonspect en adoptant comme ligne éditoriale la neutralité des chiffres bruts.
Le 21 novembre, du côté du savoir-vivre, une rapide introduction à l'interview de Nadine de Rothschild débute par un "SHOCKING !". Le journaliste semble s'étonner que la baronne consacre un chapitre de son livre au "savoir-vivre des amours homosexuelles". La réponse ne traîne pas : "Absolument, il faut vivre avec son temps. Le PaCS confère un statut institutionnel au couple homosexuel". Mais la suite est moins rose avec un rejet de la Lesbian & Gay Pride ("manifestation trop débraillée") et de l'adoption par les couples de même sexe.
Toujours dans le registre de la sensibilité, l'édition de Paris titre dans son cahier central un article : "Emotion pour le premier PaCS en mairie du XXème". La journaliste parle de la rencontre des deux hommes "il y a vingt ans à Brest" et rend compte de leur bonheur...
Deux mois plus tard, la question de l'adoption par les homosexuels occupe une grande part de la rubrique "Vivre mieux" du *Parisien*. La France attend l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme qui doit se prononcer sur cette "question très controversée". Suivant une démarche chronologique factuelle, le journaliste rappelle les événements clés de l'affaire : le dépôt d'une demande d'agrément à l'adoption, le refus du Conseil Général de Paris invoquant "l'absence de référence maternelle", l'annulation de ce refus par le tribunal administratif et sa confirmation par le Conseil d'Etat. Puis vient la plainte contre la France pour "discrimination fondée sur l'orientation sexuelle" qui viole la Convention européenne des droits de l'Homme. Face à "l'intérêt supérieur de l'enfant" qu'évoque le représentant du gouvernement pour justifier le refus, le journaliste rappelle qu'aucune enquête n'abonde en ce sens, au contraire. Enfin, la loi de 1966 ne précise pas que l'orientation sexuelle hétérosexuelle est nécessaire pour l'adoption. L'article s'achève par une référence à la pétition de l'APGL pour faire appliquer la loi sans discri-

mination et celle de Renaud Muselier contre l'adoption par des homosexuels qui a récolté 16,5 fois plus de signatures que la première. Un portrait du plaignant complète ce dossier.
Le lendemain, le sujet occupe beaucoup moins de place et relate l'arrêt de la Cour. La France n'est pas condamnée en refusant le droit à l'adoption à un homosexuel. Et de noter la grande prudence des juges tout comme la courte majorité dont l'arrêt a bénéficié. Les réactions sont aussi variées que les positions sur la question. On passe ainsi de l'APGL à l'UNAF et du collectif PaCS et cætera à Renaud Muselier "à l'unisson avec Christine Boutin". Sur cette question, *Le Parisien* a rendu tout l'espoir qu'attendaient les homosexuels de cet arrêt mais n'a pas cherché à analyser plus avant les raisons et les conséquences de cette fin de non recevoir.
Le 8 mars, un entrefilet sous la rubrique "Couloirs" estime que Jean-Pierre Chevènement ne se montre pas démagogue quand il affirme ne pas voir "ce que le mariage homosexuel peut signifier". Faut-il lire en creux que l'inverse correspond à de la démagogie ?
Dans un autre article du même jour, titré : "le Président s'adresse aux homos", le journal rend compte des tractations entre le magazine *Têtu* et Roselyne Bachelot pour obtenir une interview de Jacques Chirac. Ironisant sur les propos de Bernadette Chirac ou du candidat au sujet du PaCS, le journaliste conclut en signalant que l'interview de Lionel Jospin n'a été possible que grâce à celle de Jacques Chirac.
Une semaine plus tard, un court article résume la teneur des débats lors du premier café politique d'*On est là* (association d'élus de droite) où Jean-Luc Roméro a abordé le "problème de l'adoption par des couples homosexuels".
Le dernier article de la série annonce, le 20 mars, l'opposition des candidats Chirac et Jospin à l'adoption sans entrer dans aucune analyse.

En conclusion, *Le Parisien* se révèle, pour l'ensemble des articles consultés, assez réservé sur les questions du couple homosexuel et de l'homoparentalité. La brièveté de la plupart des textes les inscrit le plus souvent dans le factuel, le chronologique et rarement dans l'analytique. *Le Parisien* reprend assez simplement les évolutions de la société sans jamais chercher à s'engager flirtant souvent avec la dépêche plutôt qu'avec l'article de fond.

4.1.4 *LE FIGARO*

Au lendemain de la Lesbian & Gay Pride en France, dans son édition du 25 juin, *Le Figaro* évoque la prochaine légalisation des mariages homosexuels en Belgique. "Un projet de loi, adopté en fin de semaine dernière par le Conseil des ministres, va être soumis à l'examen du Conseil d'Etat et au vote du Parlement, avant d'entrer en vigueur sans doute au début de

2002". *Le Figaro* ajoute que pour le Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, "les mentalités ayant évolué, il n'y a plus aucune raison de ne pas ouvrir le mariage aux personnes du même sexe". Le texte introduit cependant plusieurs réserves et il interdit l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel.

Le 13 août, *Le Figaro* indique que "pour la première fois en France, un couple de "pacsés" est passé samedi devant un maire, celui du IXème arrondissement de Paris" (le socialiste Jacques Bravo). Il s'agissait d'un Pacs entre un homme et une femme, mais Jacques Bravo a indiqué "avoir cinq demandes en attente, émanant d'un autre couple hétérosexuel et de couples homosexuels".
Trois mois plus tard, dans son édition du 9 novembre, *Le Figaro* rapporte que le maire du Xème, le socialiste Tony Dreyfus, a décidé que les PaCS pourront être célébrés dans sa mairie.

Deux après la loi sur le PaCS du 15 novembre 99, dans son édition du 14 novembre 2001, *Le Figaro* explique que Christine Boutin se bat pour son abrogation. La veille, la députée UDF des Yvelines a souligné dans un document bilan "l'échec quantitatif" du PaCS, qui ferait l'objet de 50 000 contrats (soit 100 000 personnes pacsées), alors qu'Elisabeth Guigou avait avancé en séance le chiffre de 5 millions de Français concernés". *Le Figaro* ajoute que "Christine Boutin est persuadée qu'à terme les promoteurs du PaCS veulent "ouvrir la perspective du droit à l'adoption" pour les couples homosexuels".

Dans son édition du 23 novembre, *Le Figaro* revient sur le sujet, reprend les mêmes chiffres pour qualifier le Pacs de "réforme modeste" qui fait pâle figure face au regain du mariage. *Le Figaro* en conclut que "la gauche à sous-estimé l'attachement des jeunes au mariage traditionnel" et que "le PaCS n'a pas répondu aux ambitions laïques et universalistes de ses initiateurs". Et *Le Figaro* de s'inquiéter : le PaCS "est en passe de se réduire à institutionnaliser le seul couple homosexuel", " si ce rétrécissement du PaCS devait se confirmer, cette réforme se révélerait comme ayant été, avant tout, l'instrument légal de l'affirmation identitaire de la communauté gay".
Le 20 février, *Le Figaro* réaffirme que "le PaCS n'a pas concurrencé l'institution du mariage. Mais il n'en a pas moins changé la donne". Et ce dans deux directions : premièrement une meilleure visibilité gay (avec la création de syndicats et d'associations étudiantes gays ou encore le succès de la Lesbian & Gay Pride 2001), deuxièmement l'ouverture du débat sur l'homoparentalité (sur lequel nous reviendrons plus loin). *Le Figaro* rappelle également que

"certains responsables du PS ne verraient pas d'un mauvais œil" une amélioration du Pacs, avec notamment un raccourcissement du délai de trois ans imposé aux pacsés pour bénéficier des avantages fiscaux liés à ce contrat.

Auparavant, dans son édition du 1er février, *Le Figaro* indiquait que le candidat des Verts à la présidentielle, Noël Mamère, était "pour le mariage entre homosexuels et le droit à l'adoption pour les couples homosexuels". C'est ce qu'il avait déclaré la veille dans un entretien au magazine gay *Illico*, précise *Le Figaro*.
Dans son édition du 21 mars, le quotidien se fait l'écho des entretiens accordés au mensuel gay *Têtu* par Jacques Chirac et Lionel Jospin. Deux entretiens dont il ressort que le chef de l'Etat et le Premier ministre se retrouvent dans leur opposition au mariage homosexuel et à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels.

Cette question de l'homoparentalité revient à plusieurs reprises dans *Le Figaro* entre avril 2001 et mars 2002.
Le quotidien lui consacre dans son édition du 7 juin une pleine page titrée: "Homosexualité : la bataille de l'adoption a commencé". Pour *Le Figaro*, deux ans après le débat sur le PaCS, c'est maintenant celui sur l'homoparentalité qui est au cœur de l'actualité. Le quotidien rappelle que deux pétitions circulent sur ce sujet. L'une initiée par le député RPR des Bouches-du-Rhône, Renaud Muselier, s'oppose à "l'adoption d'un enfant par deux personnes du même sexe" (100 000 signatures) et l'autre lancée par l'APGL (Association des parents et futurs parents gays et lesbiens) est pour "l'application de la loi sur l'adoption sans discrimination" (2000 signatures). En clair, l'APGL ne réclame pas une loi permettant à un couple homosexuel d'adopter un enfant, mais elle veut que la loi de 1966 (qui ouvre l'adoption aux célibataires) soit appliquée de la même façon aux hétérosexuels et aux homosexuels. *Le Figaro* a justement enquêté sur ce point : "Que se passe-t-il quand un célibataire affiche qu'il vit en couple avec une personne de même sexe ?" et il a observé que "les départements ont des pratiques différenciées" : l'homosexualité n'est pas systématiquement un obstacle à l'adoption. Il rappelle cependant que certains Etats sont beaucoup plus avancés que la France dans ce domaine. Ainsi, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et la Suède autorisent l'adoption par deux personnes de même sexe, de même que la Californie et le New Jersey.
Une telle perspective effraie le député RPR Renaud Muselier, interviewé par *Le Figaro*. L'initiateur de la pétition contre l'adoption par des couples homosexuels ne se sent "ni ringard ni isolé" pas plus qu'homophobe. Mais pour lui, les militants homosexuels "confondent le droit à l'enfant et le droit de l'en-

fant" et il s'interroge : "on applique le principe de précaution dans tous les domaines - l'alimentation, entre autres - et on ne l'appliquerait pas pour les enfants ?". En écho à cette interview, *Le Figaro* s'est donc intéressé aux enfants élevés par des parents homosexuels et observe que l'on ne peut conclure ni dans un sens ni dans un autre. Et ce pour deux raisons : la diversité des formes de familles homoparentales et le manque de recul. Pour la pédiatre et psychologue Edwige Antier, rencontrée par *Le Figaro*, "il faut attendre que les enfants aient à leur tour fondé un couple et une famille pour juger de l'innocuité de l'homoparentalité . Réponse donc dans dix ou vingt ans.

Dans son édition du 3 juillet, *Le Figaro* rapporte que l'UNAF a rejeté la demande d'intégration faite par l'APGL. Pour l'Unaf, il n'est pas question de reconnaître le couple homosexuel "en tant que parents alors même qu'un seul des deux membres de ce couple peut faire état biologiquement ou juridiquement du statut de parent".

Le 10 octobre, *Le Figaro* consacre une pleine page à l'action du gouvernement Jospin dans le domaine de la famille. Et ce à l'occasion de l'examen par les députés d'une proposition de loi qui instaure le divorce sans faute, "le droit au divorce". Dans une analyse titrée "Quand Jospin recompose la famille", le journaliste Eric Zemmour écrit : "de réformette en proposition de loi anodine" (PaCS, réformes de la prestation compensatoire, de la filiation, de l'autorité parentale) ce gouvernement est en train de révéler un véritable projet de société vers une "famille égalitariste, féministe, hédoniste". Et à propos du PaCS, il assure : "Avec le PaCS, Jospin avait promis qu'il n'accepterait jamais l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. La question est désormais de savoir quand il cédera".
Toujours sur cette pleine page consacrée à la famille, *Le Figaro* propose l'interview d'un juriste, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, François Terré. Pour lui, avec la suppression du divorce pour faute, "on risque de faire du mariage l'équivalent du PaCS. On n'est plus très loin d'imaginer un mariage temporaire, sous forme de bail qui se renouvellerait par tacite reconduction".
Dans un point de vue publié par *Le Figaro* le 23 octobre, Christine Boutin, alors députée UDF des Yvelines, revient sur ce thème de la famille. Pour elle, il y a urgence à construire et financer "une grande politique familiale". "Il ne s'agit pas de parler de la famille comme le fait le gouvernement en l'abordant par le bas." Revaloriser "le PaCS précaire, donner un statut illusoire au concubinage, prétendre supprimer ce que le divorce a de douloureux (...) ne constituent pas un dessein porteur d'avenir". *Le Figaro* semble partager cette opinion puisque deux mois après, dans son édition

du 20 décembre, il exhorte ses lecteurs : "Dîtes-le autour de vous : Christine Boutin est candidate à la présidentielle".

Dans ses éditions des 26 et 27 février, *Le Figaro* traite longuement de l'homoparentalité à l'occasion d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme qui ne reconnaît pas aux homosexuels de droit à l'adoption. La Cour avait été saisie par un célibataire français qui s'était vu refuser l'agrément en vue d'adopter parce qu'il était homosexuel. Il avait donc porté plainte auprès de la Cour de Strasbourg pour discrimination.
Mais pour la Cour, "le droit de toute personne à avoir la vie sexuelle de son choix ne doit pas être confondu avec un hypothétique droit à l'enfant". Pour autant, l'arrêt n'a été acquis que par une majorité de quatre voix contre trois. *Le Figaro* précise que "suivant la méthode anglo-saxonne, ces (trois) juges rebelles ont rédigé une "opinion dissidente" qui figure en annexe de l'arrêt. Les trois juristes y prônent la reconnaissance d'un "droit à l'adoption" pour les homosexuels". *Le Figaro* prédit donc que "dans quelques années, la Cour européenne des droits de l'Homme pourrait changer d'avis". Et ce ne serait pas pour faire plaisir à Yves Thréard qui signe l'éditorial du 27 février (il avait déjà signé celui du 23-24 juin 2001 au moment de la Lesbian & Gay Pride) : "Pour le désir et le plaisir de quelques-uns, ou dans le souci d'apparaître moderne, personne n'a le droit de bouleverser le modèle anthropologique millénaire du couple, composé d'un homme et d'une femme. Si droit il doit y avoir, un seul est primordial : celui de protéger l'enfant." On retrouve l'argumentaire qu'affectionne *Le Figaro* quand il est question d'homosexualité : une minorité met en péril la société, voire, en l'occurrence, l'humanité, mais *Le Figaro* se veut garant de notre salut et nous met en garde contre ces évolutions lourdes de danger !
Le 7 mars, *Le Figaro* revient sur l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme pour indiquer que la Ligue des droits de l'Homme y voit un "recul inquiétant dans la défense des droits fondamentaux et dans la lutte contre les discriminations".
Une semaine plus tard, dans son édition du 14 mars, *Le Figaro* rapporte que Roselyne Bachelot, la porte-parole de Jacques Chirac, envisage l'adoption par des couples homosexuels. Le quotidien indique le lendemain qu'après ces déclarations, Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, et Christine Boutin, candidate à la présidentielle, "crient haro sur Bachelot".
L'ancienne députée UDF des Yvelines a de nouveau la parole le lendemain au cours d'une longue interview : ce que propose Roselyne Bachelot est "aux antipodes de ce que je peux incarner. Elle a été la seule, dans toute

l'opposition, à voter le PaCS, elle se prononce pour l'adoption d'enfants par des couples homosexuels". Christine Boutin s'en prend également à Lionel Jospin. Selon elle, le chef du gouvernement "n'a cessé de faire surgir les communautarismes : la parité, l'homosexualité, les intérêts catégoriels".

Beau mélange à vrai dire, où l'on apprend que l'homosexualité est un communautarisme. Mais ce genre d'amalgame ne semble pas déplaire au *Figaro* qui n'a de cesse, au cours de l'année, de suivre les moindres mouvements de Christine Boutin et plus généralement de s'attaquer au PacCS et à l'homoparentalité . Le quotidien estime que le PaCS est un échec quantitatif et qu'il apparaît finalement comme un moyen d'institutionnaliser le couple homosexuel, tandis que l'adoption par des gays et des lesbiennes constitue une menace qu'il faut prendre au sérieux. Le gouvernement de Lionel Jospin, estime *Le Figaro*, a une lourde responsabilité dans cet état de fait, lui qui aurait cédé face à la minorité homosexuelle qui ébranle chaque jour un peu plus la société française.

4.2 A PROPOS DE LA PERSONNE HOMOSEXUELLE ET DE L'HOMOSEXUALITÉ

4.2.1 *LE MONDE*

Le premier article de la série se trouve dans la section internationale et traite des "homosexuels autrichiens qui se mobilisent contre une loi discriminatoire". En effet, en 2001, l'Europride a lieu à Vienne, ce qui permet aux militants homosexuels autrichiens d'exercer une pression sur les conservateurs pour abolir "le paragraphe 209" du code pénal qui prévoit une peine de six mois à cinq ans de prison pour les hommes adultes qui ont eu des rapports sexuels consentants avec un garçon âgé de quatorze à dix huit ans. Le journaliste rend également compte des manifestations homophobes qui se sont produites pendant la semaine de l'Europride.
L'édition du 13 juin couvre la parution de notre rapport annuel 2001 : "*SOS homophobie* se félicite de l'évolution des mentalités en politique". Cette année la journaliste présente le rapport essentiellement en commentant notre analyse de l'année politique et de l'action gouvernementale. Ensuite elle rend compte des chiffres et analyses relatifs aux appels reçus sur la ligne.

Il faut ensuite attendre les 24 et 25 juin, période de la traditionnelle

Lesbian & Gay Pride en France pour lire dans la section société, un article intitulé "L'école, lieu de déni et de souffrance pour les jeunes "pédés". La journaliste couvre un colloque qui s'est tenu à Paris à l'initiative d'une structure interassociative constituée de : Act-Up, Aides, la Ligue des Droits de l'Homme, Prochoix, Sida Info Services et SOS homophobie. L'école est un lieu de souffrances pour les jeunes homosexuels des deux sexes : injures, agressions entraînant solitude et dépréciation de soi, pouvant aller jusqu'au suicide. Il est temps de briser le silence de l'institution scolaire sur l'homosexualité. Le sujet est particulièrement bien traité par l'auteur de l'article qui y accorde tout l'intérêt et la sensibilité nécessaire.

Suivent ensuite les traditionnels articles consacrés à la question de l'homosexualité, à l'occasion de la traditionnelle Lesbian & Gay Pride annuelle française. L'édition du dimanche 24 et lundi 25 juin titre "La Lesbian & Gay Pride fait de la politique". L'article met l'accent sur le ton revendicatif donné à la manifestation, résume les revendications principales comme étant celles d'un PaCS amélioré et du droit à l'adoption, et signale la première historique que constitue la présence du Maire de Paris dans le défilé. Dans les pages société de ce numéro, plusieurs articles abordent la diversité des réalités des milieux homosexuels : "La vie cachée des beurs gays, partagés entre leur sexualité et leur culture d'origine" exprime la difficulté de se vivre gai dans les banlieues et les milieux musulmans. "Les entreprises flirtent timidement avec le marché homosexuel" traite des stratégies de séduction des homosexuels par les marques : ne pas choquer et utiliser des médias ciblés ou des messages codés. Le troisième article nous propose une analyse comparée avec le Royaume Uni où les homosexuels sont ouvertement courtisés par la publicité. Un dernier article est consacré à Act-Up qui "dénonce la "censure" du spot de prévention sida.", par le Premier ministre qui l'a jugé trop cru. Une couverture diversifiée, éclairée et originale des questions relatives à l'homosexalité.

Le journal du mardi 26 juin, dans un article intitulé "La Lesbian & Gay Pride a rassemblé à Paris quelques 500 000 personnes, badauds compris", relate le déroulé de la manifestation de fierté annuelle. L'article, sur un ton bon enfant, répertorie les personnalités présentes à la "Delanoë–Pride", décrit les différentes composantes du cortège et leurs revendications et l'ambiance.

Un peu plus tard, "A la parade" par Robert Solé, restitue la diversité des lecteurs du *Monde* qui commentent à leur manière la Lesbian and Gay Pride. En effet, certains lecteurs ont trouvé certains commentaires relevés dans les articles homophobes, d'autres au contraire, reprochent au journal de se faire l'écho des revendications homosexuelles.

Le 30 juin, un entrefilet informe les lecteurs de la plainte déposée par un homo-

sexuel candidat à l'adoption devant le Conseil de L'Europe, qui l'a jugée recevable. L'article traite de façon factuelle la chronologie et les décisions successives : le jugement d'appel, du tribunal administratif de Paris, favorable au candidat adoptant a ultérieurement été cassé par le Conseil d'Etat.
Dans le courrier des lecteurs de l'édition du 14 juillet, un lecteur se plaint de la page de publicité du magazine *Têtu* titrée : "...et n'oubliez pas, le 14 juillet, tous à l'hétéro-pride".
Le 9 août , c'est un entrefilet qui nous informe que Jean-Luc Roméro a demandé la création d'une commission sur les droits des gays et des lesbiennes au sein du RPR.
Le numéro du 17 août consacre un article des pages internationales à "la chasse aux homosexuels ouverte en Egypte". L'article parle de la mobilisation internationale pour dénoncer le procès du Caire "des déviants sexuels", rend compte du chef d'accusation et des circonstances de l'arrestation des accusés. Le journaliste établit clairement que ces arrestations spectaculaires sont "une manière de contrebalancer les arrestations régulières de présumés islamistes et de détourner l'attention de la crise économique."
Un article du 20 septembre est consacré à Jean-Luc Roméro qui "élu RPR, présente son compagnon à la télévision". L'article fait le point sur "l'outing" de l'homme politique et sur la médiatisation qui s'en suit.
Dans la rubrique International du 17 novembre, un article couvre la condamnation, en Egypte, des vingt-trois homosexuels égyptiens. Le journaliste parle des réactions et mobilisations suscitées de par le monde mais rien sur le soutien exprimé par les associations d'homosexuels français.
Dans l'édition du lendemain, un sujet traite de "L'homophobie au centre d'un procès pour meurtre aux assises du Val-de-Marne.". Le journaliste rappelle les faits : la victime avait été repérée sur une messagerie gay, elle a été retrouvée, morte, bâillonnée et ligotée, dans son appartement. Ensuite, il reconstitue la scène du crime et le comportement des criminels. Le journaliste semble s'associer à la thèse des associations qui se sont constituées partie civile : la victime serait morte à cause de sa faiblesse supposée et de la bêtise homophobe des accusés.
Le 16 novembre, un entrefilet nous apprend que les constitutions de partie civile des associations Act-Up, Ligue des Droits de l'Homme et SOS homophobie ont été déclarées recevables.
Le 27 décembre, un article est consacré à la parution du module de sensibilisation contre l'homophobie conçu par notre association pour les forces de police et de gendarmerie. La journaliste explique quelles sont les motivations de l'association et annonce que la Direction Nationale de la formation initiale des policiers a décidé d'intégrer ce module au programme de formation des écoles de police.
Le 4 janvier 2002, un article de la rubrique International rapporte l'horreur

de la décapitation de trois personnes en Arabie saoudite, pour homosexualité. La journaliste rappelle qu'un rapport de "Human Rights" dénonce les abus de la justice saoudienne et le silence des Etats-Unis. Dans la même édition, un excellent éditorial titré "Homosexuels martyrisés" affirme "Il n'y a pas ici de relativisme religieux ou culturel qui vaille. Les condamnations de l'homosexualité y sont politiques".
Le 10 janvier 2002, *Le Monde* donne la parole à Jean-Jacques Aillagon. Dans une tribune intitulée "Ecœurement", ce dernier exprime l'horreur qu'il a ressentie face à la condamnation des égyptiens et la décapitation des saoudiens pour homosexualité.
Dans le courrier des lecteurs du *Monde* Télévision, le 26 janvier 2002, un lecteur n'a pas apprécié la double page consacrée à l'homosexualité dans l'édition précédente et considère que "la réalité du divorce et de l'homosexualité génèrent le plus souvent beaucoup de souffrance."
Dans l'édition du 29 janvier, un sujet couvre le meeting de Christine Boutin au Zénith. La journaliste conclut son texte en racontant comment Act-Up a gâché la fête en déployant sa banderole "Homophobes".
Le 19 février 2002, un entrefilet titré "Pédophilie" traite de l'affaire impliquant un père de famille, patron d'un bar gay à Angoulême, qui abusait de ses fils lors de soirées homosexuelles. L'affaire est sordide, comme toutes les affaires de pédophilie, et dans le cas présent elle l'est tout particulièrement. Mais le fait de préciser que les soirées sont homosexuelles change t'il quelque chose à l'affaire, en quoi des faits similaires, lors de soirées hétérosexuelles sont-ils différents et dans ce cas, précise t'on qu'il s'agit de soirées hétérosexuelles ? C'est peut-être la première fois, que nous prenons *Le Monde* en défaut sur le traitement de l'information.
L'édition du 22 février nous apprend que "Les français ne seraient pas choqués d'avoir un président homosexuel". L'article nous apprend que tel est le cas pour les trois quarts des Français. La journaliste cite le rédacteur en chef de *Têtu* qui pense que les débats sur le PaCS et l'attitude de Bertrand Delanoë, y sont pour beaucoup.
Dans la même édition, le sociologue Eric Fassin prend la parole sur : "l'actualité du harcèlement sexuel".
Dans le numéro du 2 mars, est publiée une intéressante enquête sur la diversité des pratiques sexuelles des Français. L'article intitulé "Homos et hétéros, finalement très proches" montre que la vie amoureuse et sexuelle des uns et des autres diverge peu si ce n'est que les homosexuels masculins, ont, en moyenne, un peu plus de partenaires. La journaliste rappelle qu'il est plus facile pour les homosexuels dont la sexualité a été plus fortement médiatisée, que pour les lesbiennes de s'affirmer.
Dans l'édition du 13 mars, un article intitulé "Les cinq de Damanhour

condamnés à la prison pour homosexualité" traite de nouvelles arrestations en Egypte. Le journaliste révèle que d'autres arrestations ont lieu de par le pays. Il rappelle la mobilisation internationale et cette fois, les initiatives françaises telles que notre manifestation Place de la Concorde ou la pétition de Jean-Michel Jarre sont mentionnées

Conclusion : A l'instar des années précédentes le journal *Le Monde* aborde les questions relatives à l'homosexualité comme les autres sujets de société et les traite avec raison et efficacité.
Un seul bémol : la brève relative à l'affaire de pédophilie d'Angoulême.
Un seul souhait : mieux couvrir les difficultés, préoccupations ou modes de vie des lesbiennes dont il n'est presque jamais question.

4.2.2 *LIBERATION*

Le 28 mai 2001, *Libération* consacre son traditionnel portrait de dernière page au très controversé Guillaume Dustan.
Puis le 5 juin, le journal dresse un bilan de 20 années marquées par le virus du Sida, dont les méfaits ont été observés pour la première fois le 5 juin 1981 dans une revue médicale.
Le 7 juin, Guillaume Dustan est de nouveau mis en avant, lors de la parution de son nouveau roman, *Génie Divin*, dans lequel l'auteur théorise entre autres sa pratique du barebacking.
L'Europride est l'occasion d'un article sur la législation autrichienne ; l'Autriche est présentée comme le "pays européen dont la loi envers les homosexuels est la plus rétrograde".
A la fin du mois de juin, la Lesbian & Gay Pride parisienne est l'occasion de toute une série d'articles relatifs au thème de l'homosexualité. *Libération* présente le trajet de la marche, n'oublie pas de préciser l'heure et le lieu prévus pour le départ, ainsi que les politiques qui ont annoncé leur participation. La journaliste met en exergue la présence prévue des syndicats (CGT, syndicats enseignants), du maire de Paris. L'article souligne l'ouverture de la municipalité aux attentes des associations homosexuelles, et reprend le mot d'ordre de la marche : la lutte contre les discriminations, et rappelle les revendications des homosexuel-les ainsi que les avancées dernièrement acquises (PaCS, loi de modernisation sociale, reconnaissance officielle de la déportation homosexuelle). Un article est consacré aux associations d'étudiant(e)s homosexuel-les dans de grandes écoles ; un second analyse l'évolution de l'image des gays et des lesbiennes dans la publicité au cours des dernières décennies. Un troisième décrit les avancées présentes dans la loi de modernisation sociale, et présente les

associations professionnelles ; Gare ! (SNCF), l'Autre Cercle (managers homosexuels), etc. Enfin un quatrième article se fait l'écho de l'association Act - Up pour dénoncer le refus de Lionel Jospin d'autoriser la diffusion d'un film de prévention du Sida, utilisant des images "sans équivoque".
On remarque la présence de trois encarts d'une pleine page chacun de publicités ouvertement homosexuels : le magazine *Têtu*, qui diffuse une photographie du défilé de chars d'assaut sur les Champs - Elysées sous le slogan "...et n'oubliez pas, le 14 juillet, tous à l'hétéropride." ; *l'Eurostar* qui propose ses tarifs Paris - Londres en mettant en scène trois hommes participant à la gay - pride de Londres, vêtus chacun seulement de slips à pois multicolores et se tenant joyeusement la main, accompagnés du slogan "Dîtes à votre femme que vous allez faire du kayak en Dordogne" ; c'est enfin la marque Suchard qui nous montre deux hommes marchant enlacés, la main de l'un posée sur la poche arrière du pantalon de son ami, avec une petite phrase justificative : Il faut bien s'essuyer les mains quelque - part après un Rocher Suchard". Les annonceurs semblent ainsi considérer que les lecteurs de *Libération* sont prêts à accepter des images gay - friendly dans un grand quotidien national, savent s'en amuser probablement, les attendent peut-être même.
Même les chaînes de télévision sacrifient au thème mobilisateur de ce week-end d'été. La rubrique TV présente un documentaire diffusé par *France 3* sur la répression des homosexuels par le régime soviétique : internement dans des camps de Sibérie ou en hôpitaux psychiatriques. Le lundi 25 juin, une journaliste dresse un bilan de cette marche qu'elle compare à un défilé du 1er mai, tant les syndicats (CGT, CFDT) et les partis politiques (PS, PC, LCR, Les Verts) ont été remarqués ; le nombre de 500000 participants témoigne du succès toujours grandissant de la manifestation. C'est ensuite la directrice de recherche au CNRS, Chantal Thomas, qui revient sur cette Lesbian & Gay Pride et qui nous renvoie aux discriminations des homosexuel-les dans le passé, aux évolutions sociales stupéfiantes, sans oublier de rappeler l'isolement des homos en banlieue ou dans de nombreux pays.
Le traditionnel défilé du 14 juillet donne l'occasion de présenter XY, l'association des polytechnicien(ne)s homosexuel-les. L'article fait état de la difficulté d'assumer ouvertement son homosexualité au sein de l'école.
Le 8 août, un article nous informe de la proposition de l'élu RPR Jean-Luc Roméro de créer, au sein de son parti, une "commission sur les droits des gays et des lesbiennes". Le journaliste précise que le mouvement gaulliste reste réfractaire à tout ce qui concerne le thème de l'homosexualité.
Le 13 août, c'est au chanteur Dave qu'est consacré un portrait en quatrième de couverture, sous le titre *Gay Luron*. L'artiste revendique un "droit à l'indifférence", témoigne de cette période qui a vu le Sida décimer son entourage.
Le 24 août, le journal annonce la création d'une chaîne de télévision cana-

dienne destinée aux homosexuel-les, bisexuel-les et transsexuel-les. En octobre, c'est la création de *GAY (Good As You)* de *Canal Jimmy* qui fait l'objet d'une brève dans les pages médias du journal.
Le 12 octobre, un article témoigne de l'augmentation importante du nombre de séropositifs à Paris. *Libération* consacre également trois articles au procès de deux hommes pour le meurtre d'un homosexuel. Le premier résume l'affaire, puis met en garde contre les pratiques sexuelles aventureuses, recommande le premier rendez-vous dans un lieu public. La journaliste interroge la présidente de SOS homophobie , une des associations parties civiles de ce procès, qui reprend les statistiques de l'année 2000 sur les agressions, présente le dossier de formation destiné aux écoles de police, témoigne de la recrudescence du nombre d'appels relatifs aux agressions physiques sur la ligne de l'association depuis le début de l'année 2001. Les deux autres articles reprennent les détails de l'affaire : deux hommes fixent un rendez-vous par le biais d'un réseau téléphonique gay à un homosexuel à la recherche d'une aventure amoureuse. Reçus au domicile de ce dernier, ils vont le bâillonner, afin de le voler aisément. La victime va mourir étouffée par le ruban adhésif qui servait de bâillon. Les accusés seront condamnés à 10 et 15 ans d'emprisonnement, et les associations qui s'étaient constituées parties civiles ont été jugées recevables. SOS homophobie obtiendra ainsi un Franc de dommages et intérêts.
Ce mois de novembre voit aussi la médiatisation du procès des 52 Egyptiens en raison de leur homosexualité présumée. On apprend qu'un mineur de 17 ans a été condamné à trois ans de prison ferme. Ensuite, ce sont 23 de ces hommes qui subiront des peines allant de un à cinq ans de travaux forcés, pour "débauche" et "mépris de la religion". S'ensuit une description des conditions de vie infligées aux homosexuels égyptiens, ainsi qu'une tentative d'explication des motivations du gouvernement pour traquer ainsi les gays.
Le 14 novembre, un article annonce la sortie en salles de *Paragraphe 175*, premier documentaire sur les persécutions et la déportation des homosexuels par les nazis.
Lors de la quatorzième journée mondiale contre le Sida, un premier article dresse un portrait de l'appareil associatif de lutte contre la maladie et de soutien aux malades. Un second décrit les différentes thérapies, un troisième informe du recours à la chirurgie esthétique pour pallier aux effets secondaires des traitements HIV.
Les 8 et 9 décembre, *Libération* consacre un portrait à Pierre Seel, déporté homosexuel sous le régime nazi.
Fin décembre, un article raconte que les autorités chinoises ont censuré un

festival gay étudiant. La journaliste s'amuse néanmoins de l'audace des organisateurs et du succès du festival qui a pu présenter plusieurs films avant d'être interrompu.
Le 2 janvier, une brève annonce l'exécution de trois Saoudiens, condamnés à mort pour "sodomie, mariage entre eux et incitation à la pédophilie".
Le 8, c'est le rapport de *Média-G* qui fait l'objet d'une brève, sous le titre "la télé de plus en plus gay".
Puis, c'est l'affaire *Star Academy*, et les édifiants propos homophobes de Jean-Pascal (la danse c'est "un truc de pédé du cul"). On apprend même qu'un Niortais en colère a déposé plainte contre la chaîne et l'apprenti - chanteur suite à la diffusion des paroles de ce dernier.
Le 28 janvier, une journaliste rend compte d'un meeting de Christine Boutin et de l'accueil qui a été réservé à la "pourfendeuse du PaCS " par des militants homosexuels. Une photographie montre même qu'un militant d'Act-Up Paris a réussi à déployer une banderole derrière Christine Boutin, rappelant à ses sympathisants qu'ils sont "HOMOPHOBES".
Trois articles sont également consacrés à José Mantero, curé espagnol ayant révélé son homosexualité, suspendu de ses fonctions sacerdotales.
Le 12 février, une brève fait état d'une pétition en faveur des homosexuels égyptiens, lancée à l'initiative de Jean-Michel Jarre et signée par près de 6000 personnes.
Les 16 et 17 février, une dépêche *AFP* amalgame homosexualité et pédophilie et entraîne les protestations de plusieurs associations homosexuelles. Le journal rappelle que ses rédacteurs avaient pris soin de rectifier par eux-même ce dangereux amalgame.
Le 20 février, le sondage commandé à la SOFRES par le magazine *Têtu* est repris dans le journal. On apprend que 73% des Français ne trouveraient pas choquant que le Président de la République soit homosexuel.
Le 12 mars, *Libération* informe ses lecteurs de la condamnation de cinq homosexuels en Egypte. Le lendemain, c'est la projection d'un téléfilm traitant du thème du coming out qui fait l'objet d'un article dans la rubrique télévision.
Les 20 mars et 13 avril, c'est Arlette Laguiller et Lutte Ouvrière qui sont mis en avant par le journal. La chef de file de L.O. affirme haut et fort n'avoir aucun préjugé sur l'homosexualité et précise qu'elle n'est pas lesbienne, "contrairement à ce que certains pourraient imaginer". Le second article rappelle que, dans les années 70, Lutte Ouvrière considérait l'homosexualité comme une "perversion bourgeoise".
La triste actualité électorale et les manifestations de l'entre-deux tours des élections présidentielles alimentent bon nombre d'articles de la fin du mois d'avril 2002. Les grandes manifestations anti-FN n'ont pas manqué de mobiliser les militants, associations et particuliers homosexuels. Dans l'un

des articles décrivant le déroulement de la grande manifestation du samedi 27 avril à Paris, les homosexuels ne sont pas oubliés. Leurs slogans sont repris ("Les anomalies sont dans la rue", "Le Pen facho, les gouines auront ta peau", "Nous sommes tous des pédés sans-papiers, première, deuxième, troisième pénétration "), et les sentiments du leader extrémiste à l'égard des gays et lesbiennes sont rappelés par une petite phrase d'un manifestant communiste "Le Pen les insulte aussi".
Fidèle à sa ligne éditoriale, *Libération* évite les dangereux amalgames, se fait l'écho des différents combats des associations homosexuelles.

4.2.3 *LE PARISIEN*

Lors de la Lesbian and Gay Pride, *Le Parisien* titre à la une : "Le phénomène homo". Deux pages sont consacrées à l'événement. La première développe assez rapidement les revendications qui seront portées par "des dizaines de milliers d'homosexuels : le droit au mariage, la possibilité d'adopter des enfants, la lutte contre l'homophobie au travail". Se faisant l'écho des questions que pose le PaCS, le journaliste affirme que le côté festif "prend de plus en plus des allures de manifestation politique . Cette idée trouve son illustration dans la présence dans le cortège de nombreuses personnalités politiques de gauche représentant leurs partis tandis que les politiques issus de la droite ne participent à la marche qu'à titre personnel. La deuxième page donne la parole à un agent de la RATP et à une responsable associative. Le premier doit permettre de rendre compte de la difficulté pour les homosexuels à s'intégrer dans l'entreprise et les compromissions qu'ils doivent faire. Mais si l'ambiance "est très machiste", la hiérarchie comprend et a assuré la personne interviewée que son homosexualité n'entravera en rien ses perspectives de carrière. La responsable d'une association de Seine-et-Marne évoque les difficultés de vivre son homosexualité en milieu rural où "on ne se tient pas la main". Et de parler du manque de soutien, la peur du regard des autres... En ce jour de Lesbian & Gay Pride, *Le Parisien* porte un certain regard sur l'homosexualité qui semble vouloir dire que beaucoup reste encore à faire mais que les associations et les homosexuels ont des appuis politiques.
Le 30 juin, un article rapporte les propos homophobes de Jacques Larché, le président du Conseil Général de Seine-et-Marne, au sujet du Maire de Paris qui "n'a sans doute pas le temps de répondre au courrier, puisqu'il défile en tête de la Gay Pride". Le journaliste parle alors de "plaisanterie facile voire de mauvais goût" et assure qu'à l'Hôtel de Ville les blagues homophobes fusant à tout va, cela "ne froissera personne". La suite de l'article rend compte des réactions qui ont suivi : le départ

d'un élu et le boycott du déjeuner. *Le Parisien* minimise donc les propos injurieux d'un élu pour le meilleur et pour le pire...

Les 12, 13, 14 et 15 novembre, quatre articles sont consacrés au meurtre d'un homosexuel dont le procès se déroule aux assises du Val-de-Marne. Après le rappel des faits dans le premier le second tente de dresser un portrait de chacun des accusés. En titrant : "Des imbéciles pas des tueurs", le journaliste reprend les mots d'un des deux accusés. Il rend également compte de la dimension homophobe du crime que vont "marteler" les parties civiles en précisant les conditions de la rencontre entre les meurtriers et leur victime. Le troisième article relate les explications données par les deux hommes sur le choix de la victime et leur "éventuelle homophobie". Au terme de cette affaire, *Le Parisien* ne semble pas abonder dans le sens des parties civiles et les suivre franchement sur la thèse de l'homophobie, préférant l'idée d'un coup qui aurait mal tourné.

Le 8 janvier, un article, profitant d'une interview donnée par Bertrand Delanoë à *Illico*, dresse un rapide tableau des actions du maire "ouvertement gay" en direction des associations homosexuelles. Pas d'engagement, juste quelques chiffres et projets.

Le 22 janvier, *Le Parisien* rend compte de l'arrestation de deux jeunes gens pour le meurtre d'un homosexuel "piégé par Minitel". Le journaliste relate les faits et revient sur le nombre croissant de ce genre d'agression en donnant la parole à un capitaine de la Police Judiciaire. Le choix de ce type de victime s'explique par les idées que les voleurs s'en font : faiblesse, certain train de vie...

Le 28 janvier, la rubrique "politique" titre non sans ironie : "La grand-messe de Boutin" et relate la fête "un peu gâchée" par les militants d'Act Up et leur banderole "Homophobes".

Dans un domaine plus festif, un rapide entrefilet annonce l'arrivée sur le marché du tourisme d'agences de voyages "réservées à la clientèle homosexuelle". Une information somme toute banale mais introduite par un "il ne faut pas s'étonner".

Le 9 février, après avoir conseillé, la veille, à ses lecteurs de regarder le documentaire de Serge Moati, un entrefilet parle de la manifestation qui a réuni plusieurs associations place de la Concorde pour protester contre la venue en France du Président égyptien.

Plus loin, dans les pages Loisirs-Télévision, un article sur la chanteuse de *Mécano* s'achève par une évocation du tube *Une femme avec une femme*, "une jolie façon de dire que l'homosexualité n'est pas une maladie".

Le 16 février, un article rapporte les premiers éléments d'une affaire de pédophilie. On reste frappé par le nombre d'expressions qui rappelle que le père des enfants "était propriétaire d'un bar gay". Pourquoi toutes ces

répétitions ? L'horreur de l'acte n'est pas augmentée par l'orientation sexuelle des criminels. *Le Parisien* semble ici assimiler l'homosexualité à la pédophilie et commettre une grave erreur dans son traitement de l'actualité.
Le 26 février, à l'occasion d'une émission sur l'existence d'un "pouvoir gay en France", *Le Parisien* résume le sujet "peu consensuel" et ironise sur l'embauche du chef du protocole du Ministère de la Défense par la Mairie de Paris. Le sous-entendu de l'ironie n'apporte rien mais puisque "les blagues fusent à l'Hôtel de Ville et que cela ne froisse personne...".
Dans les éditions du 6, 7, 9, 15, et 16 mars, *Le Parisien* couvre le procès pour pédophilie d'un éducateur. Dans chaque article, "l'homosexualité refoulée" de l'accusé sera présentée comme la clef de voûte de l'affaire. Pour la deuxième fois en l'espace d'un mois, *Le Parisien* confond homosexualité et pédophilie.
Le 13 mars, sous la rubrique Loisirs-Télévision un article évoque le téléfilm *A cause d'un garçon* dans lequel un adolescent se trouve exclu par ses camarades, sa famille après son coming out. Si *Le Parisien* félicite le scénariste de ne pas être tombé dans les clichés on ne peut pas lui retourner le compliment. Après l'emploi du verbe "avouer" pour dire son homosexualité, l'article précise que l'acteur ne se pose plus ces questions. "Cette étape de la vie est révolue pour cet acteur de 24 ans".
Le dernier article de cette série se trouve sous la rubrique théâtre. Le journaliste résume la pièce de Martin Sherman *Bent* et ne tarit pas d'éloges : "elle bouleversera le public". Et de préciser que le triangle rose était réservé aux seuls détenus allemands et que les homosexuels français le furent pour fait de résistance. Conséquences : "Ils portèrent fièrement, comme leurs camarades hétéros, le triangle rouge". Pourquoi tant de précisions ? "Afin d'éviter toute exploitation abusive". Le même jour, *Illico* annonçait que 210 homosexuels français avaient été déportés à raison de leur orientation sexuelle. Une nouvelle fois, *Le Parisien* est pris en défaut d'information...
Cette année *Le Parisien* a continué de traiter les questions liées à la personne homosexuelle et à l'homosexualité avec une certaine réserve, se refusant à toute prise de position claire. L'information se nourrit de l'actualité mais ne peut prétendre à ce titre qu'en incluant un minimum de précisions. Fidèle écho de l'actualité, *Le Parisien* semble dans une part importante de ses articles trop fidèle, il reproduit les clichés de la société. Répétons-le, l'homosexualité n'a rien de commun avec la pédophilie. La proximité de l'information ne saurait pourtant se départir d'une lecture davantage critique qui, en définitive, fait défaut dans les colonnes du Parisien cette année.

4.2.4 *LE FIGARO*

C'est la Lesbian & Gay Pride, le samedi 23 juin 2001, qui donne l'occasion au *Figaro* de faire le point sur l'homosexualité dans la société française mais aussi de livrer en filigrane sa vision de l'homosexualité. Dans son édition du 23-24 juin, le quotidien consacre une pleine page à la Lesbian & Gay Pride avec ce titre : Les gays défilent pour l'homoparentalité". Il ajoute en surtitre que les homosexuels défilent aussi pour que cessent les discriminations au travail. L'article principal est assez neutre et détaille les revendications de la "planète gay" : l'amélioration du PaCS et la possibilité pour un célibataire homosexuel d'adopter un enfant.

Le ton change et se fait nettement plus désagréable à l'égard des homosexuels dans l'article suivant sur " les syndicats homosexuels en plein essor "(tels que C-Gay à *Canal+*, Gare ! à la *SNCF*, AHTP à la *RATP*). Le texte commence ainsi : "Nouvel avatar du lobby gay, le syndicalisme gay est en plein développement". On ne choisit pas le terme "avatar" innocemment, il est connoté très négativement et la journaliste aurait pu utiliser des mots comme "mutation", "évolution", ou dans un autre registre, "phase", ou encore "étape" qui sont autrement neutres. Un peu plus loin dans le même paragraphe, la journaliste précise que "sous des dehors conviviaux", l'objectif des syndicats homosexuels "est clair : lutter pour les droits des salariés gays et lesbiens" (en clair pour les droits des salariés pacsés). Pourquoi cette opposition entre des "dehors conviviaux" et un "objectif clair" ? On a l'impression d'entendre : "Ne vous y fiez pas, les homosexuels défilent à la Gay Pride, ils font la fête, mais ils ont de la suite dans les idées, ils veulent l'égalité des droits : attention, danger ! ". À ce que l'on sache, les grandes centrales syndicales défilent aussi dans la bonne humeur le 1er mai, avec ballons et sifflets, et leur objectif est évident : défendre les droits des salariés. Cela semble aller de soi. Pourquoi alors le faire remarquer quand il s'agit d'associations homosexuelles, sinon parce que l'auteur de l'article ne s'habitue pas vraiment à leur entrée dans le paysage syndical français, et y voit peut-être même un danger ?

On peut en être d'autant plus convaincu que quelques lignes plus loin, la journaliste écrit que "l'objectif avoué" de ces associations est "d'accroître la visibilité gay". "Avoué" est aussi négatif que, plus haut, "avatar", et tout aussi révélateur quand la langue française propose également "assumé", "endossé", des termes qui renvoient à la responsabilité et non pas à la faute. À la fin de son article, la journaliste s'interroge et s'inquiète des conséquences de cet activisme homosexuel : "Les gays pourraient-ils être "Intouchables" dans l'entreprise ? Et la prochaine étape, ne serait-elle pas

de faire pression sur les entreprises pour qu'elles embauchent des gays" même si "les associations se défendent de telles intentions" ?

Toujours dans ce même dossier du 23-24 juin, *Le Figaro* propose un portrait de l'adjoint à la culture du maire de Paris, Christophe Girard. Le portraitiste n'a pas de mots assez durs pour cet ancien "amant d'un ténor anglais", dont l'homosexualité est "revendiquée, exhibée, scénarisée" au point de gêner certains homosexuels. Le journaliste dénonce la "volonté intacte" de Christophe Girard "de subvertir les vieux codes moraux" et son "refus uniquement tactique du communautarisme".

Dans son éditorial (toujours le 23-24 juin), L'éditorialiste revient sur le communautarisme. Après avoir rappelé que "chacun est libre de choisir sa sexualité", il écrit : "La Gay Pride, avec tous ses excès, pourrait s'en tenir (au) combat contre l'homophobie. Ce n'est pas le cas. Cette fête (...) est surtout un appel pour plus de droits : homoparentalité, mais aussi traitements particuliers dans le travail, dans les transports". Il ne précise pas quels sont ces "traitements particuliers", on aimerait bien le savoir. En fait, il semble penser que quand les homosexuels demandent l'égalité des droits avec les hétérosexuels, il s'agit d'une "particularité". Il poursuit ainsi : "Les revendications aux relents communautaristes plaident contre la cause que la majorité des homosexuels entend défendre". Il y aurait "une poignée de militants qui monopolise la parole". Et il s'interroge : "Doit-on continuer à avoir peur ?" (sans préciser de qui). Il répond non : "ce ne serait pas un service à rendre à la plupart des homosexuels. Eux ne confondent pas le droit d'être gay avec le fait d'être gay dans le seul but d'avoir des droits". En conclusion, il y aurait une vilaine minorité d'agitateurs, à visée communautariste, et qui serait homosexuelle pour avoir des droits (mais lesquels ?) et dans le même temps, une bonne majorité, saine et silencieuse, au secours de laquelle *Le Figaro* se propose de venir.

Dans les jours qui ont suivi la Lesbian & Gay Pride, le courrier des lecteurs est revenu sur le sujet à trois reprises. Le 26 juin, la journaliste écrit : "M. Delanoë s'est déclaré maire de tous les Parisiens. Pour le prouver, j'espère qu'il sera en tête de tous les défilés : handicapés, infirmiers, personnel des urgences, médecins, fonctionnaires etc, comme il l'a été lors du défilé de la Gay Pride". Le 2 juillet, c'est le général Bertaux qui a la parole et rapproche la Lesbian & Gay Pride du sida en Afrique : "Comme si le sida n'était pas la conséquence de l'homosexualité... comme si la priorité des priorités n'était pas le retour à une saine morale ! (...) Comme le dit Jean-Paul II, c'est la culture de mort qui domine de plus en plus la planète". On serait en train de

retourner "à la sauvagerie des mœurs". Dans l'édition du lendemain, un autre lecteur lui répond : "Ainsi donc, le sida vient de l'homosexualité, soit. Comment donc l'expliquer aux millions d'hommes, de femmes africaines, et à plus forte raison aux dizaines de milliers d'enfants qui naissent séropositifs sur ce continent ? ".

Toujours au lendemain de la Lesbian & Gay Pride, dans son édition du 26 juin, *Le Figaro* se fait l'écho de la demande de Jean-Luc Roméro, conseiller régional RPR d'Ile-de-France, auprès de la présidente de son parti, Michèle Alliot-Marie, pour qu'elle fasse "cesser l'omerta du parti gaulliste sur l'homosexualité". Le 8 août, *Le Figaro* rapporte que Jean-Luc Roméro a plaidé auprès de Michèle Alliot-Marie pour la création au sein du RPR d'une commission sur les droits des gays et des lesbiennes.

Dans son édition du 10-11 novembre, *Le Figaro* consacre une très grande partie de sa double page "Débats et opinions" à la parution d'un essai de Joseph Macé-Scarron : La tentation communautaire, dans lequel l'auteur dénonce une dérive communautaire qui serait, selon lui, à l'œuvre en France. Il cite la Corse, le pays basque, les banlieues et les homosexuels. L'écrivain et historien Max Gallo se fait l'écho de ce qu'écrit Joseph Macé-Scarron : "Le gay se sent agressé par la vision des couples hétérosexuels. Macé-Scarron nous révèle que le premier hôtel exclusivement réservé aux gays doit s'ouvrir dans le Marais en 2004 ! Et l'adjoint à la culture du maire de Paris voulait créer une bibliothèque gay et lesbienne dont Paris manque cruellement". Max Gallo s'interroge : "Pourquoi pas des partis se réclamant exclusivement de leur identité musulmane, gay, juive, ... ? On sait ce que cette représentation confessionnelle et identitaire a produit au Liban : la guerre civile."
Pour sa part, l'essayiste Guy Sorman, tout aussi critique face à ce prétendu communautarisme, affirme que s'insérer dans une communauté est un moyen d'obtenir ce que l'on veut puisque "les gouvernants de la République cèdent aux communautés" et de conclure "qu'islamisme, corsisme, homosexualisme sont aussi des échelles vers le pouvoir politique ou économique. Ou sont-elles surtout cela ? ".
Comme celui de Max Gallo, le texte de Guy Sorman opte pour un ton qui rappelle celui de l'éditorial d'Yves Thréard au moment de la Lesbian & Gay Pride : la société française serait mise en danger par le lobby homosexuel.

Dans son édition du 15 novembre, *Le Figaro* passe à un tout autre sujet et rapporte la condamnation de deux hommes à quinze et dix ans de prison. Ils étaient accusés devant la cour d'assises du Val-de-Marne d'avoir assas-

siné en avril 99 un homosexuel rencontré sur un réseau téléphonique.
Le 4 décembre, on apprend que ce sont quatre jeunes gens qui ont été condamnés une semaine plus tôt à quatre ans d'emprisonnement, dont un an avec un sursis, par le tribunal correctionnel de Paris : ils agressaient des homosexuels après les avoir contactés par Minitel ou Internet. *Le Figaro* précise qu' "ils avaient créé une association afin de jouer ensemble mais, privés de moyens financiers, ils avaient décidé en janvier 2000 d'agresser des homosexuels pour les voler, comptant sur le fait qu'ils ne porteraient pas plainte par "honte".

Deux semaines plus tard, le 20 décembre, *Le Figaro* annonce : "Dans la dernière livraison du bi-mensuel gay *Illico*, Bertrand Delanoë indique soutenir un projet de centre d'archives et de documentation homosexuelles "à Paris." Par ailleurs, le maire espère aboutir "avant l'été 2002" dans la recherche d'un local plus vaste, plus fonctionnel et mieux adapté pour le Centre gai et lesbien installé 3, rue Keller (XIème). Et rappelle qu'une subvention au centre a été votée cette anné ".

Enfin, dans son édition du 23 janvier, *Le Figaro* évoque des "meurtriers homophobes dans le XIIème" à Paris. "Deux jeunes soupçonnés du meurtre d'un quinquagénaire contacté pour des rencontres entre homosexuels ont été écroués ce week-end. Le crime remonte au 29 août. La victime, domiciliée dans le XIIème, avaient correspondu avec les deux suspects qui s'étaient ensuite rendus à son domicile. Ils ont reconnu les faits ".

En conclusion, quelle est la position du *Figaro* vis-à-vis de l'homosexualité et de la personne homosexuelle ? Oui, à la lutte contre l'homophobie, mais non à "plus de droits". Oui au respect des gays et des lesbiennes, mais pas question de les mettre au même niveau que les hétérosexuels. Ce serait alimenter le communautarisme, qui menace notre pays. *Le Figaro* ne semble pas vouloir comprendre que les homosexuels ne demandent pas des droits spécifiques, mais les mêmes que les hétérosexuels.
Et comme *Le Figaro* ne cherche décidément pas à saisir la réalité homosexuelle en France, il veut croire que les gays et lesbiennes sont divisés en deux camps : une minorité agissante et bruyante, avide de pouvoir, qui cache une majorité heureuse de son sort et qui finalement se contenterait du seul droit que *Le Figaro* veut bien accorder aux homosexuels : celui d'exister.

DES ACTIONS CONTRE L'HOMO-PHOBIE

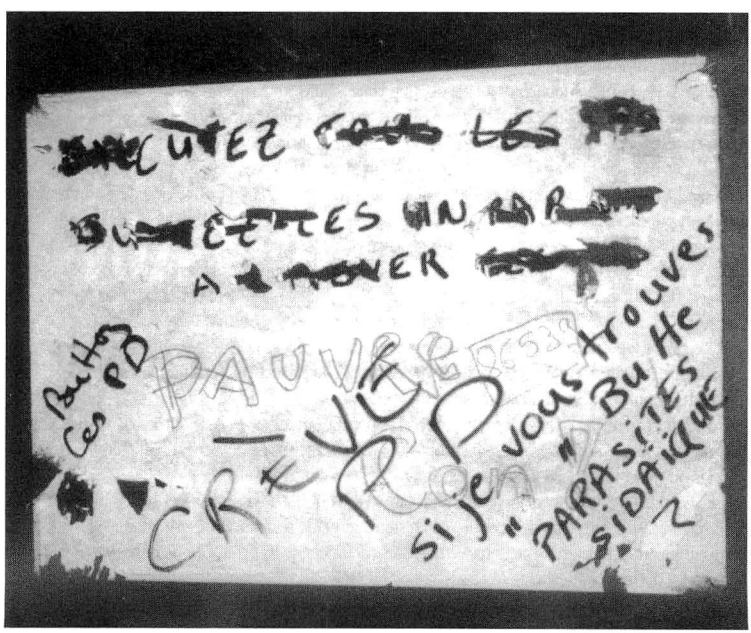

5.1 DES ACTIONS MENÉES PAR SOS HOMOPHOBIE ENTRE AVRIL 2001 ET AVRIL 2002

5.1.1 UNE SÉLECTION DES ACTIONS MENÉES

Des actions judiciaires

SOS homophobie, partie civile, aux côtés de la Ligue des Droits de l'Homme et d'Act-Up Paris, dans le procès des Assises de Créteil, Alain Masles, homosexuel assassiné par B. Senade et N. Granget.

PARIS, le 15 novembre 2001
Cour d'Assises de Créteil - Une première -
Des associations jugées recevables dans leur constitution de partie civile et dédommagées dans un procès pour meurtre homophobe.

A la Cour d'assises de Créteil, le mercredi 14 novembre 2001, l'homophobie s'est retrouvée au cœur du procès des deux meurtriers d'Alain Masles, un homosexuel sans histoire.
Nicolas Granget, 21 ans, le plus jeune des deux meurtriers et Bruno Sénade, 35 ans, ont été condamnés respectivement à 10 et 15 ans de réclusion criminelle.
Mais au-delà du verdict, ce que *SOS homophobie* retient de ce procès exemplaire, c'est la recevabilité des constitutions de partie civile des associations engagées et leur dédommagement symbolique.
Agnès Tricoire, l'avocate des trois parties civiles, La ligue des Droits de l'Homme, *SOS homophobie* et Act-Up Paris, avait fait citer à la barre, en tant que témoin le coordinateur de la Ligne Azur et comme partie civile, la Présidente de *SOS homophobie* .
Le représentant de la Ligne Azur (Service téléphonique destiné aux jeunes relativement à l'orientation sexuelle et la sexualité) a exposé les difficultés rencontrées par les homosexuels et les lesbiennes dans la construction et l'expression de leur personnalité affective et sexuelle. Devoir se construire différents personnages sociaux peut conduire à des comportements ou pratiques sexuelles marginales ou à risque.
La présidente de *SOS homophobie* a rappelé que cette affaire n'était pas isolée, que l'homophobie tue et que l'Observatoire avait à connaître de cas similaires. Elle a ensuite qualifié ce meurtre d'homophobe puisque la victime avait été choisie fonction de son orientation sexuelle, également du fait qu'elle hésiterait à porter plainte. Enfin, si l'intention des meurtriers était à l'origine délictueuse, ils avaient dérapé et avaient humilié, frappé, lacéré et tué un homosexuel : "J'étais écoeuré de voir ce type inconnu à moitié à poil (..) trouve que c'est contre nature ce qu'ils font ...". La présidente de *SOS homophobie* a ensuite été interrogée par la Présidente de la Cour, les avocats des parties civiles, un des juges et enfin un des avocats de la défense sur l'objet et les actions de l'association, la définition de l'homophobie et divers sujets en relation avec l'affaire. Les auditions des deux associations et la plaidoirie des avocats des parties civiles, Agnès Tricoire pour les associations et Daniel Voguet pour les parents de la victime, ont permis d'établir indéniablement le caractère homophobe de ce meurtre.
Pour la première fois en France, des associations dont une association de lutte contre l'homophobie, sont recevables dans leur constitution de partie civile et dédommagées par l'octroi d'un franc symbolique, dans un procès pour meurtre homophobe. Cette affaire fera jurisprudence.
Les agresseurs et meutriers d'homosexuels se sentent souvent invulnérables, légitimés dans leurs exactions à l'encontre de personnes homosexuelles. Nos objectifs seront atteints si ce verdict peut empêcher à l'avenir des agressions ou meurtres d'homosexuels
La satisfaction de *SOS homophobie* reste amère car nous n'oublions pas les atroces souffrances dans lesquelles est décédé Alain Masles, employé de banque sans histoire, aimé de ses parents, estimé par ses collègues et irremplaçable pour ses amis, mais qui avait, aux yeux de ses meutriers, le tort d'être homosexuel "On va se faire un PD. (...) On va lui donner une leçon ..."

Un encouragement parmi d'autres, la lettre de Jean-Claude Lefort, Député du Val-de-Marne

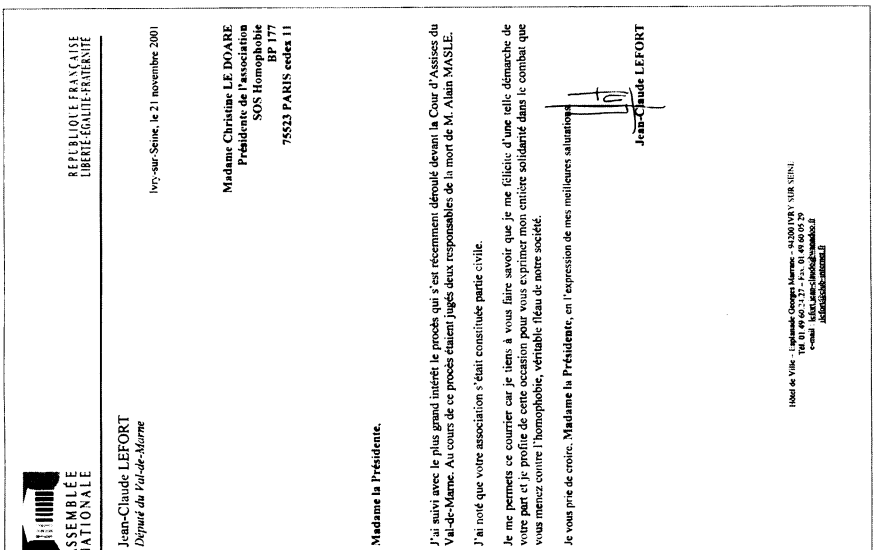

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ·ÉGALITÉ·FRATERNITÉ

Jean-Claude LEFORT
Député du Val-de-Marne

Ivry-sur-Seine, le 21 novembre 2001

Madame Christine LE DOARE
Présidente de l'association
SOS Homophobie
BP 177
75523 PARIS cedex 11

Madame la Présidente,

J'ai suivi avec le plus grand intérêt le procès qui s'est récemment déroulé devant la Cour d'Assises du Val-de-Marne. Au cours de ce procès étaient jugés deux responsables de la mort de M. Alain MASLE.

J'ai noté que votre association s'était constituée partie civile.

Je me permets ce courrier car je tiens à vous faire savoir que je me félicite d'une telle démarche de votre part et je profite de cette occasion pour vous exprimer mon entière solidarité dans le combat que vous menez contre l'homophobie, véritable fléau de notre société.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes meilleures salutations.

Jean-Claude LEFORT

Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane - 94200 IVRY-SUR-SEINE
Tél. 01 49 60 24 24 - Fax : 01 49 60 24 29
courriel : lefort.jean-claude@wanadoo.fr
jclefort@club-internet.fr

Des actions interassociatives

Lettre ouverte à Monsieur le Premier ministre pour l'adoption d'un texte de pénalisation de l'homophobie

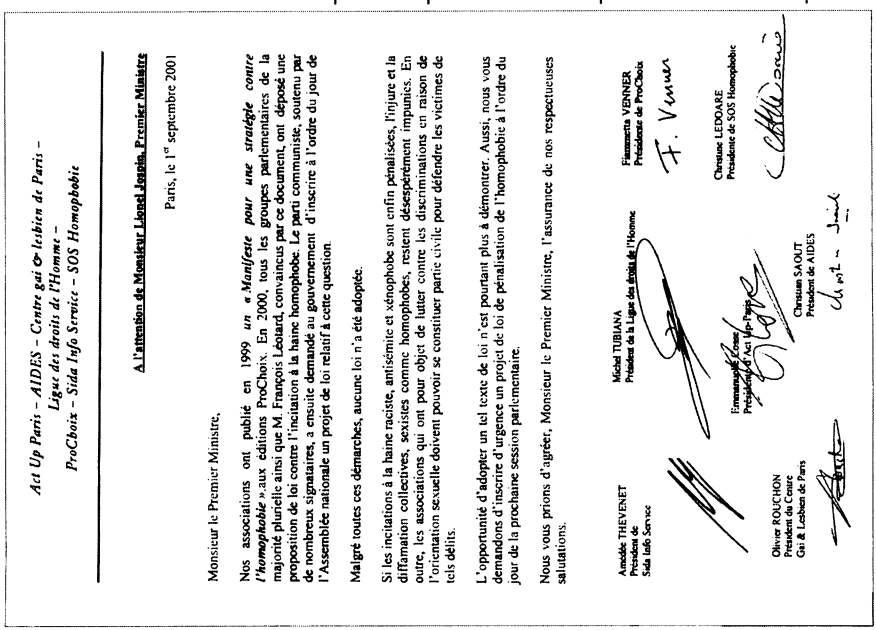

Act Up Paris – AIDES – Centre gai & lesbien de Paris –
Ligue des droits de l'Homme –
ProChoix – Sida Info Service – SOS Homophobie

A l'attention de Monsieur Lionel Jospin, Premier Ministre

Paris, le 1er septembre 2001

Monsieur le Premier Ministre,

Nos associations ont publié en 1999 *un « Manifeste pour une stratégie contre l'homophobie »* aux éditions ProChoix. En 2000, tous les groupes parlementaires de la majorité plurielle ainsi que M. François Léotard, convaincus par ce document, ont déposé une proposition de loi contre l'incitation à la haine homophobe. Le parti communiste, soutenu par de nombreux signataires, a ensuite demandé au gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale un projet de loi relatif à cette question.

Malgré toutes ces démarches, aucune loi n'a été adoptée.

Si les incitations à la haine raciste, antisémite et xénophobe sont enfin pénalisées, l'injure et la diffamation collectives, sexistes comme homophobes, restent désespérément impunies. En outre, les associations qui ont pour objet de lutter contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle doivent pouvoir se constituer partie civile pour défendre les victimes de tels délits.

L'opportunité d'adopter un tel texte de loi n'est pourtant plus à démontrer. Aussi, nous vous demandons d'inscrire d'urgence un projet de loi de pénalisation de l'homophobie à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Aurélie THEVENET
Présidente de
Sida Info Service

Michel TUBIANA
Président de la Ligue des droits de l'Homme

Emmanuelle COSSE
Présidente de Act Up-Paris

Olivier ROUCHON
Président du Centre
Gai & Lesbien de Paris

Christian SAOUT
Président de AIDES

Emmanuelle VENNER
Présidente de ProChoix

Christine LEDOARE
Présidente de SOS Homophobie

Amplifier l'action de son Observatoire

CONVENTION DE SERVICE

"Salariés de la Ville de PARIS victimes d'homophobie : Transfert des appels de la ligne municipale contre les discriminations sur l'Observatoire de *SOS homophobie* "
entre la Mairie de PARIS & *SOS homophobie*

La Ville de Paris intensifie sa politique de lutte contre toutes les discriminations. Dans ce cadre, elle a notamment la volonté de proposer à ses salariés, victimes de discriminations ou violences homophobes, un service d'écoute et de médiation. Elle a choisi *SOS homophobie* comme partenaire.

Des droits de réponse

A l'attention de La Rédaction de 20 ans

Mesdames, Messieurs,
Notre attention s'est portée sur l'article de Laurent Giraud, paru dans le numéro d'octobre de votre magasine. Si le titre : "Une splendeur à 20 ans...un loser à 30 ! " nous plonge dans l'anti conte de fée, le développement, lui, nous entraîne, entre autre, dans des abîmes homophobes.
Entre allusions, clichés et amalgames, on ne peut que sortir consterné de cette lecture. Sur les 12 risques qui constitueraient les "avatars" de la séduction précoce chez le garçon", pas moins de 5 font explicitement référence à l'homosexualité. Elle y est toujours présentée comme l'aboutissement d'une déchéance, un état pathologique et dans tous les cas, comme inférieure à l'hétérosexualité ("ce n'est pas vous avec vos contraintes de couple qui le ramènerez sur terre dans les meilleures conditions..., en tout cas des conditions propices à une hétérosexualité sereine.). On passe ainsi de l'homosexuel nécessairement misogyne, au copain coiffeur ou au gay forcément efféminé, sans omettre l'homosexualité comme échec à se construire une véritable sexualité... Aucun écueil n'est évité, pas même l'insulte ("suborneur", "crypto-gay ", "lesbienne mâle ", "tapette").
Face à cette boue verbale, véritable incitation à la haine homophobe, *SOS homophobie* dit NON ! Non, l'homosexualité n'est pas un "avatar" ou un "risque " mais une simple orientation sexuelle, au même titre que l'hétérosexualité ! Non, l'homosexuel n'est pas un "loser", un "suborneur", quelqu'un que l'on peut insulter à loisirs (comme vous le faites) mais bien une personne, un citoyen !
Le seul risque qui existe est celui de se taire devant la caricature que vous présentez, devant l'hétéronormativité. Et si "on n'est pas sérieux quand on a 17 ans ", il semble qu'à 20 ans ce soit encore vrai...

Des actions politiques

Un questionnaire pré-électoral adressé aux candidats à l'élection présidentielle
Paris, le 10 décembre 2001

"ENQUETE PRE-ELECTORALE : LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE
Questionnaire à l'attention des candidats à l'élection présidentielle"

SOS homophobie , association de lutte contre l'homophobie (Observatoire de l'homophobie en France : Ligne d'écoute anonyme et Rapport annuel sur l'homophobie / Actions d'information et de prévention), attend des futurs candidats aux élections politiques nationales, qu'ils se déterminent et s'engagent formellement sur leur volonté de mettre en œuvre ou non les mesures de lutte contre l'homophobie, listées ci-après.
En effet, l'adoption de ces mesures de lutte contre l'homophobie est pour *SOS homophobie* , comme pour de nombreux homosexuels, lesbiennes et tous les citoyens outrés par l'homophobie, un enjeu électoral majeur.
L'analyse des réponses fournies par les candidats est à lire page 34 de ce rapport 2002.

Politique étrangère

Monsieur Hubert VEDRINE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES3
7, Quai d'Orsay
75007 PARIS
Paris, le 10 septembre 2001

Monsieur le Ministre,

SOS homophobie a pour but de lutter contre toutes formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle, et de défendre les homosexuels femmes et hommes victimes d'agressions ou de discriminations homophobes.

Nous attirons votre attention sur la situation de 52 citoyens égyptiens arrêtés et détenus depuis le 10 mai dernier et accusés de " comportement obscène entre hommes " et d'offense à la religion.

Les informations qui nous ont été communiquées par Amnesty International et par la presse nous laissent à penser que ces hommes ne seraient détenus qu'en raison de leur orientation sexuelle présumée. Le maintien en détention de ces 52 hommes constituerait donc une violation par l'Egypte du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous vous faisons part de toute notre indignation face au traitement particulièrement inhumain que sembleraient subir ces détenus. En effet, Amnesty International a récemment rapporté des témoignages de violences et de tortures infligées à ces hommes.

Nous vous demandons donc d'intervenir au nom du gouvernement français en direction du gouvernement égyptien afin d'obtenir que ces détenus soient immédiatement et inconditionnellement libérés.

Fidèle à la défense universelle des droits de l'homme, la France ne devrait-elle pas intervenir officiellement afin de mettre un terme à cette situation révoltante ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Le ministre nous a répondu

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE MINISTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
24 OCT. 01 007669 CM
PARIS, LE

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu, par lettre en date du 10 septembre, appeler mon attention sur le procès en cours en Egypte à l'encontre de 52 hommes poursuivis à cause de leur homosexualité présumée.

Comme vous le savez, la France est profondément attachée au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales en Egypte, comme partout dans le monde. Notre pays ne peut, par conséquent, rester indifférent à cette affaire regrettable qu'il suit attentivement en liaison étroite avec ses partenaires de l'Union européenne. Un diplomate de notre ambassade au Caire a assisté, d'ailleurs, à la dernière audience du procès.

La relation utile et confiante que nous avons su tisser avec l'Egypte nous autorise à conduire avec elle un dialogue franc et sincère, dans lequel l'ensemble des sujets sont évoqués. Dans ce cadre, j'ai prié notre ambassadeur au Caire de faire part aux autorités égyptiennes de l'émotion suscitée en France par ce procès et de notre souhait de voir les principes universels de tolérance et de respect de la vie privée prévaloir. En tout état de cause, nous continuerons à suivre le déroulement du procès avec vigilance.

Je vous prie, Madame la Présidente, d'agréer mes hommages.

Hubert VÉDRINE

Madame Christine LE DOARÉ
Présidente
SOS Homophobie
R P 77

SOS homophobie organise une pétition inter associative

Les 6 et 7 juin 2001, cinquante deux hommes ont été accusés par le Parquet égyptien de "comportements immoraux entre hommes et méprisants envers la religion" et demeurent en détention depuis leur arrestation le 10 mai 2001.

Ces hommes comparaissent devant la Haute Cour de Sûreté de l'état égyptien, dont les jugements sont sans appel. Ces accusés risquent jusqu'à trois ans de prison.
Ce procès permet au gouvernement égyptien de donner des gages de moralité à un moment ou les fondamentalistes religieux gagnent du terrain et réaffirmer ainsi le pouvoir de l'état.
A travers ce procès, ce sont les libertés et les droits fondamentaux qui sont attaqués.
Ces hommes ont été arrêtés arbitrairement, subissent des mauvais traitements et actes de torture.
Les médias égyptiens ont pour une grande part, porté leur attention sur l'homosexualité présumée des personnes arrêtées ; les noms de certains des détenus, leur photo, leur adresse de travail et celle de leur famille ont été diffusés.
La condamnation dans cette affaire d'un garçon de 15 ans à trois ans de prison et trois ans de probation montre la détermination des autorités égyptiennes et leur volonté d'envoyer un signal autoritaire fort à l'ensemble de la société.
Sur l'initiative de cinq associations, il a été décidé la création d'un "collectif pour la libération des égyptiens jugés pour débauche entre hommes ".
Ce collectif CONDAMNE avec la plus grande fermeté l'état égyptien dans sa politique à l'égard de l'homosexualité, en accusant des hommes d'homosexualité comme on accuse de CRIMES.
Le Collectif exige du Président Moubarak et de son gouvernement la LIBERATION IMMEDIATE ET INCONDITIONNELLE de ces victimes d'un régime prêt à tout pour donner des gages à ses extrémistes religieux.
Le Collectif demande l'ouverture d'une enquête pour déterminer avec précision les mauvais traitements et actes de torture.
Le Collectif invite toutes associations, personnes physiques et morales et le pouvoir politique à se mobiliser afin que JUSTICE et LIBERTE soient rendues à ces cinquante deux égyptiens accusés d'homosexualité.
Pour le Collectif,
Le Centre Gai et Lesbien de Paris, Amnesty International, *S.O.S homophobie*, Degel, Ardhis, LGP Paris IDF.

Des actions éducatives

SOS homophobie veut contribuer à la lutte contre l'homophobie dans la police

Paris, le 23 octobre 2001
COMMUNIQUE DE PRESSE DE *SOS homophobie*

" Des policiers et des gendarmes bien formés, des homosexuels bien protégés. "

Depuis 1994, *SOS homophobie* anime un Observatoire de l'homophobie en France constitué d'une ligne d'écoute anonyme et d'un Rapport sur l'homophobie publié chaque année. Nous effectuons également un travail de prévention et d'éducation et réalisons notamment des modules de formation destinés à des publics ciblés.
L'an dernier nous avions construit un module destiné aux écoles de formation des Centrales syndicales, cette année nous soumettons aux écoles de formation des forces de l'ordre, police et gendarmerie nationale, un Module de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie.
Ce module devrait s'intégrer aux cours relatifs aux droits de l'Homme et à la citoyenneté qui sont nécessaire-

ment abordés lors de la formation des élèves policiers ou gendarmes.
La police et la gendarmerie nationales font respecter l'ordre public et appliquer la loi. Elles doivent aussi protéger tous les citoyens victimes de menaces de discriminations ou de violences.
Pourtant, nous constatons dans notre pratique associative, de nombreuses manifestations d'incompréhension et de rejet et parfois même des comportements discriminatoires, vexatoires voire violents, adoptés à l'encontre de personnes homosexuelles, par des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions.
L'objectif pédagogique de ce module est d'amener les participants à prendre conscience des préjugés qui peuvent être les leurs et à les dépasser pour exercer efficacement leur métier. Ils partent d'un questionnaire inter-actif qui leur permet d'exprimer librement leur opinion relativement à l'homosexualité et à l'homophobie. Dans un deuxième temps, ils rencontrent des témoins qui leur parlent de leurs difficultés et les interpellent. Ensuite, une partie plus théorique leur rappelle les principaux textes relatifs à la sécurité des personnes et au respect de la vie privée. Enfin, un questionnaire de fin de parcours leur permet de faire le point et de réviser leur opinion de départ.
L'animation de ce module, dans son intégralité, tient dans la durée moyenne de cinq heures.

MODULE DE SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

PLAN DU MODULE

Préambule : Pourquoi un tel module ?
Présentation succincte de *SOS homophobie*
1. Questionnaire inter-actif
Qu'est-ce que l'homophobie selon vous ?
2. Des éléments statistiques
La police et la gendarmerie font-elles preuve d'homophobie ?
3. Des cas concrets rencontrés sur la ligne
Qu'est-ce que l'homophobie selon les victimes d'homophobie ?
Comment auriez-vous réagi ?
4. Nos propositions de définition
Qu'est-ce que l'homophobie selon *SOS homophobie* ?
5. Les textes et mesures juridiques existants, ceux à adopter pour lutter contre l'homophobie
Qu'est-ce que l'homophobie selon la loi ?
Evaluation, par les stagiaires, de l'apport du module.

PREAMBULE : Pourquoi un tel module ?
Même si nous constatons une lente amélioration, l'armée, la gendarmerie et la police demeurent en France, des bastions du comportement homophobe.
Pourtant aucun texte ne les autorise à l'être, bien au contraire.
Vous aussi, futurs policiers pourriez en être les victimes. En effet, des enquêtes de moralité officielles, effectuées par l'IGPN (Inspection générale de la police nationale) ou les Renseignements généraux, sont diligentées à l'encontre de tout candidat à un concours de la police nationale. Jusqu'ici rien de plus normal, seulement voilà, des questions relatives à l'orientation sexuelle du candidat continuent d'être posées, en marge de l'enquête officielle.
En exercice, beaucoup de policiers homosexuels, hommes comme femmes, dissimulent leur homosexualité. Ils s'inventent une double vie et rivalisent de blagues homophobes et sexistes pour ne pas éveiller de soupçons.
Ceux qui travaillent dans les brigades de nuit sont contraints de patrouiller dans les lieux de rencontres qu'il leur arrive de fréquenter. Pourtant, une circulaire du Ministère de l'Intérieur stipule clairement que les fonctionnaires de police ne doivent pas importuner les gais sur leurs lieux de drague traditionnels à partir du moment ou ils ne se livrent pas à des comportements délictueux tels que l'exhibitionnisme par exemple.
Avant 1982, les policiers fichaient et pourchassaient officiellement les homosexuels, certains n'ont pas perdu facilement de si bonnes habitudes !
Au cours de leur carrière, des personnels de police et gendarmerie vont, en toute illégalité, commettre ou couvrir des actes d'homophobie.
Le jargon policier utilisé à l'encontre des homosexuels rebaptisés " targes, tantouses, pédales et folasses ... " est

bien connu. Tant de témoignages d'insultes, d'humiliations, de contrôles et vérifications abusifs, de bousculades, parfois même de coups, inopportuns, gratuits, violents, motivés par une homophobie récalcitrante. Combien de descentes de police et de contrôles procéduriers injustifiés dans les établissements gais ? Tout aussi insupportable, sont les refus d'entendre et d'enregistrer des plaintes relatives à des tracasseries, des injures, des agressions voire des viols, subis par des homosexuels ou des lesbiennes.

Tout ceci se produit souvent dans la plus grande impunité, beaucoup d'homosexuels ne souhaitent pas exposer leur vie au grand jour, donc ne se plaignent pas et ne portent pas plainte.

Nous constatons sur notre ligne que ceci est de moins en moins vrai et que beaucoup d'homosexuels sont disposés à se défendre, réactifs, ils comptent bien faire valoir leurs droits.

Les homosexuels et les lesbiennes sont des citoyens à part entière, en droit d'attendre protection et réparation de la part de la force publique, de votre part.

Nous vous rappellerons donc aussi les principaux textes en vigueur relatifs au maintien de l'ordre public. Ces textes s'appliquent à tous les citoyens et au-delà à tous les résidants sur le sol français, quelle que soit leur orientation sexuelle. Beaucoup de membres des forces de l'ordre les connaissent et les font respecter, gageons qu'ils seront encore plus nombreux demain. Pour cela vous les aiderez à prendre les mesures appropriées et adopter d'autres comportements.

Nous espérons dans un premier temps que ce module de sensibilisation contre l'homophobie vous permette de vous faire une opinion personnelle qui vous éclairera dans l'exercice de vos fonctions. Nous vous demandons donc de laisser de côtés les éventuelles idées reçues et préjugés qui pourraient être les vôtres, de participer sans retenue à la formation, avec réceptivité et ouverture d'esprit.

L'accueil du module par la Direction Nationale de la Formation initiale de la police, au Ministère de l'Intérieur, a été très favorable. Nous avons établi un dialogue constructif puisque le module de *SOS homophobie* sera intégré à la formation prodiguée aux agents, inspecteurs et commissaires dans les écoles de police françaises. Toutefois, la note tarde à être diffusée dans les écoles, peut-être les élections toutes proches en sont-elles responsables ?

En attendant, les homologues belges de nos interlocuteurs nous ont déjà demandé de leur adresser notre module de formation car ils pensent développer un programme similaire dans les meilleurs délais.

La lettre du Ministre de l'Intérieur

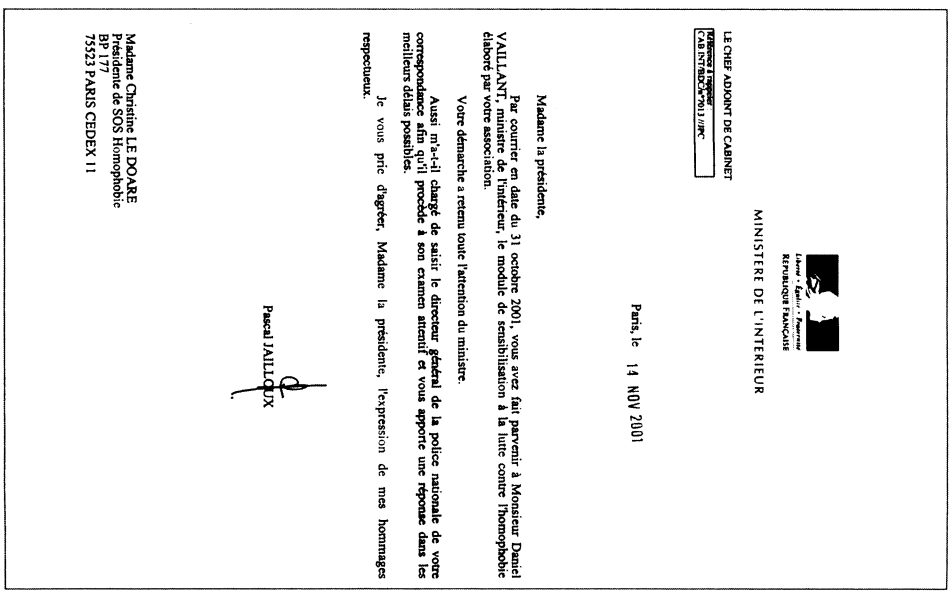

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

LE CHEF ADJOINT DE CABINET

Référence à rappeler
CAB INT/BDC/n°2013 /JPC

Paris, le 14 NOV 2001

Madame la présidente,

Par courrier en date du 31 octobre 2001, vous avez fait parvenir à Monsieur Daniel VAILLANT, ministre de l'intérieur, le module de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie élaboré par votre association.

Votre démarche a retenu toute l'attention du ministre.

Aussi m'a-t-il chargé de saisir le directeur général de la police nationale de votre correspondance afin qu'il procède à son examen attentif et vous apporte une réponse dans les meilleurs délais possibles.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes hommages respectueux.

Pascal JAILLOUX

Madame Christine LE DOARE
Présidente de SOS Homophobie
BP 177
75523 PARIS CEDEX 11

5.1.2 QUELQUES AUTRES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Paris, le 22 avril 2002

"Le Pen incarne la haine homophobe. Au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, la mobilisation doit succéder à la consternation"

SOS homophobie tient à exprimer sa consternation face aux résultats du premier tour de l'élection présidentielle et face au score obtenu par M. Jean-Marie Le Pen. Nous tenons à rappeler que le Front National et son président revendiquent des idées homophobes d'une extrême violence, s'inscrivant dans une logique globale de racisme, xénophobie, d'antisémitisme et de sexisme.
Récemment interrogé par un journaliste évoquant ses idées racistes, M. Le Pen a cru faire de l'humour en déclarant : " Mon personnel est noir, mon cuisinier est noir. Que dois-je donc faire pour ne plus être accusé de racisme ? Me marier avec un noir homosexuel et sidaïque ? ".
A l'aune de ses paroles, on mesure toute l'intolérance et la haine de celui que les Français ont choisi de porter au deuxième tour de l'élection reine de la vie politique française.

Bien des exemples étrangers démontrent malheureusement que l'homophobie est un indicateur fiable du degré de négation des droits de la personne humaine et du refus de la démocratie.
A tous les citoyens, indépendamment de leur orientation sexuelle, mais soucieux du respect des valeurs démocratiques, nous rappelons que lutter contre l'homophobie c'est lutter contre l'intolérance et donc œuvrer pour une société plus égale et plus libre, au bénéfice de tous ses membres.

L'abstention faisant le lit des extrêmes , nous appelons toutes les électrices et tous les électeurs à faire preuve de civisme en se rendant aux urnes le 5 mai mais aussi, dans cette situation inédite de notre République, à faire barrage à l'extrême droite pour éviter le pire.

A cette même occasion et après l'annonce de son retrait de la vie politique, nous tenons à saluer le travail accompli sous cette législature par M. Lionel Jospin et tous les partis de la gauche gouvernementale, en faveur d'une plus grande égalité des droits et de la lutte contre les discriminations, même si des progrès restaient à accomplir.
Nous n'oublierons pas celui qui a, malgré l'opposition virulente et acharnée de la droite, institué pour la première fois un statut légal pour les couples homosexuels.
Nous n'oublierons pas la loi du 6 novembre 2001 sur les discriminations au travail, interdisant parmi d'autres, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle.
Enfin, nous n'oublierons pas le 26 avril 2001, jour où Lionel Jospin a officiellement reconnu aux déportés homosexuels le statut de victimes du nazisme.

Au-delà, le résultat des législatives est vital. Il reste à consolider et étendre ces droits que d'autres peuvent bafouer voire défaire.

Paris, le 20 mars 2002,

" Recalés : Les deux principaux candidats à la présidentielle nous déçoivent ! "

SOS homophobie a pris connaissance avec beaucoup d'étonnement, des interviews donnés au magazine *TÊTU* par les deux candidats à la présidentielle, Jacques Chirac et Lionel Jospin.
Le plus décevant, ce ne sont pas tant les positions prises par les candidats que la légèreté de leur argumentation qui traduit, au mieux, une certaine confusion dans leur approche des questions du mariage homosexuel et de l'adoption par les homosexuels.
Dans une troublante symétrie, ils convergent sur la question du mariage. Ils réservent l'un comme l'autre le mariage à la famille hétérosexuelle. Ils balayent ainsi d'un revers de manche, les positions divergentes de la doctrine et des sociologues de la famille sur la question. En effet, certains défendent la thèse du mariage- institution (forte symbolique de l'union matrimoniale), mais d'autres considèrent le mariage comme un contrat découlant de la seule volonté des mariés...
Un futur Président de la République peut-il envisager sérieusement, de délaisser les familles autres que mononucléaires (composées d'un homme, d'une femme et d'un ou plusieurs enfants) ? Sur quels critères, les familles de fait (dont des parents homosexuels, mères ou pères célibataires ou en couple et leurs enfants), sont-elles exclues ? Considèrent-on qu'elles ont fauté et doivent par conséquent rester hors la loi, sans protection juridique et sociale ?
Un futur Président de la République peut-il seulement, écarter à jamais les homosexuels français du mariage, échange de volontés qui organise la communauté de vie, les devoirs et obligations réciproques de deux êtres qui s'aiment et s'engagent ? Dans ce cas, doit-on considérer que les législateurs hollandais et Belge, pour ne citer qu'eux, sont irresponsables ?
Un demi-point tout de même pour Monsieur Jospin qui faute de mieux, promet d'améliorer le PaCS.
En revanche, sur la question de l'adoption, ils paraissent diverger.
Les positions de l'actuel Président de la République ont le mérite d'être attendues ! Il n'est pas favorable à l'adoption par des homosexuels car "L'enfant peut mieux s'épanouir auprès d'une mère et d'un père". Nous lui concédons aisément que des enfants sont épanouis auprès de leurs pères et mères. Pourtant, nous ne doutons pas un seul instant que d'autres le sont tout autant auprès d'un parent célibataire aimant, équilibré et organisé, indépendamment d'ailleurs de son orientation sexuelle, comme auprès d'un couple d'hommes ou de femmes. Il est hélas probable que d'autres enfants sont malheureux dans toutes ces mêmes situations, car il serait tout de même surprenant que la seule orientation sexuelle puisse conférer ou non, aptitude au bonheur et qualités d'éducation. La question des référents paternels et maternels peut être réglée par des liens forts avec l'entourage.
Ces hypothèses, Monsieur le Président, ne vous-ont elles donc jamais effleuré ?
Mais que penser maintenant de l'actuel Premier Ministre, opposé à l'adoption par un couple d'homosexuels, mais favorable à l'adoption par un gay ou une lesbienne célibataire. Comment parvient-il à un tel paradoxe ? Selon lui, l'homosexuel célibataire ne devrait pas être discriminé sur sa seule orientation sexuelle. Nous sommes d'accord et notons avec satisfaction que cet engagement électoral pourrait aboutir à un texte réprimant la discrimination à l'orientation sexuelle, dans la procédure d'adoption. Un gros point de plus pour Monsieur Jospin qui remerciera le Parti socialiste.
En revanche, nous ne connaissons pas de mécanisme juridique ou social permettant de discriminer un couple, là où un célibataire ne peut l'être. Le couple serait-il considéré comme moins structurant pour l'enfant, à partir du moment ou l'union est de nature homosexuelle ?
Ce qui dérange Monsieur Jospin, n'est-ce pas seulement l'amour homosexuel ? En effet, comment expliquer que l'amour d'un seul parent homosexuel est admis, alors que l'amour d'un couple homosexuel est rejeté, si ce n'est parce que la sexualité du célibataire est " absente " du dossier, en tous cas abstraite, mais pas celle du couple, supposé sexuellement actif ?
Il est légitime que ces questions, relativement récentes, suscitent des débats dans notre société, mais nous sommes consternés de constater que les deux principaux candidats à l'élection présidentielle n'aient pas d'arguments plus affûtés à nous opposer. Monsieur Chirac campe sur ses habituelles positions de principe et Monsieur Jospin s'arrête au début du chemin.

Paris, le 26 février 2002

" La Cour européenne des droits de l'homme avalise la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle "

La CHED vient d'admettre que l'état français puisse refuser l'adoption à un homosexuel au seul motif de son orientation sexuelle sans pour autant qualifier ce refus de discrimination au sens de la Convention européenne des droits de l'Homme.
Comment comprendre une décision si paradoxale entérinant l'attitude réactionnaire de la France à l'égard des demandeurs homosexuels d'adoption ?
La loi française du 11 août 1966 ouvre l'adoption aux couples mariés et aux célibataires âgés d'au moins 28 ans. Aucun terme ne pose le principe d'une condition fondée sur l'orientation sexuelle de l'adoptant.
Le refus de l'adoption à un requérant dont les qualités humaines et éducatives ont été soulignées dans le rapport social de l'administration, mettait en exergue le caractère discriminatoire de la décision française.
Alors que l'arrêt de la Cour européenne était attendu pour mettre fin à la jurisprudence homophobe établie par le Conseil d'Etat depuis 1996 et établir clairement le droit des homosexuels à adopter dans toute l'Europe, c'est une déception.
Les arguments avancés par la Cour, relatifs à l'absence de consensus des scientifiques sur les effets de l'homoparentalité sur les enfants sont manifestement spécieux : l'hétérosexualité n'a jamais été un gage de bonne conduite parentale à en voir les biens tristes statistiques sur la maltraitance des enfants ou les carences éducatives de nombreux parents. Pour autant ne s'applique pas un principe de précaution interdisant l'adoption aux hétérosexuels !
Seules les qualités humaines et éducatives du candidat à l'adoption, véritables garantes du bien-être et du développement de l'enfant devraient être examinées par les services d'adoption, le reste n'est que discrimination fondée sur des préjugés décidément bien tenaces.
Il n'est pas trop tard pour revenir sur l'arrêt de la Cour, le requérant peut dans un délai de 3 semaines présenter à nouveau sa demande.
D'autre part, avant même que ne se prononce la Cour européenne, il est temps que la France agisse de manière éclairée et cartésienne en accordant clairement le droit d'adopter aux homosexuels et cesse de s'abriter derrière le silence d'une loi incomplète.

PARIS, le 07 février 2002

A l'occasion de la visite en France, dans le cadre du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), de Hosni Moubarak, chef de gouvernement d'une Egypte homophobe, les associations suivantes : Aides, Centre Gai et Lesbien de Paris, Interassociative L.G.B.T (ancienne Lesbiennes and gais Pride), Prochoix, Sida info Service et *SOS homophobie* manifesteront pour protester contre la politique homophobe menée actuellement en Egypte, le vendredi 8 février de 12h30 à 13h30, autour de l'Obélisque de la place de la Concorde.

L'Egypte homophobe, en visite en France.

Vendredi 8 février, Charles Josselin recevra au nom du gouvernement français, dans le cadre du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), des chefs d'état et de gouvernement étrangers. Monsieur Hosni Moubarak, chef du gouvernement égyptien, sera du nombre des participants.
A l'occasion de la visite en France de Hosni Moubarak, nous demandons solennellement :
au chef du gouvernement égyptien :
- d'arrêter la chasse aux homosexuels qui sévit actuellement dans son pays. En effet, les 52 égyptiens présumés homosexuels, arrêtés sur le Queen Boat au Caire, jugés par une juridiction d'exception et emprisonnés pour 23 d'entre eux, ne sont que les premières victimes d'une terrible politique de répression de l'homosexualité qui vise à donner des garanties aux fondamentalistes religieux et divertir une population crispée sur les difficultés économiques et sociales que connaît l'Egypte.
- de libérer tous les condamnés emprisonnés au seul motif de leur orientation sexuelle présumée ou avérée.

au gouvernement français :
- d'intervenir fermement auprès de Monsieur Moubarak afin que les droits de l'Homme en général, ceux des homosexuels et des femmes en particulier, soient respectés en Egypte. L'aide au développement économique de l'Afrique doit s'accompagner de garanties relatives au développement et respect des droits de l'Homme.
- d'accéder favorablement aux nombreuses demandes d'asile des égyptiens homosexuels égyptiens qui fuient l'intolérance de leur pays, mais simultanément, de s'en inquiéter auprès des autorités égyptiennes et d'obtenir des gages d'une réelle volonté de remédier à cette situation.

PARIS, le 30 janvier 2002

Pourquoi SOS homophobie n'agira pas en justice contre Jean-Pascal, Star Académy ou TFI

Le lendemain de la diffusion de l'émission de TF1, Star Académy, dans laquelle Jean-Pascal proférait des injures à caractère homophobes, nous avons publié un communiqué de presse intitulé " Star Académy : inacceptable tribune homophobe télévisuelle ", dans lequel nous dénoncions l'émission qui, à une heure de grande écoute, avait par la bouche d'un participant, déversé quantité d'injures homophobes.

Le jour même, TF1 nous contactait pour nous informer que l'animateur de l'émission ferait des excuses lors de l'émission suivante et que ce fâcheux incident ne se reproduirait plus.

Depuis, nous avons été informés que Jean-Pascal également, avait publiquement regretté ses propos, à plusieurs reprises et par l'intermédiaire de différents médias dont Canal +.

Notre communiqué avait ainsi atteint son but : parvenir à ce que les injures homophobes ne soient pas banalisées et que l'émission s'amende publiquement, et surtout que de tels dérapages ne se reproduisent plus dans l'avenir. TF1 - Star Académy comprenaient, certes un peu contraints, qu'il n'est plus possible aujourd'hui de diffuser des injures homophobes sans déclencher les protestations et possibles actions judiciaires d'associations de lutte contre l'homophobie.

Dans ces conditions, nous avons considéré que porter cette affaire en justice, constituerait un acharnement procédurier inutile. L'association SOS homophobie est sollicitée pour de nombreuses affaires plus préoccupantes les unes que les autres et doit gérer des priorités. Le contexte de cette pitoyable affaire ne nous a pas paru exemplaire : une racoleuse et voyeuriste émission de télévision, la personnalité de Jean-Pascal amplement exploitée par l'émission... Nous avons donc fait le choix, cette fois-ci, d'en rester là.
En outre, si nous avions porté plainte, nous aurions assigné les producteurs de l'émission Star Académy et TF1 et non l'individu Jean Pascal. En effet, l'émission qui a choisi de rediffuser des propos enregistrés, dans le but de flatter l'homophobie de certains téléspectateurs, est à nos yeux coupable de démagogie et d'incitation au mépris des homosexuels.

L'homophobie n'est actuellement pas pénalisée. Le seul recours est un texte de 1999 qui enjoint le CSA à veiller à ce que les programmes télévisuels ne soient pas entachés de haine ou de violence à raison de l'orientation sexuelle.
A l'occasion de cette déplorable affaire de Star Académy, nous rappelons au gouvernement que nous attendons qu'il inscrive à une prochaine session parlementaire, un projet de loi de pénalisation de l'homophobie.
La loi a force d'exemple et a une vertu pédagogique certaine. Il est urgent d'adopter un texte pour sanctionner comme il se doit, les graves incitations et manifestations de mépris, humiliation, violence ou haine homophobes.

Paris, le 10 janvier 2001

" SOS homophobie reçoit une subvention du Conseil de Paris : un véritable encouragement. "

Le 18 décembre 2001, le Conseil de Paris a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de soutien à l'action de l'association *SOS homophobie* .
Cette subvention est d'un montant de 40 000 F soit 6 100 euros.
C'est la toute première subvention pour notre association qui fonctionne depuis 8 ans, hébergée par le Centre Gai et Lesbien de Paris.
Association de lutte contre l'homophobie créée en 1994 : animation de l'Observatoire de l'homophobie en France (Ligne d'écoute anonyme à la disposition des appelants et rapport annuel de l'homophobie en France) mais également actions de prévention et d'éducation (modules de sensibilisation contre l'homophobie), actions judiciaires et politiques, *SOS homophobie* travaille bénévolement et jusqu'alors, sans aucun soutien financier institutionnel.
Cette subvention est pour nous la marque d'un début de reconnaissance publique de la qualité du service que nous apportons aux personnes qui nous sollicitent et plus généralement du travail que nous réalisons pour lutter contre l'homophobie.
C'est un encouragement appréciable qui nous autorisera à financer une partie de nos projets.
Cependant, des financements plus conséquents seraient indispensables pour développer l'Observatoire de l'homophobie en France, assurer la prise en charge spécifique de toutes les personnes discriminées ou agressées, et mener à plus grande échelle, des missions d'information, de prévention et d'éducation contre l'homophobie

Le 17 décembre 2001

"L'homophobie ne sera bientôt plus de mise dans la police."

Un formidable encouragement : le module de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie adressé par *SOS homophobie* aux écoles de formation de la police rencontre un franc succès.
En effet, le 11 décembre 2001, une rencontre au Ministère de l'Intérieur, entre *SOS homophobie* et la Direction de la Formation Nationale Initiale de la Police, a permis d'aboutir à un accord plus que satisfaisant.
La Direction de la Formation Nationale Initiale de la Police va, dans les prochaines semaines, adresser à chaque école de formation (agents, officiers et commissaires) notre dossier accompagné d'une note de service. Il sera demandé à chaque école d'intégrer le module de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie dans le programme de formation et, si l'équipe pédagogique souhaite que nous intervenions, de nous contacter directement.

SOS homophobie se félicite de ces échanges, de l'ouverture d'esprit et de la volonté manifeste de faire évoluer les mentalités et comportements, constatées chez les fonctionnaires du Ministère de l'intérieur qu'elle a rencontrés à cette occasion.

C'est une première étape, la mise en œuvre opérationnelle et son évaluation, dont il faudra mesurer les effets sur le terrain, seront déterminantes.

*APPEL DU COLLECTIF POUR LES 52 * A MANIFESTER POUR LA LIBERATION DE TOUS LES EGYPTIENS CONDAMNES POUR LEUR ORIENTATION SEXUELLE*

Samedi 8 décembre, 14 h 00, 90 Avenue des Champs Elysées, Office du tourisme égyptien

L'Egypte stigmatise et condamne l'homosexualité.

Des 52 hommes égyptiens arrêtés lors d'une fête homosexuelle, 23, dont un adolescent de 16 ans, ont été condamnés à des peines de prison et travaux forcés, pour " débauche entre hommes et insultes à la religion ".

Des égyptiens continuent d'être inquiétés et arrêtés pour le même motif.

Le gouvernement égyptien stigmatise l'homosexualité présumée ou avérée pour détourner l'attention de la population des problèmes économiques et donner des gages de fermeté aux islamistes. Les femmes et les homosexuels sont d'évidents boucs émissaires.

L'artifice est grossier mais ce n'est pas un phénomène nouveau, encore moins isolé. .

Des liens anciens et nombreux unissent la France et l'Egypte. Il est certain que la plupart des français sont choqués par le verdict de ce procès symbole de l'arbitraire, de l'obscurantisme et de la terreur.

Aussi, *SOS homophobie* demande au gouvernement, aux députés et aux sénateurs français de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement égyptien afin de lui signifier leur profond désaccord avec le verdict, mais aussi le rappeler à la décence, au respect de la libre orientation sexuelle des individus et des droits de l'Homme.

Nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers égyptiens condamnés à raison de leur orientation sexuelle.

Nous exigeons l'arrêt des persécutions et arrestations des égyptiens homosexuels ou supposés l'être.

Paris, le 3 décembre 2001

Star Académie : Inacceptable tribune homophobe télévisuelle

Racolage, Cynisme, Voyeurisme, et Vulgarité ... sont les attributs d'une certaine télévision, nourrie de propos, comportements et situations sexistes et homophobes.

Star Académie sur TF1 n'est pas en reste, la semaine dernière, elle a même atteint des sommets dans l'ignominie. Au cours de ses émissions, véritables tribunes homophobes, à cette heure de grande écoute, ont été déversées quantités d'injures homophobes telles que : " PD du cul ", " tapette ", " tapiole " ...

De nombreux téléspectateurs nous ont contactés pour témoigner de leur stupéfaction et de leur révolte.

Ce type de débordement est inacceptable et devrait inciter les pouvoirs publics à enfin adopter un texte efficace pour lutter contre les injures et appels à la haine homophobes.

En effet, les producteurs de ce type de télévision ont appris à se censurer et à contrôler leurs invités pour éviter de tomber sous le coup des lois anti-racistes. Mais contre l'homophobie ou le sexisme, rien ne les arrête, au contraire, c'est en grande partie leur fonds de commerce !

Que fait le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ? Un texte présenté par Patrick Bloche et adopté en 1999, ne lui enjoint-il pas de veiller à ce que les programmes de télévision ne soient pas entachés de haine ou de violence en raison de l'orientation sexuelle ?

SOS homophobie demande au CSA de visionner rapidement, les émissions de Star Académie de la semaine 48 et de prendre toutes les sanctions qui s'imposent.

SOS homophobie demande aux institutions françaises d'adopter, rapidement, un texte de loi pour pénaliser les incitations à la haine sexiste et homophobe.

PARIS , le 14 novembre 2001

PaCS - Christine Boutin et Brunot Mégret se rejoignent dans leur acharnement à vouloir nous désunir !

Christine Boutin (UDF) et Bruno Mégret (MNR) tous deux candidats à la future élection présidentielle, veulent que le PaCS soit abrogé en 2002. Selon Christine Boutin, 50 000 PaCS, " c'est un échec quantitatif " et " 15% des pacsés sont des fraudeurs " ! Ses vieux démons ne l'ont pas quittée, ils ont gagné en perversité.

Certes, le PaCS doit évoluer pour véritablement correspondre aux attentes de ses utilisateurs et des couples qui hésitent encore à l'adopter : inscription dans l'acte d'état civil, suppression du délai d'imposition commune, amélioration du droit au séjour des étrangers pacsés, changement du régime appliqué aux biens, pour ne citer que les points les plus importants.

Mais il ne peut être question de supprimer le seul statut accessible aux couples qui ne veulent pas ou ne peuvent pas, dans le cas des homosexuels et des lesbiennes, se marier. Quel serait le sort des couples pacsés, une fois le texte qui les réunit abrogé ? Imagine t-on le désarroi dans lequel ils seraient soudainement plongés ?

La seule formulation d'un tel projet politique est d'une incommensurable violence. Il faut en effet avoir une bonne dose d'arrogance et de mépris pour la vie de ses concitoyens, pour ainsi s'autoriser à hypothéquer la sécurité, le bonheur et l'avenir des couples aujourd'hui pacsés ou qui souhaiteront l'être un jour.

L'acharnement de Christine Boutin et de Bruno Mégret est à la hauteur de la haine qu'ils éprouvent pour les homosexuels mais aussi pour toutes les idées de progrès et leurs défenseurs.

SOS homophobie invite tous les couples concernés aujourd'hui et demain, tous les défenseurs des libertés et des droits de l'Homme à réagir fortement et affirmer haut et fort que les projets révoltants de Christine Boutin et Bruno Mégret n'ont pas leur place dans notre République.

Lettre ouverte à Monsieur Jean-Marie CAVADA, Président de Radio France

Monsieur le Président,

Commentant le procès de Mâcon, relatif au démantèlement d'un réseau d'approvisionnement de cassettes vidéo à caractère pédophile, le journaliste de Radio - France, Yves Decan, lors du journal de 7h30, a tenu les propos suivants : "qu'est-ce qui peut pousser un homme, fût-il homosexuel, à se procurer des cassettes pédophiles ..."

Dans cette affaire, soixante et un acheteurs de cassettes ont comparu devant la justice. Parmi eux, des hommes mariés, pères de famille, également des célibataires, certains homosexuels. La majorité de la moitié des prévenus renvoyés pour avoir détenu une seule cassette, est constituée de célibataires et d'homosexuels.

Voilà pour les faits, d'ailleurs ce ne sont pas les faits qui nous importent ici.

Pourquoi M Decan s'autorise t-il à stigmatiser ainsi les homosexuels ? L'homosexuel est posé ici comme repère négatif. En effet, imagine t-on M. Decan s'interroger sur ce qui peut bien pousser un homme, fût-il hétérosexuel, à se procurer des cassettes ? Une telle phrase n'aurait eu aucun sens, pourquoi devrait-elle en revêtir un lorsque l'orientation sexuelle est homosexuelle ? Parce que votre journaliste n'a pas compris que la pédophilie n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle ? Parce qu'il serait "naturellement " homophobe ?

Plusieurs auditeurs, scandalisés par ce commentaire de nature homophobe et au demeurant peu professionnel, se sont alarmés et ont appelé la station qui depuis n'a formulé aucun démenti, aucune excuse. Nous espérons que ce n'est qu'une question de temps.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

5.1.3 DANS LES MINISTÈRES, LE RAPPORT DE SOS HOMO-

PREMIER MINISTRE

CABINET

Références à rappeler
CAB IV/2 - PE/VN
R162636.02.1

Madame la Présidente,

Vous avez adressé au Premier Ministre le rapport réalisé par votre association pour l'année 2001.

Monsieur Lionel JOSPIN m'a chargé de vous remercier d'avoir bien voulu lui faire parvenir ce document.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

La Ministre Déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes Handicapées

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu le rapport 2001 de SOS homophobie, observatoire de l'homophobie en France et association de lutte contre l'homophobie.

Je vous remercie de cet envoi et c'est avec beaucoup d'intérêt que j'en prendrai connaissance.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre de la jeunesse et des sports

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
CABINET DE LA MINISTRE
Le Chef de Cabinet

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité adresser à Madame Marie-George BUFFET, ministre de la Jeunesse et des Sports, le rapport 2001 de SOS homophobie, et c'est avec beaucoup de retard que je vous transmets ses remerciements.

Madame BUFFET soutient la revendication d'une loi de pénalisation de l'homophobie et s'adresse à Madame la ministre de la Justice en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de l'éducation nationale

Paris, le

Je vous remercie de m'avoir adressé le Rapport 2001 de votre association, particulièrement complet, argumenté et utile.

Je voudrais rappeler que le Ministère de l'Education Nationale est particulièrement actif sur le terrain de la lutte contre les discriminations d'ordre sexuel. Au collège, des outils pédagogiques sur l'éducation à la sexualité ont été réalisés et diffusés auprès des formateurs et des équipes éducatives. Ces documents ont été établis avec le concours de l'association AIDES-IDF. S'agissant du lycée, une réflexion sur l'éducation à la sexualité, aussi bien en termes de contenus que de modalités et d'outils pédagogiques, suit actuellement son cours, engagée par la Direction de l'Enseignement Scolaire (DESCO). Un représentant de la ligne Azur de Sida Info Service est associé à ce travail, afin que les questions relatives à l'homosexualité et à la lutte contre l'homophobie soient correctement prises en compte.

Je vous renouvelle mes remerciements et l'assurance de mon soutien, et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

5.2 SOS HOMOPHOBIE DANS LES MÉDIAS

5.2.1 PREMIER ARTICLE CHOISI

L'article de F-M Santucci, paru dans *Libération* dont voici quelques courts extraits.

"Homosexualité, les victimes de l'ombre
A l'occasion d'un procès pour meurtre, retour sur les violences qui touchent une population très exposée."
Par FRANÇOISE-MARIE SANTUCCI
Libération, Le lundi 12 novembre 2001

"Ils l'ont volé, et puis tué sans le savoir. Quand ils sont partis, malgré les coups de poing et le sparadrap sur la bouche, Alain vivait encore. C'était dans la soirée du 11 avril 1999, à Vitry-sur-Seine. Alain avait ouvert sa porte à deux garçons contactés par un réseau téléphonique gay. Ces deux-là, Nicolas Granget, 21 ans, et Bruno Sénade, 35 ans, comparaissent à partir d'aujourd'hui devant la cour d'assises de Créteil (Val-de-Marne) pour "homicide volontaire". Ils risquent trente ans de réclusion criminelle.
"Morts à énigmes". Agression banale? Pas vraiment. Homophobe? C'est le sentiment de plusieurs associations (1) dont *SOS homophobie* et la Ligue des droits de l'homme qui, pour la première fois dans ce genre d'affaire, se constituent partie civile pour sensibiliser, prévenir. Si les meurtres d'homosexuels semblent moins nombreux qu'avant (lire ci-dessous), les agressions, elles, sont en net regain depuis le début de l'année.
...
"Truqueurs". Mais, à ce moment-là, l'"agresseur potentiel" ne sait probablement pas qu'il tuera plus tard. La seule chose qui l'intéresse alors, c'est le vol. Dans le jargon policier, on appelle ces agresseurs des "truqueurs". Profil: "Jeunes, plutôt violents, plutôt largués."
...
Désirs mal assumés, cupidité. Mais, selon les policiers, pas vraiment trace d'homophobie. Le "cassage de pédés" deviendrait rare. Voire. Fin juin, à Angoulême (Charente), deux hommes de 30 et 36 ans comparaissaient devant la cour d'assises pour avoir, selon leurs propres termes, "fait la chasse au pédé". Un homme de 44 ans, roué de coups, frappé de sept coups de couteau et laissé pour mort. Treize et dix ans de réclusion criminelle pour les agresseurs. La victime, elle, a tenu à conserver l'anonymat.
Relents. Honte de l'homosexualité, honte de l'agression. Selon Christine Le Doaré, présidente de l'association *SOS homophobie* (2), qui assure une ligne d'écoute anonyme, "la douleur est tellement grande que certaines

personnes n'osent même pas prononcer le mot "homosexuel"". Un policier parisien confirme: "Le pire, lors du dépôt de plainte, ce sont les bisexuels. S'ils sont mariés, donc totalement clandestins, ils ne vont pas nous dire, et encore moins à leur épouse, qu'ils se sont fait dépouiller sur des lieux de drague gay." Selon *SOS homophobie* , qui a reçu l'an dernier vingt-trois appels relatifs à des agressions physiques, seules "quatorze personnes ont porté plainte". Pourquoi ? "Soit elles considèrent que ça ne sert à rien, [...]soit elles ont peur de l'agresseur ou craignent d'être mal reçues au commissariat ou à la gendarmerie."
Pourtant, selon Frédéric Pechenard de la Criminelle, comme "toute la société", la police change aussi. "Aujourd'hui, un homo qui vient déposer plainte sera bien accueilli." Pourtant, *SOS homophobie* a reçu l'an dernier une quinzaine d'appels détaillant des conflits avec les "représentants ou dépositaires d'une autorité", notamment des refus d'enregistrer les plaintes. Pour lutter contre cela, *SOS homophobie* vient d'adresser à différents ministères (Intérieur, Défense) et aux écoles de police et de gendarmerie, un "module de sensibilisation". Dix-huit pages d'exercices interactifs permettant notamment de se confronter à des cas concrets et de répondre à des questions comme "Connaissez-vous personnellement des homosexuels?" Une façon de combattre les relents d'homophobie qui s'exercent aussi à l'encontre des policiers ou gendarmes homos.
[...]" .

5.2.2 DEUXIÈME ARTICLE CHOISI

L'article de Pascale Kremer, paru dans *Le Monde*, dont voici quelques extraits .

"Un module de sensibilisation contre l'homophobie "

Par PASCALE KREMER,
Le Monde, le 26.12.01

"Sur la ligne d'écoute de l'association SOS-Homophobie, quelque 10 % des appels reçus concernent des discriminations émanant des forces de l'ordre : refus d'enregistrer des plaintes, refus d'intervention, contrôles musclés sur les lieux de drague homosexuels, insultes, brimades internes également..."Même si nous constatons une lente amélioration, l'armée, la gendarmerie et la police demeurent en France des bastions du comportement homophobe", note Christine Le Doaré, présidente de SOS-Homophobie.

Elle rappelle que dans les enquêtes de moralité effectuées par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et les renseignements généraux sur les candidats aux concours de la police nationale sont posées des questions relatives à l'orientation sexuelle. "Nous constatons, dit-elle, de nombreuses manifestations d'incompréhension et de rejet et, parfois, des comportements discriminatoires, vexatoires, voire violents, adoptés à l'encontre de personnes homosexuelles par des forces de l'ordre."

PRENDRE CONSCIENCE DES PRÉJUGÉS

L'association a donc concocté un module de "sensibilisation à la lutte contre l'homophobie" susceptible de s'intégrer aux cours sur les droits de l'homme et la citoyenneté dispensés dans les écoles de formation de la police et de la gendarmerie. Mme Le Doaré se dit elle-même "surprise" de l'accueil très favorable réservé à cette initiative par la directrice de la formation initiale et des écoles de la police. Le 11 décembre, cette dernière s'est engagée à adresser aux directeurs de toutes les écoles (agents, officiers, commissaires) une note interne les incitant à intégrer le module dans la formation. Des interventions des associations sont même envisagées pour animer ce cours, qui doit "amener les participants à prendre conscience des préjugés qui peuvent être les leurs".

INFORMATIONS PRATIQUES

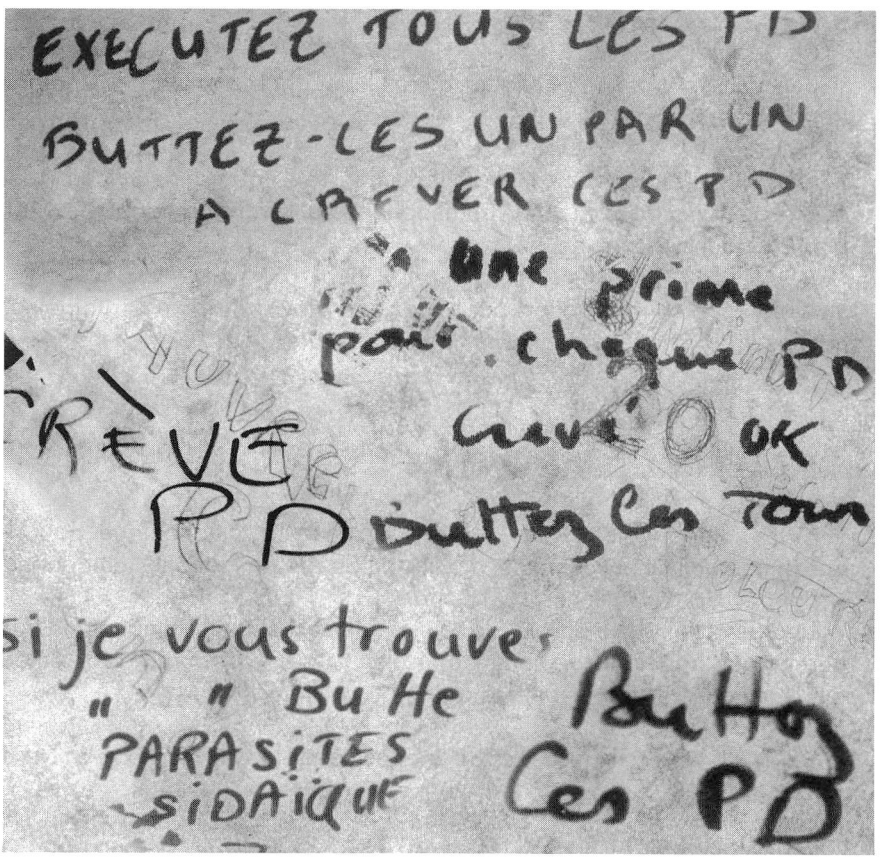

COMMENT NOUS AIDER ET NOUS REJOINDRE DANS LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

LES OBJECTIFS DE SOS HOMOPHOBIE
ANIMER L'OBSERVATOIRE DE L'HOMOPHOBIE EN FRANCE

• Soutenir les personnes victimes d'actes homophobes en mettant à leur disposition une ligne d'écoute anonyme, leur donner les moyens d'agir et de se prendre en charge.

• Partant des témoignages reçus sur la ligne et par courrier, dresser un état des lieux de l'homophobie en France et en publier un rapport annuel.

COMBATTRE L'HOMOPHOBIE

• Sensibiliser l'opinion publique contre l'homophobie et affirmer la dignité de la personne homosexuelle.

• Interpeller les Pouvoirs publics, institutions et organismes influents pour que cessent les discriminations homophobes et soient adoptées de véritables politiques de prévention.

• Obtenir la condamnation par la loi des provocations à la haine, des injures et diffamations publiques homophobes.

LA LIGNE D'ÉCOUTE ANONYME

• SOS homophobie assure un service d'écoute téléphonique pour les personnes victimes ou témoins, d'actes ou de discriminations homophobes.

• Lieu d'accueil de la parole, de soutien, de conseil, d'information, la ligne permet aux appelants de sortir de l'isolement, et leur fournit des éléments qui leur donnent la possibilité d'agir.

• Les appels reçus contribuent à établir le rapport annuel sur l'homophobie en France.

LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

COMMISSION ÉCOUTE

- Formation des écoutants-tes.
- Animation du groupe de parole des écoutants-tes.
- Gestion de la ligne d'écoute anonyme.

COMMISSION RAPPORT ANNUEL

- Réalisation du « Rapport annuel sur l'homophobie ».

COMMISSION COMMUNICATION

- Publicité et relations extérieures.
- Sensibilisation de l'opinion publique.
- Actions envers les institutions.

GROUPE D'INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

- Recherches sur le matériel et les programmes pédagogiques.
- Interventions dans les établissements scolaires.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN

- de discriminations homophobes par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public, ...
- d'insultes, de violences ou de menaces homophobes

VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ-E

VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

TÉMOIGNEZ !

SOS homophobie
01 48 06 42 41

du lundi au vendredi
de 20 h 00 à 22 h 00
(sauf jours fériés)

témoignage
soutien
information

SOS homophobie
BP 177
75523 PARIS cedex 11
web : www.sos-homohobie.org
e-mail : sos@sos-homophobie.org

Association loi 1901 créée le 11 avril 1994

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE SOUTIEN

Adhésion

J'adhère à *SOS homophobie* et je verse la somme de :
❑ 30 € (196,79 F) adhésion individuelle, cotisation normale
❑ 16 € (104,95 F) cotisation réduite (AAH, chômage, études, RMI, SMIC, SN)
❑ 30 € (196,79 F) association à but non lucratif
❑ 80 € (524,77 F) commerce, entreprise
L'adhésion est valable pour une durée d'un an.

Soutien

Je soutiens *SOS homophobie* et je verse la somme de :
❑ 15 € (98,39 F) ❑ 45 € (295,18 F) ❑ . . . . . €

Rapport annuel sur l'homophobie

❑ Je désire recevoir le rapport annuel au prix de 7,62 € (50,00 F)
+ 1,22 € (8 F) de frais de port, soit 8,84 €

Affiche Pierre & Gilles

❑ Je désire recevoir l'affiche de Pierre & Gilles au prix de 6 € (39,36 F)
+ 2,82 € (18,50 F) de frais de port, soit 8,82 €

Coordonnées

Nom/Raison sociale : . . . . . .
Prénom : . . . . . .
Pour les personnes morales, Prénom et Nom du représentant légal :
. . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .
Tél.* : . . . . . E-mail*: . . . . . .
Comment avez-vous connu *SOS homophobie* ?
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Fait à : . . . . . le : . . . . . .

Signature :

* Facultatif

bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de *SOS homophobie* , à :
SOS homophobie – BP 177 – 75523 PARIS cedex 11

Ces informations confidentielles font l'objet d'un traitement informatique interne à l'association. Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

REMERCIEMENTS

L'Association pour le Rayonnement de l'Œuvre de Monsieur Yves Saint Laurent

La Mairie de Paris

Act-Up Paris

KTM éditions

La boite à frissons

Le Centre Gay et Lesbien de Paris

Les mots à la bouche

Pause – Lecture

Pierre et Gilles

Sida Info Services

Tous les médias qui ont gracieusement relayé notre action

à tous ceux que nous avons oubliés,

et à tous les bénévoles de *SOS homophobie* .

SOS HOMOPHOBIE
BP 177
75523 PARIS CEDEX 11

TÉL. 01 48 06 42 41
Pour témoigner de 20 heures à 22 heures sauf week-end
Pour questions administratives et politiques : répondeur.

Site Web : www.sos-homophobie.org
Mél : sos@sos-homophobie.org

Directrice de la publication
Christine Le Doaré, présidente de SOS homophobie

Rédaction
Christine Calvet
Jean-François Chapel
Laure Lagardère
Christine Le Doaré
Laurent Neauport
Julien Picquart
Ronan Rosec
Marianne Thiéry
Damien Veies

A également collaboré à cette édition
Patrice Marie

Conception graphique
Jacques Lizé

Photgraphies
Gilles Condoris

Impression
Imprimerie France Quercy - 113 rue André Breton, 46001 Cahors cedex

Diffusion /Distribution
KTM éditions - 20 rue Saint Nicolas 75012 Paris - Tél / fax : 0143 403 567

ISSN 1282-1713
Dépôt légal à parution
Publication de SOS homophobie, association loi 1901

Prix : 8 Euros